

# ÉTUDES DE L'IRSEM

2013 – N°24

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

**Karl SÖRENSEN**  
**Pr Alain GASCON**  
**Dr Jean-Nicolas BACH**  
**Dr Christian DELMET**  
**Dr Simon IMBERT-VIER**  
**Raphaël ROSSIGNOL**  
**Dr Patrick FERRAS**

Sous la direction du Dr Amandine GNANGUËNON  
(Chargée d'études Afrique à l'IRSEM)

# LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

Sous la direction du Dr Amandine GNANGUËNON, Chargée d'études Afrique à l'IRSEM

L'Afrique de l'Est est sans doute une de régions africaines la plus hétérogène de toute l'Afrique, de par sa diversité religieuse et politique, mais aussi de par le fait qu'elle est composée d'une multitude des cultures et des origines ethniques. De même, la région est souvent caractérisée par un enchevêtrement de conflits, parmi les plus complexes au monde. Cette multitude de facteurs d'insécurité mis en relation avec la complexité des rapports de forces régionaux peu apparaît comme un vrai défi pour le monde académique, dans sa tentative de mieux appréhender cette région. Tout l'enjeu de ce Cahier est de mieux en comprendre les tenants et les aboutissants de la conflictualité en Afrique de l'Est.

*Cette étude a été réalisée avec la contribution de : Karl SÖRENSON (chercheur au Collège national de défense suédoise), Alain GASCON (Géographe, Professeur à l'Institut français de géopolitique de l'Université Paris-VIII), Jean-Nicolas BACH (Politologue, Chercheur associé au laboratoire Les Afriques dans le Monde, Sciences Po Bordeaux), Christian DELMET (Anthropologue, chercheur associé au Centre d'études des mondes africains), Simon IMBERT-VIER (Historien, chercheur au Centre d'études des mondes africains), Raphaël ROSSIGNOL (Doctorant à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales) et Patrick FERRAS (Directeur de l'Observatoire de la corne de l'Afrique), sous la direction de Amandine GNANGUËNON (Chargée d'études Afrique à l'IRSEM).*



**IRSEM**

Ecole militaire

1 place Joffre - Case 46 -

75700 Paris SP 07

[www.defense.gouv.fr/irsem](http://www.defense.gouv.fr/irsem)

ISSN (1) : 2109-9936

ISSN (2) : en cours d'attribution

ISBN : 978-2-11-138002-8



# LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

*Karl SÖRENSON, chercheur au Collège national de défense suédoise*

*Pr Alain GASCON, Géographe, Professeur à l'Institut français de géopolitique de l'Université Paris-VIII*

*Dr Jean-Nicolas BACH, Politologue, Chercheur associé au laboratoire Les Afriques dans le Monde, Sciences Po Bordeaux*

*Dr Christian DELMET, Anthropologue, chercheur associé au Centre d'études des mondes africains*

*Dr Simon IMBERT-VIER, Historien, chercheur au Centre d'études des mondes africains*

*Raphaël ROSSIGNOL, Doctorant à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales*

*Dr Patrick FERRAS, Directeur de l'Observatoire de la Corne de l'Afrique*

*Sous la direction du Dr Amandine GNANGUËNON, Chargée d'études Afrique à l'IRSEM*

## AVERTISSEMENT

Les opinions émises dans ce document  
n'engagent que leurs auteurs.  
Elles ne constituent en aucune manière  
une position officielle du ministère de la défense.

**ÉTUDES DE L'IRSEM DÉJÀ PARUES :**

- 1- LES CRISES EN AFGHANISTAN DEPUIS LE XIX<sup>e</sup> SIÈCLE
- 2- DES GARDES SUISSES À BLACKWATER / VOLUME 1 ; ARMÉES PRIVÉES, ARMÉES D'ÉTAT / VOLUME 2
- 3- ISRAËL ET SON ARMÉE : SOCIÉTÉ ET STRATÉGIE À L'HEURE DES RUPTURES
- 4- OTAN : CONTINUITÉ OU RUPTURE ?
- 5- LA PERCEPTION DE LA DÉFENSE FRANÇAISE CHEZ NOS ALLIÉS
- 6- DU *NETWORK-CENTRIC* À LA STABILISATION : ÉMERGENCE DES « NOUVEAUX » CONCEPTS ET INNOVATION MILITAIRE
- 7- CHAOS, RÉVEIL ET SURSAUT SUCCÈS ET LIMITES DE LA STRATÉGIE DU « SURGE » EN IRAK (2007-2009)
- 8- DU PÉTROLE À L'ARMÉE : LES STRATÉGIES DE CONSTRUCTION DE L'ÉTAT AUX ÉMIRATS ARABES UNIS
- 9- ÉTUDIER LE RENSEIGNEMENT : ÉTAT DE L'ART ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE
- 10- ENQUÊTE SUR LES JEUNES ET LES ARMÉES : IMAGES, INTÉRÊT ET ATTENTES
- 11- L'EUROPE DE LA DÉFENSE POST-LISBONNE : ILLUSION OU DÉFI ?
- 12- L'UNION EUROPÉENNE EN TANT QUE TIERS STRATÉGIQUE
- 13- UTILISATION ET INVESTISSEMENT DE LA SPHÈRE INTERNET PAR LES MILITAIRES
- 14- L'ÉVOLUTION DU DÉBAT STRATÉGIQUE EN ASIE DU SUD-EST DEPUIS 1945
- 15- ANALYSE COMPARÉE DE LA STRATÉGIE SPATIALE DES PAYS ÉMERGENTS : BRÉSIL, INDE, CHINE
- 16- RELATION HOMME-ROBOT : PRISE EN COMPTE DES NOUVEAUX FACTEURS SOCIOLOGIQUES
- 17- PROBLÉMATIQUE DU RECRUTEMENT POUR LES ARMÉES PROFESSIONNELLES
- 18- ÉTUDE COMPARATIVE DES LIVRES BLANCS DES 27 ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE : POUR LA DÉFINITION D'UN CADRE EUROPÉEN
- 19- LE PAQUET DÉFENSE : QUELS IMPACTS JURIDIQUES ET INDUSTRIELS ?
- 20- INSURRECTIONS ET CONTRE-INSURRECTIONS : ÉLÉMENTS D'ANALYSE SOCIOLOGIQUE À PARTIR DES TERRAINS IRAKIEN ET AFGHAN
- 21- L'IMAGE DES MILITAIRES FRANÇAIS À LA TÉLÉVISION 2001-2011
- 22- ÉVOLUTION DU CONTRÔLE PARLEMENTAIRE DES FORCES ARMÉES EN EUROPE
- 23- DÉFENSE EUROPÉENNE ET INFORMATION DES CITOYENS

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

---

L'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) a pour mission de promouvoir la recherche sur les questions de défense et d'encourager une nouvelle génération de chercheurs. L'ensemble de ses productions et de ses activités peut être suivi sur son site :

[www.defense.gouv.fr/irsem](http://www.defense.gouv.fr/irsem)

Les opinions émises, les analyses proposées par les auteurs publiés, n'engagent pas le ministère de la Défense.

**LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ  
EN AFRIQUE DE L'EST**

---

## **LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST**

---

Dans la continuité des travaux menés à l'IRSEM sur les défis de la conflictualité en Afrique de l'ouest en 2010, cette étude propose un tour d'horizon des problématiques liées à l'Afrique de l'Est. Ce travail devait initialement paraître en 2012, afin notamment d'apporter un éclairage sur les événements politiques qui ont marqué l'année 2011 (indépendance du Soudan du Sud). Les analyses proposées n'en restent pas moins d'actualité. Nous avons donc fait le choix de garder les articles en l'état sans mise à jour factuelle. Il sera d'autant plus stimulant pour le lecteur d'observer les évolutions et de juger de la pertinence des propos émis sur le temps long.

**SOMMAIRE**

- INTRODUCTION.....7
- Stabilité et instabilité dans la Corne de l’Afrique .....9
- La guerre Éthiopie-Érythrée de 1998-2000 : un conflit entre deux formations étatiques.....17
- facteurs de crises internes et équilibre régional entre les deux soudan(s).....28
- Migrations et construction de la « djiboutienneté » (1947-1981) .....34
- La diplomatie chinoise au miroir des opérations anti-piraterie dans le golfe d’aden.....43
- CONCLUSION.....50
- TABLE DES MATIERES .....52

## ■ INTRODUCTION

L'Afrique de l'Est est sans doute une des régions africaines les plus hétérogènes d'Afrique, de par sa diversité religieuse et politique, mais aussi de par sa multitude de cultures. La région est également souvent caractérisée par un enchevêtrement de conflits parmi les plus complexes au monde. La guerre civile en Somalie, qui dure depuis 20 ans, est particulièrement révélatrice. Le pays est désormais considéré comme un terreau pour le terrorisme islamiste et la piraterie qui menacent, au-delà de la région, la sécurité à l'échelle internationale. A cela s'ajoute 10 ans de conflit récurrent entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Enfin, remettant en cause le principe d'intangibilité des frontières, la région se démarque avec la création d'un nouvel Etat : le Soudan du Sud, en conflit avec le Soudan. En plus de l'absence de paix et de sécurité, les maladies, les catastrophes naturelles et la famine sont omniprésentes. Cette multitude de facteurs d'insécurité mise en relation avec la complexité des rapports de forces régionaux peut apparaître comme un défi pour le monde académique, dans sa tentative de mieux appréhender cette région. Partant d'une observation de la réalité, il apparaît essentiel de suivre le développement de la conflictualité en Afrique de l'Est pour mieux en comprendre les tenants et les aboutissants afin d'éviter de rester piégé dans l'idée d'une perpétuation des conflits.

Cette *Etude de l'IRSEM* s'inscrit dans cette volonté de mieux cerner cette région particulièrement troublée. Elle nous invite à nous poser de nouveau la question de ce qu'est l'Afrique de l'Est. Parmi les éléments de réponses, bien que souvent mise de côté, l'explication géographique. Les Anglais, qui autrefois ont colonisé une grande partie de cette région, distinguaient entre la Corne de l'Afrique - comprenant Djibouti, l'Éthiopie, l'Érythrée, la Somalie, le Soudan, et l'Ouganda - et l'Afrique de l'Est - Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie et îles de l'océan Indien. La somme de ces deux régions était appelée *Eastern Africa*. Cette division entre la Corne de l'Afrique et l'Afrique de l'Est est toujours d'actualité. Les pays de la Corne de l'Afrique font partie d'une organisation, l'*Inter-Governmental Authority for Development* (IGAD), et une partie des pays de l'Afrique de l'Est forme la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). Seuls le Kenya et l'Ouganda sont membres de ces deux organisations. S'ajoute une troisième entité, l'EASF (*Eastern Africa Standby Force*), censée permettre la mise en place de la force africaine en attente, conformément aux objectifs fixés par l'Union africaine en matière de paix et de sécurité. La division entre la Corne et l'Est n'en reste pas moins décelable dans l'EASF.

L'Afrique de l'Est a souvent été considérée comme étant en manque d'un hégémon, à l'image du Nigeria en Afrique de l'ouest et de l'Afrique du Sud en Afrique australe. Au regard de la rivalité entre l'Éthiopie et le Kenya, qui intervient en Somalie, voire de l'Ouganda, principal contributeur avec le Burundi à l'AMISOM (mission de l'UA en Somalie), il semble bel et bien que la place de leader régional est à prendre. Le rôle de l'Éthiopie reste d'une importance capitale dans deux conflits (Somalie et Soudan) où elle se retrouve impliquée du fait de frontières communes. La question qui se pose néanmoins est celle des capacités dont disposent effectivement l'Éthiopie pour assurer le rôle de garant de la sécurité régionale. Le texte d'Alain Gascon traite de cet enjeu et analyse les facteurs de stabilité et d'instabilité.

Le rôle de l'Éthiopie est aussi un sujet auquel s'intéresse Jean-Nicolas Bach à travers le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée. L'intensification du conflit ferait peser une menace sur toute la stabilité de la région. Même si la guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée est suspendue, le conflit continue clandestinement sur le sol somalien et J.N Bach nous invite à revisiter ce conflit. Réincarné dans la lutte contre le régime de Mengistu et le Derge, l'Éthiopie et l'Érythrée continuent d'avoir une relation tendue. J.N Bach offre plusieurs explications quant aux raisons de ce conflit : héritage d'un empire (celui de Haile-Selassié), la perte d'un ennemi commun (le Derge), mais il souligne aussi l'importance de la trajectoire particulière aux Etats après la chute de Mengistu, notamment dans les élites politiques en Éthiopie et en Érythrée.

Les conflits de l'Afrique de l'Est forment un « réseau » où il est difficile de séparer les causes des conflits. La longévité du conflit somalien, malgré les interventions internationales, a créé une situation où il est difficile de préciser quels facteurs ont dominé la dynamique sociopolitique somalienne. Est-ce le terrorisme d'Al-Shabaab - qui signifie *jeunesse* en arabe ? Ce groupe terroriste recrute les jeunes hommes qui se trouvent en dehors du système des clans et les utilise contre les clans établis du pays. Ou est-ce le système de clan somalien qui est l'élément le plus important pour

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

comprendre l'enjeu du pouvoir somalien ? Ce système de clan qui, à de nombreuses reprises, s'est montré inséparable du pouvoir somalien. Ou bien est-ce le réseau informel d'entrepreneurs somaliens qui est le facteur le plus dominant ? Ce réseau d'entrepreneurs continue à prospérer au milieu du conflit somalien. Peut-être même est-ce la piraterie qui influence le champ politique en Somalie ? Les pirates somaliens ont réussi à faire du business, et même si la plupart de l'argent rassemblée par les pirates ne reste pas en Somalie, les pirates sont devenus un groupe d'influence. Peut-être que nous nous trouvons face à face à une situation où la totalité du conflit somalien est devenu plus grand que la somme des parties ?

Le conflit en Somalie a forcé à un engagement de l'extérieur : *United Nations Operation in Somalia* (UNOSOM), UNOSOM II, *African Union mission in Somalia* (AMISOM) depuis 2007, opération l'Atalanta, *European Union Training Mission* (EUTM), la liste des abréviations d'interventions inter- et transnationales s'est allongée au cours des vingt dernières années au point que la communauté internationale est devenue partie prenante du conflit somalien. Dans ce contexte, Raphaël Rossignol analyse l'engagement d'un acteur de paix et de sécurité relativement nouveau, la Chine, face à la piraterie somalienne.

Remontant tout aussi loin dans le temps, le conflit entre le Soudan et le Soudan du Sud, dont la division est plus symbolique qu'une réponse à des tensions qui perdurent encore aujourd'hui. Pour la première fois depuis l'héritage de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) créée en 1963 pour garantir l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, un pays africain est créé à l'issue d'un référendum, avec l'appui de la Communauté internationale. La naissance d'un nouveau pays sur le sol africain constitue un autre défi politique pour l'Union africaine. Dans la même région, le Somaliland et le Puntland cherchent aussi leur indépendance en Somalie. Le texte de Christian Delmet nous donne une description détaillée des questions les plus pertinentes concernant la première division d'un pays africain ayant des implications stratégiques pour la région et le continent.

Finalement, une perspective souvent négligée et peu étudiée, est le rôle de Djibouti en Afrique de l'Est. Ce petit pays, stratégiquement placé entre l'Érythrée, l'Éthiopie et la Somalie, est rapidement devenu un pays incontournable pour les acteurs qui s'engagent en Afrique de l'Est. La France et les États Unis ont des bases militaires à Djibouti. C'est ici que l'opération Atalanta trouve une de ses bases dans la région, et que la force en attente d'Afrique de l'Est (EASF) réalise plusieurs de ses exercices. C'est une perspective intéressante de rappeler que l'étude de Djibouti, bien plus qu'une clé stratégique, apparaît aussi comme une manière de comprendre la Corne de l'Afrique. Simon Imbert-Vier remet en perspective son histoire à partir de l'identité de Djibouti, où les migrations ont pris une place importante pour la compréhension de la « djiboutienneté ».

Il semble évident, à l'issue de cette présentation, que cette Etude de l'IRSEM sur l'Afrique de l'Est est un travail ambitieux qui offre plusieurs perspectives. La reconnaissance de cette multitude est nécessaire pour tout chercheur souhaitant élargir sa connaissance de l'Afrique de l'Est. Comme nous l'avons souligné, la diversité des situations est grande, et chacune d'entre elles fait l'objet de pistes originales de réflexion. Comme nous le rappelle Amandine Gnanguênon et Patrick Ferras en conclusion, il reste encore beaucoup à écrire pour tenter de saisir la complexité de cet ensemble politico-stratégique.

Karl SÖRENSON

■ STABILITE ET INSTABILITE DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE

La Corne de l'Afrique n'apparaît dans l'actualité qu'au moment des catastrophes, pour en disparaître aussitôt après. Cette péninsule montagneuse, enfoncée entre océan Indien et golfe d'Aden, est symétrique, à l'ouest de la mer Rouge, des hautes terres du Yémen. Relais, depuis l'Antiquité, entre Méditerranée, péninsule Arabique, côte swahili et Orient, le détroit de Bâb el-Mandab, depuis l'ouverture du canal de Suez, est devenu le principal chenal pétrolier de l'Europe. Djibouti accueille, de ce fait, la plus grande base française d'Afrique, de même qu'une base américaine et japonaise et abrite les navires de la force Atalante qui traquent les pirates au large de la Somalie. Une confusion s'établit entre « grande Corne » - les États de l'*Inter-Governmental Authority for Development* (IGAD), dont le siège est à Djibouti - et « petite Corne » dont il sera question dans cet article. On ignore souvent, qu'après le golfe de Guinée, elle est le deuxième pôle de peuplement du continent et que l'Éthiopie est plus peuplée que l'Égypte derrière le Nigeria. Selon les prévisions, la population doublera à l'horizon 2050. Même l'indice de fécondité commence à baisser dans la petite Corne.

Population et prévision démographique dans la Corne

(Population et Sociétés, 2009)

Petite Corne : Éthiopie, Érythrée, Djibouti		
2009	97,9 millions d'habitants (Mh)	
2050	186,5 Mh (croissance + 90,5 %)	
Grande Corne : Soudan, Kenya, Ouganda		Total des Cornes
2009	112,1 millions d'habitants (Mh)	210 Mh
2050	256 Mh (croissance + 111 %)	442,5 Mh

Quand la région revient dans l'actualité, c'est à l'occasion de famines, conséquences d'accidents climatiques, souvent aggravés et/ou provoqués par une conflictualité endémique : trente années d'affrontements éthio-érythréens, vingt ans de guerre civile somalienne. Comme d'habitude, on applique à cette instabilité la grille africaine de lecture « ethnique » des oppositions exacerbées par les frontières « arbitraires » léguées par les colonisateurs. Or, on sait que les Éthiopiens ont repoussé les Italiens et que l'indépendance de l'Érythrée rétablit une limite coloniale comme le séparatisme du Somaliland vise à la faire revivre dans un État dont la population est « ethniquement » homogène. Face à 2000 ans de continuité historique, s'est imposée la représentation d'une Éthiopie, éternel bastion chrétien cerné de musulmans, alors qu'ils comptent pour plus d'un tiers des Éthiopiens et des Érythréens. Ce cliché, qui a repris du service après le 11 septembre 2001, s'appuie sur des auteurs « sérieux » : *The wave of Islam, and the mightier wave of our Modern Western Civilization have washed out round the foot of the escarpment without submerging it. The occasions on which these later waves have swept out on the Highlands have been few and brief; and they are exceptions which prove the prevailing rule of the Abyssinian immunity...<sup>1</sup>* ».

Or, la Corne de l'Afrique, loin d'être immunisée vis-à-vis de l'extérieur, a bien changé depuis quarante ans. Les militaires, qui avaient évincé les pouvoirs civils et instauré un *Panzersozialismus*, ont été balayés en 1991 en Somalie et en Éthiopie, par une coalition de fronts de libération. Alors qu'Éthiopie et Érythrée ont divorcé, d'abord à l'amiable, et constitué deux États stabilisés, membres reconnus des organisations interétatiques, la Somalie, homogène, n'en finit pas d'imploser. En dépit des guerres, des disettes et de l'émigration, la population de l'ensemble Éthiopie-Érythrée a plus que triplé et 43 % des Éthiopiens ont moins de 15 ans. L'exode rural se déchaîne : Djibouti regroupe déjà 70 % des effectifs de la république, la conurbation d'Addis Abäba atteint 4 millions d'habitants et Mogadiscio est

<sup>1</sup> TOYNBEE Arnold, *A Study of History*, London, 1934, vol. II, p. 365, dans MESFIN WOLDE MARIAM, *An Introductory Geography of Ethiopia*, Addis Ababa, BSHSI Printing Press, 1972, pp. 1-2.

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

submergé par les réfugiés. Mais les départs massifs des campagnes n'ont pas diminué la pression démographique sur les hautes terres où les densités rurales s'échelonnent entre 200 et 500 habitants au km<sup>2</sup>. La première ouverture au marché, qui a suivi l'extension du réseau routier (1970-1990), a déchaîné la vague du *tchat*<sup>2</sup> — un stupéfiant « léger » consommé sur place mais surtout exporté vers Djibouti, la Somalie et le Yémen — sur les hautes terres du Harär jusqu'à en évincer complètement le café. L'Éthiopie, en 2010, est devenue le deuxième producteur de fleurs coupées d'Afrique. Devant ce succès économique, les autorités, à l'instar d'autres gouvernements africains, accordent de vastes concessions (de 10 000 à 100 000 ha) à des investisseurs agro-industriels éthiopiens, saoudiens et indiens afin d'y promouvoir une monoculture mécanisée d'exportation alors que, bon an, mal an, entre 7 et 11 % de la population éthiopienne dépend de l'aide alimentaire.

Cette brève introduction montre une Corne de l'Afrique irréductible aux grilles d'explication ethno-religio-coloniales, appliquées à l'ensemble du continent. En effet, l'homogénéité de facteurs politico-culturels, considérée comme stabilisante, n'empêche pas l'instabilité chronique. Afin de rendre compte de ces situations contrastées et paradoxales, nous étudierons d'abord la singularité de la Corne où la colonisation a laissé son empreinte, mais en périphérie. Ensuite, nous remarquerons qu'aucune coupure coloniale n'a interrompu la transmission des legs antécoloniaux. Enfin, nous identifierons les logiques de pouvoirs à l'œuvre dans les États de la Corne.

### 1. Somalie périphérique, Éthiopie, empire du Milieu de la Corne

C'est avec l'ouverture du canal de Suez (1869) que les Européens redécouvrirent l'existence des hautes terres de la Corne, peuplées de chrétiens et dominant la mer Rouge. Les Britanniques, venus d'Inde, avaient pris les devants en s'installant dès 1839 sur les rives du Bāb el-Mandab, à Aden, les Français les suivirent en 1862 à Obock et les Italiens en 1869 à Asāb. En 1868, *sir* Robert Napier, venu de Bombay, pénétra sur les plateaux et délivra les otages européens retenus par le *negus* Téwodros II après que Victoria n'eut pas répondu à sa demande d'alliance face à la menace des Égyptiens. Après le suicide de Téwodros, il rembarqua après avoir pillé les bagages royaux et cédé des armes à *ras* Kasa du Tegray qui l'avait aidé. Ce dernier en profita pour s'emparer du trône en 1872, sous le nom de Yohannes IV. Il repoussa à Gundāt (1875) et à Gura (1876), les Égyptiens, pourtant encadrés par des officiers européens, qui poursuivaient la conquête du Soudan, entamée par Méhémet Ali. Mais, en 1875, un corps égyptien investit l'émirat de Harär, sur le flanc sud-est de l'Éthiopie. En 1881, le Mahdi prit Khartoum et menaça bientôt l'Égypte passée, en 1882, sous protectorat de la Grande-Bretagne. Elle rechercha l'alliance de Yohannes, fit évacuer le Harär et invita les Italiens, déjà établis à Asāb, à s'installer à Massawa (1885) pour prévenir la venue de la France. Profitant du départ des Égyptiens, Menilek II, roi du Choa, prit Harär (1887). En 1888, elle se résigna à partager la côte en face d'Aden avec cette dernière. Les Français limitèrent leurs ambitions au golfe de Tadjoura tandis que les Britanniques s'emparaient du rivage nord de la péninsule somali, laissant aux Italiens, la côte de l'océan Indien (Benaadir). En 1889, Yohannes mourut en repoussant les Mahdistes et, profitant de l'interrègne, les Italiens fondèrent, en 1890, la *Colonia Eritrea*. Auparavant, un envoyé italien avait conclu avec Menilek, roi du Choa, un traité interprété par les chancelleries comme un protectorat. En conséquence, ayant satisfait aux règles convenues à Berlin (1885), Italiens et Britanniques se partagèrent la Corne de l'Afrique (1891).

Entre les deux accords délimitant les sphères d'influence italienne et anglaise, Menilek II, couronné roi des rois, envoya aux Puissances une lettre-circulaire dans laquelle il précisait les frontières de l'Éthiopie et affirmait : « Je n'ai point l'intention d'être spectateur indifférent si des Puissances lointaines se portent avec l'idée de se partager l'Afrique... ». Il rompit le traité avec l'Italie que ni la France ni la Russie n'avaient reconnu et s'engagea dans un conflit dénoué par la victoire d'Adwa (1896). Entre 1897 et 1902, les États coloniaux riverains reconnurent les frontières de la Grande Éthiopie, l'empire du Milieu de la Corne, dont Menilek avait plus que doublé la superficie. Il l'avait ouvert sur la mer en lançant la construction du chemin de fer Djibouti-Addis Abāba. Toutefois, les Européens n'admirent pas l'Éthiopie, même membre de la SDN (1923), dans le « concert des nations ». Elle n'obtint aucun secours face à l'agression puis à l'annexion italienne (1936). Ce fut, l'entrée en guerre de Mussolini qui entraîna la libération du pays

<sup>2</sup> *Catha edulis* Forsk.

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

et la réinstallation de Haylä Sellasé au pouvoir (1941). Les Britanniques, qui avaient fourni (avec les résistants éthiopiens) le gros des troupes, imposèrent au *negus* un quasi-protectorat et l'occupation d'une partie de l'Éthiopie, jusqu'en 1955. Auréolé de sa résistance à la colonisation et au fascisme et membre fondateur de l'ONU, il s'appuya sur les États-Unis et l'URSS, qui n'avaient pas reconnu l'annexion italienne, pour desserrer l'étau colonial dans l'espoir d'atteindre les côtes en reprenant les « confettis d'Empire ». Roosevelt, ayant sommé la Grande-Bretagne de renoncer à sa tutelle sur l'Éthiopie, elle imaginait réunir dans la Grande Somalie (l'ex-Somalie italienne), le Somaliland et l'Ogadén éthiopien et la Côte française des Somalis, pourtant peuplée pour moitié d'Afar. L'hostilité de l'ONU la contraignit à remettre l'avenir des possessions, auxquelles l'Italie avait renoncé, entre les mains du Conseil de sécurité. Le *statu quo* prévalut : les puissances coloniales retrouvèrent leurs territoires, même l'Italie qui récupéra la Somalie sous mandat de l'ONU afin de la conduire à l'indépendance en 1960. Seule l'Érythrée, pourvue d'une constitution, d'une langue officielle et d'un drapeau, fut fédérée en 1952 à l'Éthiopie qui l'annexa en 1962.

Le contexte géopolitique de la Corne changea du tout au tout avec l'accession à l'indépendance du Soudan (1956), des Somalies (1960) et du Kenya (1964) ; seule la France se maintint à Djibouti jusqu'en 1977. Haylä Sellasé, « père de l'Afrique », convia les chefs des États africains indépendants à la réunion fondatrice de l'OUA qui fixa son siège à Addis Abäba (1963). À la suite de la « guerre des sables » qui avait opposé l'Algérie et le Maroc et des tentatives de démembrement du Congo, l'OUA adopta le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Or, à la surprise et à l'indignation du *negus*, ce fut précisément dans la Corne que la contestation des limites, certes ratifiées par traité avec les colonisateurs, fut la plus radicale : l'Éthiopie fut accusée, à la tribune de l'OUA, d'avoir été complice des Européens. Entre deux guerres en Ogadén (1963-64 et 1977-78), les guérillas, soutenues par Mogadiscio, affrontèrent les armées éthiopiennes. En Érythrée, apprenant l'annexion à l'Éthiopie, le Front de libération d'Érythrée (FLE) avait soulevé les éleveurs musulmans des basses terres avec le soutien du Soudan en rétorsion de l'engagement éthiopien au Sud-Soudan. Dans les années 1970, des chrétiens des hautes terres, parfois proches du marxisme, rejoignirent le FLE puis, à l'exemple du FPLP, fondèrent le Front populaire de libération d'Érythrée (FPLE). Tout en luttant contre les troupes éthiopiennes, il entreprit d'expulser le FLE du territoire et des camps de réfugiés au Soudan. Après trente ans de guerre, c'est le FPLE, allié au Front populaire de libération du Tegray (FPLT), qui prit le pouvoir à Asmära (1991). L'irrédentisme somalien et le séparatisme érythréen éveillèrent et réveillèrent chez les peuples annexés lors des conquêtes de Menilek (1889-1913), des revendications identitaires qui ébranlèrent les fondements du vieil empire multinational. C'est parmi les jeunes officiers postés en Érythrée et en Ogadén qu'éclatèrent les mutineries qui, en 1974, déposèrent Haylä Sellasé dont la réputation avait été ternie par son inaction face à la famine du Nord.

Le *Därg*, la junte, au pouvoir de 1974 à 1987, décréta l'égalité de toutes les langues et cultures et la Réforme agraire et se rallia au socialisme. Ces mesures ouvrirent la boîte de Pandore des revendications identitaires : à l'instar des fronts érythréens, des guérillas se soulevèrent pour réclamer la constitution d'États nationaux tant au Nord (FPLT), qu'au Sud, le Front de libération des Oromo<sup>3</sup> (FLO) pour citer les plus puissants. Les militaires, qui avaient rallié les populations du Sud — jusque-là privés de la sécurité de la tenure —, se lancèrent dans une répression armée des séparatismes. Aidés par les pays socialistes, ils vainquirent les Somaliens en Ogadén (1978) et reprirent l'Érythrée utile sans toutefois écraser le FPLE. Au pouvoir depuis 1977, Mängestu Haylä Maryam incarnait à la fois le socialisme le plus autoritaire, le nationalisme le plus intransigeant et l'alignement le plus aveugle sur l'URSS. La terrible famine de 1984-85, la socialisation des terres, la villagisation et les réinstallations forcées détachèrent durablement les paysans du régime, devenu en 1987, une démocratie populaire. Étroitement alliés, le FPLE et le FPLT expulsèrent l'armée régulière d'Érythrée (1988), du Tegray (1989) et prirent le pouvoir à Asmära et à Addis Abäba avec l'assentiment de l'URSS et des États-Unis (1991). L'échec de Mängestu, réfugié au Zimbabwe, allait-il signifier le *break-up of Ethiopia* à l'instar de ce qui se passait en URSS en 1991 ? On sait qu'il n'en rien été contrairement à la Somalie qui a, pourtant, connu une évolution similaire.

En 1991 en effet, Siyaad Barre, vaincu par une coalition de chefs de guerre, quittait la Somalie où il avait pris le pouvoir en 1969. Son pansomalisme avait rencontré l'adhésion de la population mécontente des revirements de la

<sup>3</sup> Les Oromo, autrefois appelés Galla, sont les plus nombreux en Éthiopie (35 % du total).

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

république qui, dans un premier temps, avait soutenu, comme l'affiche son drapeau<sup>4</sup>, les irrédentistes somaliens en Éthiopie, au Kenya et à Djibouti et rompu toute relation avec ses voisins. Puis, réaliste, Maxamed Xaaji Ibrahiim Cigaal, le ministre des Affaires étrangères, avait renoué, notamment avec l'Éthiopie. Réservés au sujet de l'adoption du matérialisme historique et de l'alignement sur l'URSS, les Somaliens commencèrent à se détacher du général après son échec face à l'Éthiopie en 1978. Il rejoignit alors les États-Unis et se rapprocha de l'Arabie Saoudite qui, en échange de son aide et de l'ouverture de son marché aux éleveurs somaliens, envoya force prêcheurs wahhabites. Commença alors la dérive clanique, kleptocratique et népotique du régime qui rencontra l'opposition, dans l'ex-Somaliland, du Mouvement national somalien (MNS) de Maxamed Silanyo. Ayant reconnu, par un traité signé en 1988 avec Mängestu, la frontière éthio-somalienne qu'il avait longtemps contesté, il lança son armée contre le Nord déclenchant la guerre civile qui l'a chassé du pouvoir en 1991 et détruit l'unité de la Somalie. Faut-il rechercher dans l'histoire antécoloniale l'origine de l'implosion de la Somalie et de la pérennité de l'Éthiopie ?

### 2. Temps court, temps long : cultures, histoires et populations

Alors que, parties de Somalie et d'Érythrée, les armées italiennes, majoritairement composées d'*ascari* [supplétifs] érythréens, libyens et somaliens, écrasaient les Éthiopiens sous les bombes et les gaz, Griaule écrivait : « L'Érythrée est une sorte d'Éthiopie en miniature, avec les mêmes zones de hautes, basses et moyennes terres habitées par des gens respectivement comparables. Vaches et charrues [araires], paysans chrétiens dans les hauts. Chèvres et bergers musulmans dans les basses plaines. L'Érythrée est le cap nord de sa mère l'Éthiopie. Mêmes terres, mêmes sangs » (Griaule, 1936, p. 135). Je puis en témoigner, quand, venant d'Éthiopie on traverse le Mārāb, la rivière frontalière, et que l'on entre Érythrée, les populations, des Tegréens chrétiens, et les paysages des hautes terres restent semblables. Jusqu'à la création de la *Colonia Eritrea* 1890, ces régions d'outre-Mārāb [*Mārāb mellash*] dépendaient des *ras* du Tegray, représentés par le Seigneur de la mer [*Baher negash*]. Les vestiges de l'antique royaume d'Aksum s'étendent au nord et au sud du Mārāb comme les sanctuaires et les monastères. Le tigrinia, écrit avec le syllabaire guèze comme l'amharique, est langue officielle de chaque côté de la frontière. L'Église érythréenne, détachée de l'Église éthiopienne par le pouvoir depuis l'indépendance, est également suffragante du patriarcat copte d'Alexandrie. Autocéphales, elles refusent, comme les Églises copte, arménienne, syrienne et syro-malabre, les décrets du concile de Chalcédoine (451) qui affirment la double nature dans la personne du Christ. En conséquence, Éthiopiens et Érythréens sont monophysites [*tāwahedo*] et ne se disent orthodoxes qu'afin de se différencier des Églises de mission (catholiques, protestants, évangéliques). Installés sur la côte dès le VII<sup>e</sup> siècle, les musulmans ont gagné l'intérieur le long des voies commerciales et comptent dans les deux pays pour 35 à 40 % de la population<sup>5</sup>. Islam et christianisme partagent les mêmes tabous alimentaires et les longs jeûnes (Carême et Ramadan) qui marquent, ainsi que les associations votives, les confréries et les pèlerinages, la vie sociale et politique.

Les hautes terres (au-dessus de 1 800 m-2 000 m) comptent pour un tiers de la superficie de l'Éthiopie (1,104 Mkm<sup>2</sup>) et abritent 80 % des 82,8 millions d'habitants : la moyenne (75 h/km<sup>2</sup>) n'a donc aucun sens, car la densité réelle dépasse couramment 180 h/km<sup>2</sup>. On peut extrapoler la même répartition entre périphéries basses et hauteurs pour l'Érythrée (5,1 Mh sur 118 000 k km<sup>2</sup>). Deux facteurs physiques expliquent cette concentration : les pluies orographiques et l'absence de paludisme et de trypanosomiase au-dessus de 2 000 m. Les seules régions basses où se regroupent de fortes densités se trouvent au Benaadir où coule, parallèlement au rivage jusqu'à son confluent avec le Jubba, le Wabi Shabeele, le « Nil de Mogadiscio » des géographes arabes. Ces fleuves, nés en Éthiopie, alimentent des oasis-rubans et de vastes périmètres irrigués, lancés par la colonisation italienne. Toutefois, la simple consultation d'une carte des isohyètes ne rend pas compte de la répartition de la population dans « la montagne la plus peuplée du monde » (Gallais, 1989). On y observe trois pôles : au Nord, les plateaux céréaliers cultivés à l'araire par les Tegréens et les Amhara, au Sud et à l'Est, les hautes terres des planteurs de faux bananier<sup>6</sup> [*ensät*] et de café et au Centre, les plateaux céréaliers du Choa, du Gojjam et d'Arsi, autour d'Addis Abäba. Ils traduisent l'expansion territoriale des États chrétiens qui ont succédé au royaume d'Aksum dont les systèmes céréaliers sont un héritage. Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle,

<sup>4</sup> Chacune des branches de l'étoile, blanche sur fond bleu du drapeau, désigne un des cinq territoires peuplés de Somali : la Somalia italiana et le Somaliland se sont unis en 1960 et il manque l'Ogaden éthiopien, le Northeastern Frontier District kenyan et la Côte française des Somalis (Djibouti).

<sup>5</sup> L'Éthiopie procède régulièrement à des recensements avec un volet linguistique et religieux.

<sup>6</sup> *Ensete ventricosum*.

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

l'épicentre politique migra du Nord jusqu'au sud du Nil bleu en assujettissant émirats musulmans et royaumes païens, au contact des planteurs d'*ensät*. Aux <sup>xvi</sup><sup>e</sup> et au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècles, assaillis par le *jihad* d'Ahmed *Graññ* (le Gaucher), venu de Harär, et refoulés par les migrations des Oromo, les Éthiopiens se replièrent au nord du Nil dans le royaume de Gondär. Pour survivre, les *negus* avaient dû appeler les Portugais qui espérèrent ramener le royaume dans le giron de Rome. Leur échec conduisit à un pacte de non-agression avec les Ottomans qui gardaient les côtes et auxquels les autorités éthiopiennes remettaient les missionnaires catholiques pris sur les hautes terres. À l'issue de son règne, Menilek II récupéra les provinces du Sud et de l'Est, bien au-delà des territoires perdus au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle. Addis Abäba, qu'il avait fondé en 1889 à la frange méridionale de ses possessions, se retrouva au centre de la Grande Éthiopie. Avec ses troupes, arrivèrent du Nord les araires, les céréales, les administrateurs, les soldats et les prêtres qui amharisèrent et christianisèrent les élites des Oromo et de la mosaïque des petits peuples du Sud-Ouest. Toutefois, le *negus* laissa intacts les États musulmans (Harär, Jimma), intégrés dans son royaume, pourvu que rentre le tribut.

L'extraordinaire « résurrection » de l'Éthiopie, sous Menilek II, était attendue par les Éthiopiens. Selon la Gloire des rois [*Kebrä Negäst*], compilation de traditions appuyées sur l'Ancien et le Nouveau Testament, les rois légitimes descendent de Salomon, père de Menilek I<sup>er</sup>, né de son union avec la reine de Saba, et qui revint en Éthiopie avec les Tables de la Loi et accompagné d'Israélites. Au <sup>iv</sup><sup>e</sup> siècle Ézana, roi d'Aksum, devint chrétien, entraînant la conversion de son peuple. Rédigé au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle pour légitimer une manipulation dynastique, donc bien après les événements, le *Kebrä Negäst* fait des Éthiopiens le *verus Israel*, le Peuple élu et de l'Éthiopie, la Terre sainte. Le mythe fondateur salomonien assure que Dieu, fidèle à Sa promesse, n'abandonnera jamais Son peuple, mais le châtie, en cas de trahison, à coup d'invasions, d'épizooties, de sécheresses... Le patriotisme a acquis une dimension messianique qui perdure d'autant plus qu'il s'appuie sur l'autorité de l'Église et de la Bible (et du Coran) et qu'il fournit aux Éthiopiens un guide d'interprétation de leur histoire et de leur culture. L'appartenance des langues éthiopiennes au phylum afro-asiatique (chamito-sémitique), la présence des *Fälasha* [juifs éthiopiens ou *Bétä Esraél*], les tabous alimentaires, le plan concentriques des sanctuaires, la patronymie et la toponymie tout devient clair grâce au *Kebrä Negäst*, même l'assimilation des plateaux, exempts des miasmes, au jardin d'Éden, au Paradis, et des périphéries, torrides et impaludées, à l'Enfer. Comment s'étonner que 2 000 ans d'histoire sainte aient facilement triomphé du matérialisme historique, pourtant prescrit par l'État ? Aklilu Habtä Wäld, Premier ministre éthiopien au président somalien, en 1963 à l'OUA, utilisa cet argument d'antiquité quand le président de la Somalie réclama le retour des Somali d'Ogadén à la mère-patrie. Hautain, il répliqua : *Ethiopia has always existed for more than 3000 years... as independent state and as nation for more than 3000 years... There is no record in History either of a Somali state or of a Somali nation... If the Somali Republic does not recognize the [1908] treaty, then the Somali Republic will even not exist* (Spencer 1987, p. 319). Il ne reconnaît aucune légitimité à des nomades de culture orale et donc sans histoire, à peine sortis du joug colonial. En effet, les seuls témoignages des géographes arabes, donc extérieurs, pèsent peu à côté de sept siècles de chroniques royales et de vies de saint, consignées dans les manuscrits des archives des monastères éthiopiens. Mais, les historiens révèlent que la Somalie n'était pas qu'une collection de tribus, de clans et de confréries, déchirés par d'incessants combats. Loin de leurs maîtres à Constantinople et à Oman, pachas et sultans somali contrôlaient le commerce vers l'Arabie à partir de ports dominés par une élite marchande, originaire de Perse et qui y introduisit le soufisme. Mais, aucun État n'a incarné ni n'a réuni la nation somali dans sa plus grande partie.

Aklilu savait, en se référant à une représentation fondée sur l'histoire, qu'il impressionnerait son auditoire africain et les médias. Son raisonnement n'eut, par contre, aucun effet sur les Érythréens qui, partageant 2 000 ans, voir 3 000 ans d'histoire et de culture communes avec l'Éthiopie, la combattirent pendant trente ans en arguant que cinquante années de colonisation avaient effacé ces trois millénaires. Au grand scandale des Éthiopiens, une autre légitimité, récente et imprégnée d'influence étrangère, a constitué, au cœur d'Aksum, un État séparé par une limite coloniale. Doit-on, pour autant, abandonner toute référence au temps long au risque d'oublier l'histoire ? En 1985, la famine a coïncidé avec le dénombrement de 42 millions d'habitants, soit un quasi-doublement depuis 1970. Mais les historiens ont établi que l'Éthiopie souffrait, tous les dix ans environ, de disettes aussi graves alors que sa population stagnait autour de 10 millions. Ces crises climatiques récurrentes correspondent aux décennies de bon et de mauvais Nil observées en Égypte depuis l'Antiquité et traduites dans la Bible, par le rêve de Pharaon de la succession de sept vaches grasses et de sept vaches maigres.

### **3. Logiques des temps, des pouvoirs, des territoires**

Prise dans un tissu inextricable de contradictions, la Corne de l'Afrique apparaît comme un foyer endémique de conflictualité où les Puissances, depuis l'échec de l'ONUSOM, hésitent à s'engager et s'efforcent de déléguer le maintien de l'ordre aux organisations régionales. Nous écrivions, il y a près de quinze ans, M. Djama et moi : « Il n'est que d'espérer alors que la Corne de l'Afrique, jusque-là lieu privilégié d'observation des situations de crise, ou laboratoire de l'ingérence politico-humanitaire, s'ouvre à une science sociale des états de paix » (Djama & Gascon, 1997, p. 249). Peut-être avons-nous pêché par optimisme alors que, plus que jamais, la guerre civile sévit en Somalie et la dictature en Érythrée ? Mais partout ailleurs, les pratiques de bonne gouvernance ont gagné tandis que, malgré les crises de subsistance, le taux de croissance économique dépasse 5 % depuis 2000, la fin du conflit éthio-érythréen. Dans la question cruciale de la construction et de la légitimité de l'État et du contrôle territorial qu'il exerce, se rencontrent les conjonctures géopolitiques nationales et régionales et mondiales. Dans la Corne, cohabitent et se heurtent l'Éthiopie millénaire qui repoussa la colonisation et les jeunes États périphériques nés de la colonisation.

Alors que la Somalie présentait toutes les caractéristiques favorables, à nos yeux, à la construction d'un État-nation, c'est toujours une nation à la recherche d'un État. Au contraire, né en 1977 au plus fort du conflit éthio-somalien, Djibouti, divisé entre Somali Issa (*Ciise*), Afar et Arabes, majoritairement du Yémen, a pourtant survécu. Siyaad Barre a laissé la Somalie exsangue et brisé l'union entre Somaliland et Somalie ex-italienne, au nom du mirage grand-somalien inventé par le *Foreign Office* et instrumentalisé par le dictateur. Ce dernier avait donné la stature de héros national à *Sayyid* Maxamed Cabdille Xasan, le *Mad Mullah*, ennemi des Britanniques de 1899 à 1921, mais aussi adversaire féroce des clans et confréries du Nord. La Grande Somalie, territoire sans frontières, représentation floue, fut impuissante à mobiliser Somali et Somaliens. En 1991, l'encadrement administratif et politique ayant disparu, les chefs de guerre s'imposèrent surtout après l'échec de l'ONUSOM. Sous les auspices du président djiboutien en 2000, à Arta, un gouvernement fédéral de transition (GFT) réunit les chefs de guerre dans l'espoir de les neutraliser. De 2004 à 2008, la présidence en échut à Cabdulaahi Yuusuf Axmed, également président du Puntland « autonome » et qui avait combattu Siyaad avec l'appui de l'Éthiopie. Rappelons que les pirates somaliens, dont l'activité grandit à partir de 2005, trouvent refuge dans la province sécessionniste et appui auprès de ses autorités. Rentré à Mogadiscio et appuyé par les États-Unis, le GFT en fut chassé par l'Union des tribunaux islamiques (UTI) en juillet 2006. Replié à Baydhowa, il fit appel au gouvernement éthiopien qui, fin décembre 2006, envoya ses troupes déloger l'UTI. Elle se maintint dans la capitale au prix d'intenses combats de rue qui précipitèrent des milliers de Somaliens vers les camps. Relayé peu à peu par les contingents de l'UA, le contingent éthiopien évacua Mogadiscio début 2009. Profitant, fin 2008, d'une scission au sein de l'UTI entre partisans de l'alignement sur Al-Qaïda et tenants d'un rapprochement avec le gouvernement, Sharif Sheekh Axmed, l'un des leaders de l'UTI, remplaça Yuusuuf, très discuté, à la tête du GFT.

Dans un continent où des frontières coloniales viennent tous les maux, la sécession du Somaliland et de l'Érythrée, qui réactive une limite coloniale, rencontra une forte opposition qui ne céda à l'ONU, à l'OUA et à l'IGAD, en faveur de l'Érythrée qu'en 1991. Après d'intenses tractations entre les anciens clans, des élections portèrent à la présidence, en 1993, Maxamed Xaaji Ibrahiim Cigaal, ministre dans le dernier gouvernement élu de Somalie. À sa mort, en 2002, Dahir Rayale Kahin lui succéda jusqu'en 2010 où il céda démocratiquement son poste à Maxamed Silanyo. Le Somaliland se reconstruit par ses propres forces, aidé de sa diaspora et alors que l'Érythrée n'en a jamais connues, toutes les élections y ont été transparentes et pluralistes. Son indépendance détruit la fiction d'une Somalie unie dont la Ligue arabe rétribue les représentations diplomatiques à l'étranger. L'Arabie saoudite se méfie d'un État où le somali, écrit en caractères latins, a officiellement évincé la langue du Prophète et d'un islam marqué par le soufisme. Djibouti craint la concurrence du port de Berbera comme débouché du commerce extérieur de l'Éthiopie et son président somali escompte récupérer des avantages territoriaux, en soutenant l'unité de la Somalie. Quant à l'Égypte, la reconnaissance internationale du Somaliland la priverait d'un moyen de pression sur l'Éthiopie obligée de financer le stationnement de forces armées en Ogadén, où vivent 5 millions de Somali. Ces lourdes dépenses militaires la contraignent à différer la construction des barrages sur le Nil et ses affluents. Dans ce jeu, l'Érythrée, bloquée sur sa frontière depuis sa défaite en 2000, a trouvé dans l'UTI des alliés pour ouvrir un second front sur le flanc sud de l'Éthiopie. Pomme de discorde régionale, la reconnaissance du Somaliland maintient la Corne sous forte tension au profit des tenants de l'intransigeance en Érythrée et en Somalie. Elle a permis à Ismaël Omar Guelleh, neveu et

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

successeur du père de l'indépendance de Djibouti, Hassan Gouled (1977-1999), de réformer la constitution afin d'obtenir un troisième mandat. Il a promis, s'adossant aux investissements arabes qui ont édifié le nouveau port de Doralé, de faire de Djibouti, « État contre nature » (Bouquet, 2011), un Dubaï, voir un Singapour sur mer Rouge.

La reconnaissance du Somaliland renvoie à l'enclavement de l'Éthiopie, empire du Milieu de la Corne. De 1991 à 1998, elle avait partagé avec l'Érythrée le port d'Asäb, sa monnaie, le *berr*, et *Ethiopian Airlines*. Pendant le conflit et depuis lors, près de 90 % de son commerce passe par Djibouti. Mais, attirés par 82,8 millions de consommateurs (85 % de la Corne), le Soudan, le Kenya et le Somaliland ont offert leurs ports au transit éthiopien. Ainsi, au plus fort des hostilités avec l'Érythrée, jamais l'Éthiopie ne fut isolée même si la population connut des pénuries de carburant et de sel. Ce conflit a rompu l'alliance étroite, nouée dans les maquis, entre les dirigeants du FPLE et du FPLT, sept ans après leur conquête du pouvoir. Mälläs Zénawi, élu Premier ministre, en 1995, a instauré une république fédérale où chaque peuple, nation et nationalité obtient la reconnaissance de sa culture et de son territoire jusqu'au droit à la sécession. La « médecine fédérale » a éteint l'éruption de fièvre identitaire qui, en 1991, menaçait l'unité éthiopienne : seuls des maquis oromo et les guérilleros islamistes d'Ogadén poursuivent la lutte, aidés par l'UTI et l'Érythrée. Isayyas Afäwäraqi, le président érythréen, maintient le peuple mobilisé afin qu'il lutte, par ses seules forces, pour la reconstruction du pays ravagé. Arguant de l'unité nationale forgée par trente ans de guerre, il a interdit l'expression de la moindre différence qu'elle soit politique, culturelle ou religieuse, hormis l'enseignement, au primaire, de neuf langues régionales. Nationaliste farouche, il s'est brouillé avec le Soudan (1993), (1998-2000) et Djibouti (2008). Au conflit limité avec le Yémen (1995-1998), au sujet des îles Hanish, gardiennes du Bāb el-Mandab, ont succédé deux ans de guerre totale avec l'Éthiopie (1998-2000). Attaquant soudainement au Tegray, les Érythréens bousculèrent l'armée éthiopienne en pleine réorganisation qui ne reprit l'avantage qu'à Badmé en 1999. Forte de plus de 300 000 hommes, elle pénétra profondément à l'Ouest, en mai 2000, contraignant Asmära à demander un armistice sous les auspices de l'ONU et de l'OUA. Toutefois, l'accord de délimitation de la frontière n'a toujours pas été conclu et la tension demeure vive à la frontière disputée.

Ce conflit frontal, d'État à État, est le dernier avatar d'une opposition aussi ancienne que l'Éthiopie, entre le Tegray, au nord, héritier direct d'Aksum, et les Amhara, plus au sud, renforcés par les Oromo et les peuples du Sud-Ouest, au sujet du *leadership* national. Sans doute, Isayyas pensait-il détacher le Tegray d'une Éthiopie fédérale dont il ne représente que 6 % de la population. Il savait que les Éthiopiens reprochaient à Mälläs de s'être appuyé sur le particularisme tegréen et d'avoir consenti à la sécession érythréenne. Or, les recrues du Sud, pourtant loin du front, affluèrent au Nord et donnèrent l'avantage aux Éthiopiens. Mälläs refusa, en 2000, de prendre Asmära alors que la presse demandait que l'Éthiopie retrouve un accès à la mer. En dépit d'une forte opposition au sein de la coalition au pouvoir, il imposa le respect de l'intégrité territoriale de l'adversaire, gagnant ainsi sa réputation de politicien soucieux du droit. En même temps, il prenait acte du caractère irréversible de la sécession qui n'avait pas commencé avec l'annexion en 1962, mais, bien avant. Les *ascari* érythréens comptaient pour plus d'un tiers des troupes défaites à Adwa et plus de la moitié de la main d'œuvre masculine de la colonie contribua à l'effort de guerre italien en 1936. Durant l'occupation, les Érythréens ont bénéficié d'un statut particulier et dans les *bande*, participé à la chasse aux résistants éthiopiens. Le conflit éthio-érythréen donna à Mälläs la stature d'un dirigeant national éthiopien et la victoire aux élections législatives de 2000. En 2005, toutefois, l'opposition, soutenue par la diaspora, remporta de nombreux suffrages, notamment à Addis Abäba. À l'annonce de résultats, qui donnaient la victoire au pouvoir, de violentes manifestations éclatèrent, brutalement réprimées. Des donateurs limitèrent ou suspendirent leur aide, capitale pour le maintien de la croissance économique dont le régime s'enorgueillit. Mälläs rentra en grâce auprès des États-Unis, de l'Union européenne et de l'UA en secourant le gouvernement somalien menacé par l'offensive de l'UTI. L'armée éthiopienne chassa certes les islamistes, mais surtout captura du personnel et de l'armement érythréens et des Oromo et des islamistes ralliés à l'UTI. Le Premier ministre, ainsi qu'il l'avait annoncé dès le début de l'intervention, retira ses troupes une fois que la menace d'un second front avait été écartée.

Bloquées au Nord, Éthiopie et Érythrée se battent désormais en Somalie ! La question somalienne est bien « le haut mal » de la Corne de l'Afrique. Après vingt ans de guerre, l'abcès ne peut plus être contenu, il gagne toute la région et menace les grands équilibres géopolitiques. C'est un refuge pour les extrémistes islamistes et autres, et l'occasion

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

pour les dictateurs de dépouiller les populations, de leur seul droit, le droit de produire leur nourriture sur la terre de leurs ancêtres. La question a connu un début de règlement avec l'indépendance du Somaliland, mais la communauté internationale l'ignore.

Pr Alain GASCON

### Bibliographie

FONTRIER Marc, « L'ethno-fédéralisme. Retour à un état ancien », A. Rouaud (dir.), *Les orientalistes sont des aventuriers*, St. Mandé, Sépia, 1999, pp. 215-222.

GALLAIS Jean, *Une géographie politique de l'Éthiopie. Le poids de l'État*, Paris, Économica, , 1989.

GASCON Alain, *La Grande Éthiopie, une utopie africaine*, Paris, CNRS éditions, 1995.

ID., « Éthiopie : " L'Empire du milieu " de la Corne de l'Afrique », Pourtier, P. (dir.), *Géopolitiques africaines, BAGF*, 79<sup>e</sup> année, 2002, pp. 171-183.

ID., *Sur les hautes terres comme au ciel. Identités et territoires*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006.

ID., « L'intervention éthiopienne en Somalie : la croix contre le croissant ? », *Outre-Terre*, n° 20, 2008, pp. 447-463.

ID. (dir.), *Regards croisés sur l'Éthiopie, BAGF*, 86<sup>e</sup> année, juin-2, 2009, pp. 147-196.

ID., « Les damnés de la mer : les pirates somaliens en mer Rouge et dans l'océan Indien », *Diplomatie*, n° 40, sept-oct 2009, pp. 26-33.

GASCON Alain et DJAMA Marcel (dir.), « La Corne dans tous ses États », *Cahiers d'Études Africaines*, XXXVII, 146, 1997-2, pp. 277-526.

LAITIN D. D., SAMATAR S. S., *Somalia: Nation in Search of a State*, Boulder-Londres, Westview Press-Gower, 1987.

LEVINE Donald N., *Greater Ethiopia, the Evolution of a Multiethnic Society*, Chicago, The U of Chicago Press, 2<sup>e</sup> éd. 2000 [1974].

LEWIS Ioan M., *Understanding Somalia and Somaliland*, Londres, Hurst & Company, 2008.

TEKESTE Negash et TRONVOLL Kontjit, *Brothers at War. Making Sense of the Eritrean-Ethiopian War*, Oxford-Athens, J. Currey-Ohio U. P., 2000.

## ■ LA GUERRE ÉTHIOPIE-ÉRYTHREE DE 1998-2000 : UN CONFLIT ENTRE DEUX FORMATIONS ÉTATIQUES

La fin du règne d'Hailé Sélassié après la Seconde Guerre mondiale (1941-1974) est marquée par la montée des mouvements rebelles régionalistes ou ethnorégionalistes. Parmi ces mouvements, les fronts de libération érythréens prennent les armes dès le début des années 1960 contre le régime impérial du *negoussä nägäst* (roi des rois). Durant la décennie suivante, la Révolution de 1974 initiée par la petite bourgeoisie et les mouvements étudiants éthiopiens est finalement usurpée par les militaires qui déposent Hailé Sélassié en septembre et fondent le *därg*. Ce « comité » (amharique) est formé de militaires provenant des différentes régions du pays. Mengistu Hailé Mariam, jeune lieutenant formé à l'académie militaire de Harar, prend progressivement la tête du *därg* pour s'imposer à la tête du pays entre l'hiver 1977 et l'été 1978 après avoir éliminé dans le sang ses concurrents civils et militaires.<sup>7</sup>

Dans le Nord érythréen, la guerre continue d'opposer les mouvements sécessionnistes aux troupes du nouveau régime militaire alors que dans un conflit parallèle, les mouvements rebelles se disputent le leadership de la résistance jusqu'à l'imposition par les armes du Front Populaire de Libération Érythréen (FPLE) au début des années 1980, et avec lui d'un projet étatique et national se voulant fédérateur : celui d'une Érythrée unie où un État centralisé gouvernerait la « nation érythréenne ».

Souhaitant étendre la rébellion à d'autres régions d'Éthiopie, le Front Populaire de Libération de l'Érythrée soutient la création du jeune Front Populaire de Libération du Tigrāi (FPLT) dès le milieu des années 1970.<sup>8</sup> FPLE et FPLT s'allient non seulement dans leur lutte commune contre le *därg*, mais également contre leurs ennemis locaux respectifs : ils chassent de concert l'Union Démocratique Éthiopienne (UDE) et le Parti Révolutionnaire du Peuple Éthiopien (PRPE) du Tigrāi dans la deuxième moitié des années 1970, ou encore le Front de Libération de l'Érythrée (en Érythrée) durant la même période. Dans les années 1980, le FPLT fonde une coalition de mouvements « ethnonationaux » prenant officiellement le nom de Front Démocratique Révolutionnaire du Peuple Éthiopien en 1989 (FDRPE).<sup>9</sup> Les efforts conjugués de ces mouvements conduisent à la chute de Mengistu Hailé Mariam en mai 1991. Les troupes du FDRPE entrent dans Addis-Abeba le 28 mai 1991 (*Ginbot* 20, 1983 selon le calendrier éthiopien), alors que le FPLE contrôle Asmara, la capitale d'une Érythrée dont l'indépendance est désormais inexorable. Le référendum du 23 et 25 avril 1993, sous observation de l'Organisation des Nations unies, confirme cette séparation de l'État éthiopien à plus de 99 % des voix, ratifiée par le Gouvernement de transition éthiopien quelques jours plus tard (29 avril 1993).<sup>10</sup>

Mais les relations entre les deux nouveaux régimes se dégradent progressivement. La question de la délimitation d'une frontière difficile à tracer entre les deux pays prend une tournure radicale au fur et à mesure que les tensions politico-économiques se développent entre les deux pays. La formation de l'État érythréen nécessitait également la création d'une monnaie propre au nouvel État, à la fois source d'indépendance économique (du moins formelle) et symbole d'une identité nationale véritable.<sup>11</sup> La monnaie érythréenne, le Nakfa, est ainsi créée en 1997. L'année suivante, le 12 mai 1998, un incident frontalier au Tigrāi dégénère en un cycle inattendu de violences au cours

---

<sup>7</sup> Voir notamment MARKAKIS John, « Garrison Socialism: The Case of Ethiopia », MERIP Reports, Middle East Research and Information Project, n° 79, June 1979, p. 3-17. Disponible en ligne: <http://www.jstor.org/stable/3012368>, consulté le 31 mai 2010; LEFORT René, *Éthiopie : la révolution hérétique*, Maspero, Paris, 1981 ; BAHRU Zwede, « The Military and Militarism in Africa : The Case of Ethiopia », dans HUCHTFUL Eboe Hutchful & BATHILY Abdoulaye (dir.), *The Military and Militarism in Africa*, CODESRIA, Dakar, 1998, rééd. dans BAHRU Zewde (dir.), *Society, State and History, Selected Essays*, Addis Ababa University Press, 2008, p. 282-307.

<sup>8</sup> Le FPLT profite ainsi de l'appui technique, des formations et de l'ouverture aux routes de ravitaillement que lui offre le front érythréen.

<sup>9</sup> La coalition est d'abord formée du Front tigréen et du Mouvement National Démocratique Amhara, rejoints ensuite par l'Organisation Populaire Démocratique Oromo, et enfin le Front Démocratique Populaire Éthiopien du Sud. Le FPLT demeure le groupe politique dominant au sein de cette coalition toujours au pouvoir.

<sup>10</sup> Le Gouvernement de transition éthiopien (1991-1995) est présidé par Meles Zenawi, qui dirige également le FPLT et le FDRPE. Voir VAUGHAN Sarah, *The Addis Ababa Transitional Conference of July 1991 : its origins, history and significance*, Centre of African Studies, Occasional Paper, n° 51, Edinburgh University, 1994.

<sup>11</sup> Voir REID Richard, « 'Ethiopians Believe in God, Shabiya Believe in Mountains': The EPLF and the 1998-2000 War in Historical Perspective », dans PLAUT Martin & JACQUIN-BERDAL Dominique (dir.), *Unfinished Business, Ethiopia and Eritrea at War*, Red Sea Press, Trenton/Asmara, 2004.

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

duquel les deux régimes se disputent des régions rocailleuses *a priori* dépourvues de tout intérêt stratégique.<sup>12</sup> Les troupes érythréennes occupent le Tigraï et avancent vers le sud. Cette guerre surprenante fera environ 70 à 100 000 victimes dans chaque camp, un million de déplacés et conduira le petit État érythréen à une militarisation croissante de sa société.<sup>13</sup>

L'Éthiopie remobilisée lance deux offensives majeures entre juin 1999 et mai 2000 (Opération *Sunset*).<sup>14</sup> Les troupes érythréennes sont repoussées derrière leur position d'avant guerre. Une fois l'ascendant militaire éthiopien assuré, Addis-Abeba relance le processus de négociation et un accord de cessez-le-feu est signé le 18 mai 2000 dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine (aujourd'hui Union africaine, UA).<sup>15</sup> Ces négociations activement supportées par l'administration du président américain Bill Clinton conduisent à la signature du traité d'Alger en décembre 2000, qui met un terme aux hostilités.

Il est néanmoins indispensable de considérer cette guerre interétatique (l'une des rares qu'ait connu le continent africain depuis les indépendances) au-delà de la conjoncture post-1991 pour y voir plutôt un conflit armé dont les racines se situent, d'une part dans la trajectoire particulière de l'État éthiopien, et d'autre part, dans les ambitions des anciens mouvements rebelles le combattant. En effet, « le conflit opposant l'Érythrée à l'Éthiopie entre mai 1998 et mai 2000 s'inscrit avant tout dans la continuité des conflits passés, liés aux modalités de construction/formation de ces deux États et de leurs identités nationales ».<sup>16</sup>

Plus précisément, cette guerre interétatique est à comprendre dans le prolongement de ce que nous qualifions de *double crise de l'État éthiopien* apparue au tournant des années 1970, sous le règne d'Hailé Sélassié.<sup>17</sup> Nous parlons de double crise de l'État éthiopien dans la mesure où elle reflète, soit le *rejet radical de l'État* dans une perspective indépendantiste revendiquée par le FPLE (crise de l'État éthiopien), soit une *lutte pour l'État* dans laquelle s'engagent le FPLT puis le FPLT-FDRPE (crise dans l'État éthiopien). Les mouvements nationaux, nationalistes ou ethno-nationalistes au sein des empires ou des États n'ambitionnent en effet que rarement de sortir de cette organisation politique, économique, culturelle et symbolique.<sup>18</sup> Les conflits armés au sein des empires peuvent par conséquent prendre la forme d'une lutte contre un gouvernement ou un régime particulier, tout en acceptant, voire en revendiquant la continuité de l'État qu'il s'agit de contrôler plus que de détruire ou de quitter, comme l'illustre le cas du FPLT.<sup>19</sup>

<sup>12</sup> PLAUT Martin, « Background to War: From Friends to Foes », dans PLAUT Martin & JACQUIN-BERDAL Dominique (dir.), *Unfinished Business, Ethiopia and Eritrea at War*, Red Sea Press, Trenton/Asmara, 2004, p. 2-22.

<sup>13</sup> Voir TEKESTE Negash & TRONVOLL Kjetil, *Brothers at War: Making Sense of the Eritrean-Ethiopian War*, James Currey, Oxford, Ohio University Press, Athens, 2000.

<sup>14</sup> Voir DIAS Alexandra M., *An Inter-state War in the Post-Cold War Era: Eritrea-Ethiopia (1998-2000)*, Thesis submitted for the degree of Doctor of Philosophy in International Relations, London School of Economics and Political Science, 2008 ; FERRAS Patrick, *Les forces de défense nationale éthiopiennes : un instrument de puissance régionale au service du pouvoir civil fédéral*, Thèse de Doctorat de géographie mention géopolitique, Université Paris-8 Vincennes-Saint Denis, Paris, 2011.

<sup>15</sup> LECOUTRE Delphine, « L'Éthiopie et l'Afrique », dans PRUNIER Gérard (dir.), *L'Éthiopie contemporaine*, Cfee-Karthala, 2007, p. 153-183.

<sup>16</sup> Sur les rapports entre les processus de formation de l'État et la guerre en Europe, voir notamment ELIAS Norbert, *La dynamique de l'occident*, Livre de poche, Agora, Paris, 1975 ; TILLY Charles, « War Making and State Making as Organized Crime », dans EVANS Peter B. & RUESCHEMEYER Dietrich & SKOCPOL Theda (dir.), *Bringing the State Back In*, Cambridge University Press, Cambridge, 1985, p. 169-191. Sur ce même rapport en Afrique, voir AYOUB Mohammed, *The Third World Security Predicament, State Making, Regional Conflict, and the International System*, Lynne Rienner Publishers, Boulder, 1995 ; BAYART Jean-François, « La guerre en Afrique : dépérissement ou formation de l'État ? », *Esprit*, novembre 1998, p. 55-73. Pour une application à l'Éthiopie, voir notamment AUF Christiane, *Staat und Militär in Äthiopien, Zur Wechselwirkung im historischen Prozess der Staatsbildung*, Institut für Afrika-Kunde, im Verbund der Stiftung Deutsches Übersee-Institut, Hamburg, 1996 ; CLAPHAM Christopher, « Guerre et construction de l'État dans la Corne de l'Afrique », dans HASSNER Pierre & MARCHAL Roland (dir.), *Guerres et sociétés, État et violence après la Guerre froide*, Paris, Karthala, 2003, p. 463-488.

<sup>17</sup> Cet argument fait l'objet davantage de développements dans ma thèse de doctorat, Centre, périphérie, conflit et formation de l'État depuis Ménélik II : les crises de et dans l'État éthiopien, D. Darbon et C. Coulon (dirs), Université Bordeaux 4, soutenue le 24 octobre 2011.

<sup>18</sup> BURBANK Jane & COOPER Frederick, « « Nouvelles » colonies et « vieux » empires », dans *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 1, n° 27, 2009, p. 13-35, disponible en ligne : <http://www.cairn.info/revue-mil-neuf-cent-2009-1-page-13.htm>, consulté le 22 mai 2010.

<sup>19</sup> Voir BELLINA Séverine & DARBON Dominique & ERIKSEN Stein S. & SENDING Ole J., *L'État en quête de légitimité. Sortir collectivement des situations de fragilité*, CEAN, IRG, NORAD, Editions Charles Léopold Mayer, 2010. Notons que la crise de l'État éthiopien n'implique pas ici la crise d'État en tant que modèle d'organisation politique. Les rebelles du FPLE entendent certes quitter l'Éthiopie, mais en vue de fonder leur État propre.

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

On connaît par ailleurs depuis les travaux de B. Berman et J. Lonsdale l'intérêt qu'il y a à distinguer la *construction* (*state building*) de l'État de la *formation* de l'État (*state-making*).<sup>20</sup> La « construction de l'État » serait cet « effort conscient visant à créer un appareil de contrôle », ce qui impliquerait un certain degré de conflit en vue de concentrer les ressources et soutenir une armée de plus en plus exigeante.<sup>21</sup> Quant à la « formation de l'État », elle serait ce développement historique « dont le déroulement est un processus de conflits (en grande partie inconscient et contradictoire), de négociations et de compromis entre différents groupes, dont les actions et les échanges motivés par l'intérêt constituent la 'vulgarisation' du pouvoir ». <sup>22</sup> Ainsi, l'État n'est pas seulement « délibérément construit » et sa formation ne dépend plus uniquement des acteurs étatiques qui le construiraient par le haut, mais également des acteurs non-étatiques qui participent à sa formation par le bas, se l'approprient, empruntent ses cadres d'action, le réinventent, y résistent, ou encore entreprennent de le renverser pour y gouverner.

On peut également distinguer la construction formelle de l'État de celle de la nation, respectivement liés à la construction de la légalité et de la légitimité, mais allant nécessairement de concert.<sup>23</sup> La construction/formation de l'État répond alors à une double conquête : d'une part politico-territoriale (conquêtes militaires, taxes, extraction des ressources) et, d'autre part symbolique et cognitive, ambitionnant la construction d'une domination légitime fondée sur un « système de valeurs » particulier<sup>24</sup>. La construction/formation de l'État repose sur cette « domination symbolique »<sup>25</sup> que permet la « conquête des esprits » sujets ou citoyens de l'empire et de l'État.<sup>26</sup>

Or, cette question de l'identité à donner à l'État se situe au cœur du conflit éthio-érythréen de 1998-2000.<sup>27</sup> L'Érythrée et le Tigrāi représentent précisément des régions où se rencontrent et s'affrontent depuis les années 1960 des conceptions différentes de l'identité à la fois érythréenne, mais également éthiopienne. Pour le FPLE, il s'agit de rejeter l'État éthiopien et son identité (c'est-à-dire « l'éthiopianité<sup>28</sup> »), alors que pour le mouvement tigréen, il s'agit de s'emparer de l'État éthiopien en vue de redéfinir cette éthiopianité et ainsi libérer les « nationalités éthiopiennes opprimées » depuis les « empires féodaux » de Ménélik II (1889-1913) et d'Hailé Sélassié (1916-1974).

Cet article défend ainsi l'hypothèse selon laquelle la guerre de 1998-2000 émanerait principalement (mais pas seulement) de deux facteurs : *primo*, d'une divergence profonde de la perception de l'État éthiopien de la part des mouvements érythréen et tigréen avant et après 1991. La résilience du discours anti-éthiopien de la part des anciens rebelles érythréens explique largement la violence de 1998-2000, situant le conflit dans l'héritage direct de l'empire d'Éthiopie. *Secundo*, le conflit dériverait de deux perceptions antinomiques de la construction étatique et nationale. Alors que le Front tigréen entend reconstruire une identité éthiopienne « par le bas », fondée sur les nationalités, le Front érythréen entend quant à lui construire une nation une et indivisible, reproduisant paradoxalement le modèle national des régimes éthiopiens impériaux et du *dārg*.

Cet article est construit à partir de cette divergence. Une première partie revient sur la trajectoire du FPLE dans son rapport à l'État éthiopien (refus de l'État éthiopien) afin d'expliquer la résilience de son idéologie intrinsèquement violente après 1991. Une seconde partie analyse le rapport qu'entretiennent les membres du FPLT à l'égard de l'État éthiopien (lutte pour l'État éthiopien) et le rapport conflictuel que cela implique à l'égard du FPLE.

<sup>20</sup> BERMAN Bruce & LONSDALE John, *Unhappy Valley, Conflict in Kenya & Africa, vol. I, State & Class*, Eastern African Studies, James Currey, London, 1992.

<sup>21</sup> Ibid. p. 5.

<sup>22</sup> Ibid. p. 5.

<sup>23</sup> DARVICHE Mohammad-Saïd & GENIEYS William (dir.), *Multinational State-Building, Considering and Continuing the Work of Juan Linz*, Pôle Sud, 2008.

<sup>24</sup> SHILS Edward, *Center and Periphery, Essays in Macrosociology*, The University of Chicago Press, Chicago and London, 1975.

<sup>25</sup> BOURDIEU Pierre, « Esprits d'État, Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, n° 96-97, mars 1993, p. 49-62.

<sup>26</sup> GODELIER Maurice, « L'État : les processus de sa formation, la diversité de ses formes et de ses bases », *Revue internationale des sciences sociales*, vol XXXII, n° 4, 1980, p. 657-671.

<sup>27</sup> TRONVOLL Kjetil 2009, op. cit.

<sup>28</sup> BUREAU Jacques, *Éthiopie. Un drame impérial et rouge*, Éditions Ramsay, Paris, 1987.

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

### 1. Le FPLE et la construction d'un « État-nation » intrinsèquement violent : la crise de l'État éthiopien

La colonie italienne d'Érythrée (1890-1941) avait amputé le Tigräï et l'empire d'Éthiopie d'une partie de ses plateaux au Nord. Après la Seconde Guerre mondiale, l'Érythrée est placée sous administration britannique (1941-1952). En 1952, la région est rattachée à l'empire d'Hailé Sélassié en tant que région autonome fédérée et finalement annexée en 1962, devenant la quatorzième province du royaume d'Éthiopie. Parlement, Constitution, drapeau, emblèmes et de tout ce qui symbolise l'existence d'une nation érythréenne séparée sont progressivement effacés sous la Restauration (1941-1974), suscitant la radicalisation des mouvements sécessionnistes.

#### *Le FPLE et la crise de l'empire/État éthiopien*

Le premier mouvement rebelle faisant le choix des armes contre l'Éthiopie est le Mouvement Érythréen de Libération (MEL)<sup>29</sup>, fondé dès 1958, date symbolique de la suppression du drapeau érythréen et de son remplacement par le drapeau éthiopien impérial. Ouvriers, étudiants et la jeune intelligentsia musulmane forment la base de ce groupe. Le mouvement est fondé à Port Soudan et défend l'idée d'une cohabitation pacifique entre chrétiens et musulmans.<sup>30</sup> R. Lyob considère le MEL comme le fondateur d'une culture nationaliste érythréenne.<sup>31</sup> Mouvement clandestin diffus, le MEL recrute essentiellement en ville et s'inspire des mouvements de guérilleros sud-américains.<sup>32</sup> Il se donne pour objectif l'organisation d'un coup d'État visant à « restaurer l'indépendance » de l'Érythrée. Cependant, le groupe dont le leadership reste en exil ne parvient pas à obtenir le soutien escompté des anciennes figures politiques érythréennes fortes qui, également en exil, s'organisent au sein d'un autre mouvement prenant le nom de Front de Libération de l'Érythrée (FLE). En 1965, le MEL est définitivement remplacé par le FLE qui s'impose par les armes.

Le Front de Libération de l'Érythrée avait été fondé au Caire en juillet 1960 par Idris Mohammed Awate et d'anciens leaders ayant milité pour l'indépendance de l'Érythrée durant la présence britannique (1941-1952). Ce Front, également composé d'une majorité d'étudiants musulmans, déclenche la lutte contre Addis-Abeba en 1961 à partir des basses terres érythréennes. Il bénéficie alors d'un appui du Soudan et de l'Égypte au nom du panarabisme et de l'islam.<sup>33</sup>

Néanmoins, les divisions ne tardent pas à se faire sentir au sein même du FLE. Les taxes, les exactions, les luttes personnelles au sein du front, le clientélisme, les logiques religieuses et régionales, l'organisation zonale inspirée du Front de Libération National algérien (le territoire érythréen est divisé en quatre zones de commandement) ou encore les modes violents d'administration sont critiqués par une frange croissante au sein du front érythréen.<sup>34</sup> Le FLE se divise également à partir de clivages générationnels (anciens *versus* nouveaux combattants), religieux (musulmans-chrétien *versus* séculaires), géographiques (urbain *versus* rural) et identitaires (tribalistes *versus* nationalistes).<sup>35</sup> Le Front adopte par exemple l'appellation arabe, *Jebha*, ce qui participe au sentiment d'exclusion croissant parmi les membres chrétiens des plateaux ayant intégré le mouvement. Ces dissensions vont représenter l'un des moteurs de la formulation du nationalisme érythréen.<sup>36</sup>

La dissidence interne au FLE conduit en effet à la formation de trois groupes réformistes qui en font sécession en 1970 : le Front Populaire de Libération 1 (FPL 1), le Front Populaire de Libération 2 (FPL 2) et le Front Populaire de Libération-Obel (FLE-Obel, du nom de la ville où ce dernier trouve refuge). Le FPL 1 et le FPL 2 fusionnent en

<sup>29</sup> Eritrean Liberation Movement, *Harekat Tahrir Eritrea*. Voir RUTH Iyob, *The Eritrean struggle for independence: domination, resistance, nationalism, 1941-1993*, Cambridge University Press, Cambridge, 1995, p. 103.

<sup>30</sup> MARKAKIS John, *National and Class Conflict in the Horn of Africa*, Cambridge University Press, Cambridge, 1987, p. 107. La proportion des populations chrétiennes et musulmanes est environ équivalente en Érythrée, les premières étant principalement concentrées sur les plateaux (Nord Tigräï) et les secondes dans les plaines, notamment le long de la mer Rouge.

<sup>31</sup> RUTH Iyob, op. cit. p. 103

<sup>32</sup> Voir GEBRU Tareke, *The Ethiopian Revolution, War in the Horn of Africa*, Yale University Press, New Haven & London, 2009.

<sup>33</sup> La Ligue Musulmane d'Érythrée avait été fondée en 1946.

<sup>34</sup> CONNELL Dan, « Inside the EPPLF : The Origins of the 'People's Party' & its Role in the Liberation of Eritrea », *Review of African Political Economy*, n° 89, 2001, p. 345-364; POOL David, « The Eritrean People's Liberation Front », dans CLAPHAM Christopher (dir.), *African Guerillas*, James Currey, Oxford, 1998, p. 19-35.

<sup>35</sup> RUTH Iyob 1997, op. cit. ; CONNELL Dan 2001, op. cit. ; PRUNIER Gérard 2007, op. cit.

<sup>36</sup> ERLICH Haggai 1983, op. cit.

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

septembre 1973 dans un projet « pan-érythréen » pour donner naissance au Mouvement Populaire de Libération de l'Érythrée (MPLE) installé à proximité de la ville de Nakfa.<sup>37</sup> Lors du premier congrès du mouvement en 1977, celui-ci prendra officiellement le nom de Front Populaire de Libération Érythréen (FPLE). Issayas Afeworki en est le secrétaire général depuis 1973.

Mais les dissensions ne tardent pas à se manifester à l'intérieur même du jeune Front Populaire de Libération Érythréen. Dès 1973, un groupe de jeunes étudiants se revendiquant d'obédience marxiste, accusent les dirigeants de nationalisme petit bourgeois, alors qu'une autre frange (menée par Salomon Wäldä Maryam) revendique une meilleure représentation de la région de l'Akälä Guzay sur les plateaux tigréens. Les fondateurs du MPLE qui avaient quitté le FLE en raison de son régionalisme et de ses divisions internes ne peuvent laisser leur propre organisation se diviser aussi vite. Les dissidents sont violemment éliminés et Issayas, secondé par Romedan, s'impose en tant que commandant du FPLE et du Parti Populaire Révolutionnaire d'Érythrée (PPRE).<sup>38</sup> Cette crise interne affaiblit cependant le FPLE militairement qui se trouve contraint de se replier dans les confins du Sahel. Le mouvement y développe une structure organisationnelle rigoureuse et centralisée, créant un véritable État dans l'État (écoles, formations de soldats, hôpitaux, redistribution de la terre etc.).

Parallèlement à ces luttes entre fronts érythréens, ces derniers doivent faire face à une mobilisation croissante de l'armée éthiopienne. La première offensive d'ampleur menée par le gouvernement d'Addis-Abeba répond à la création d'une cinquième zone par le FLE sur les plateaux tigréens à la fin des années 1970, à l'intensification des recrutements auprès des paysans ainsi qu'à la croissance des attaques dirigées contre les représentants de l'État éthiopien. La mauvaise organisation du FLE n'avait pas permis de développer une (contre) offensive d'ampleur contre les troupes éthiopiennes. C'est son successeur, le FPLE, qui organisera la lutte contre les régimes d'Hailé Sélassié et surtout de Mengistu reprenant, bataille après bataille, les villes érythréennes à partir du milieu des années 1980, jusqu'à la chute du régime éthiopien.

Le Front Populaire de Libération de l'Érythrée (FPLE) s'est donc construit en Érythrée à travers un double conflit : contre le régime militaire éthiopien qualifié de « colonialiste », et contre d'autres mouvements de libération en Érythrée même. En s'affirmant comme l'unique représentant de la lutte érythréenne, le FPLE impose en même temps son projet national, celui d'une nation unie au-delà des appartenances religieuses, régionales ou « ethniques ».

Ainsi, ces conflits révèlent l'existence d'une crise liée aux processus de formation des deux États. Pour l'Éthiopie, les mouvements indépendantistes érythréens incarnent la remise en cause de l'éthiopianité impériale considérant l'Érythrée comme un territoire de la « Grande Éthiopie » utopique, héritière du royaume d'Aksoum.<sup>39</sup> Pour le FPLE, il s'agit de définir une identité nationale qui permette de maintenir l'unité du jeune État né de l'expérience de la colonisation italienne, de la présence britannique et de l'altérité violente envers l'État éthiopien perçu comme un autre colonisateur. La nature de cette altérité, à savoir l'éthiopianité, n'est évidemment pas étrangère à la forme d'identité qui s'impose en Érythrée avec le FPLE, c'est-à-dire une vision pan-érythréenne de la nation, une forme d'érythranité en réponse à l'éthiopianité. Il s'agit de combattre l'unité nationale par l'unité nationale. En ce sens, le nationalisme érythréen du FPLE naît de la confrontation violente entre deux empires : l'un européen, l'autre éthiopien. L'Érythrée se trouve déchirée par ces tensions impériales et son acte de naissance est ainsi signé dans le sang et dans la haine de l'empire/État éthiopien, ce qui explique la nature intrinsèquement violente du projet étatique et national du FPLE même après son indépendance 1993.

<sup>37</sup> Hizbawi Hailat Harnet Ertra. Voir RUTH Iyob 1997, op. cit. p. 107 ; CONNELL Dan 2001, op.cit. p. 353.

<sup>38</sup> Le PPRE, fondé en 1971, doit servir de structure idéologique et de vecteur centralisateur aux forces érythréennes afin d'éviter la dissidence pour une lutte plus efficace.

<sup>39</sup> GASCON Alain, *La Grande Éthiopie, une utopie africaine*, CNRS Éditions, Paris, 1995 ; BUREAU Jacques, *Éthiopie. Un drame impérial et rouge*, Éditions Ramsay, Paris, 1987.

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

### *L'Érythrée post-1991 : la résilience d'un projet national violent construit sur la résistance à l'État éthiopien*

Dans l'Érythrée indépendante post-1993, la nationalité demeure strictement subordonnée à la structure du pouvoir central du FPLE, c'est-à-dire au parti.<sup>40</sup> Le pouvoir reste centralisé et de plus en plus répressif à l'égard de sa population depuis 1991. En effet, le FPLE devenu Front Populaire pour le Développement et la justice (FPDJ) en 1994 a fait de la confusion entre État, nation et gouvernement la base de son projet national et de l'identité érythréenne.<sup>41</sup> Le projet national du FPDJ est défini dans la Charte Nationale érythréenne approuvée par le troisième congrès du FPLE en février 1994 et influencée par les principes adoptés par le FPLE lors de la lutte armée.<sup>42</sup> Le multipartisme jugé contraire à la formation d'un État-nation fort est interdit, le FPDJ demeurant le seul parti légal.<sup>43</sup>

La perception de la libération à travers la notion de lutte, le processus dialectique développé au sein du FPLE (mettant en relation une tendance égalitaire et une tendance au contrôle), ou encore la légitimation de la souveraineté par le conflit<sup>44</sup> semblent représenter les sources d'une violence intrinsèque au projet national érythréen. En effet, le régime érythréen construit dans la violence ne semble pouvoir survivre que dans une conception tout aussi violente de l'altérité par laquelle la nation se réalise. Notons que les éléments partisans des solutions les plus radicales s'étaient imposés lors de la lutte, au détriment du développement d'une culture du compromis. C'est précisément cette tendance qui se poursuit après l'indépendance, comme l'illustre le service militaire obligatoire instauré en 1994, à durée indéterminée depuis la guerre de 1998-2000.<sup>45</sup>

Les symboles nationaux hérités de la lutte véhiculent cette violence jusqu'à aujourd'hui. En devenant l'épicentre du conflit au début des années 1980, la bataille de Nakfa est encore le symbole fort de la résistance contre le *därg*, et par extension du nationalisme érythréen. Elle représente le repli des troupes du *därg* après quatre offensives massives menées entre février et juin 1980 sur les zones montagneuses bien protégées par le FPLE. La campagne de l'« Étoile Rouge » s'achève ainsi avec la naissance d'un symbole fort destiné à alimenter le mythe d'invincibilité du régime.<sup>46</sup> Illustration de l'érection de l'événement guerrier en mythe fondateur, la place guerrière donne son nom à la monnaie érythréenne le 8 novembre 1997. R. Reid va jusqu'à décrire ce qu'il appelle le « syndrome de Nakfa » comme « la métaphore de la lutte du « peuple érythréen », sa destinée ».<sup>47</sup>

La résistance armée au « colonialisme » éthiopien et sa violence se trouve ainsi enracinée dans la société et la culture politique des dirigeants érythréens et de plus, au cœur de leur entreprise de construction nationale. Culture entretenue par de nombreuses commémorations, de la bataille de Nakfa en particulier et de l'entretien de l'esprit de la lutte en général, et qui continuera d'être au fondement de sa construction nationale après son indépendance en 1993.<sup>48</sup> Il s'agit d'entretenir un sentiment de « lutte » permanente, affublée de ses « sacrifices » nécessaires fondée sur la « commémoration des martyrs ».<sup>49</sup>

<sup>40</sup> CLAPHAM Christopher, « Controlling Space in Ethiopia », dans JAMES Wendy & DOHNAM L. Donald & KURIMOTO Eisei & TRIULZI Alessandro (dir.), *Remapping Ethiopia, Socialism and After*, James Currey, Oxford, 2002, p. 25.

<sup>41</sup> RICH-DORMAN Sara, « Eritrea's Nation and State-building: Re-assessing the impact of the struggle », Working Paper n° 105, Presented at the Conference on Globalization and Self-Determination, London, 4 April 2003. disponible en ligne: <http://era.lib.ed.ac.uk/handle/1842/492>, consulté le 25 mai 2008. Voir également MÜLLER Tanja R., « Bare Life and the Developmental State: Implications of the Militarisation of Higher Education in Eritrea », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 46, n° 1, 2008, p. 111-131.

<sup>42</sup> TRONVOLL Kjetil, « The Process of Nation-Building in Post-War Eritrea: Created from Below or Directed from Above », *The Journal of Modern African Studies*, vol 36, n° 3, 1998, p. 462.

<sup>43</sup> MEDHANE Tadesse, *The Eritrean-Ethiopian War: Retrospect And Prospects*, Mega Printing Enterprise, Addis Ababa, 1999, p. 116-117.

<sup>44</sup> RICH-DORMAN Sara 2003, op. cit.

<sup>45</sup> MÜLLER Tanja R. 2008, op. cit. p. 111-131.

<sup>46</sup> POOL David, *From Guerrillas to Government. The Eritrean People's Liberation Front*, James Currey, Oxford, 2001, p. 132-157.

<sup>47</sup> REID Richard, « Caught in the headlights of history : Eritrea, the EPLF and the post-war nation-state », *Journal of Modern African Studies*, vol. 43, n° 3, 2005, p. 467-488.

<sup>48</sup> REID Richard 2005, op. cit. ; RICH-DORMAN Sara, « Eritrea's Nation and State-building: Re-assessing the impact of the struggle », Working Paper n° 105, Presented at the Conference on Globalization and Self-Determination, London, 4 April 2003; RICH-DORMAN Sara, « Born Powerful? Post-liberation Politics in Eritrea and Zimbabwe », dans DEONANDAN K., CLOSE D. & PREVOST G. (dir.), *From Revolutionary movements to political parties, Cases from Latin America and Africa*, 2007, disponible en ligne: <http://era.lib.ed.ac.uk/handle/1842/531>, consulté le 25 mai 2008.

<sup>49</sup> BRION Vincent, « La commémoration des martyrs d'Érythrée (1991-2005) », *Chroniques yéménites*, 2006, disponible en ligne sur <http://cy.revues.org/1375>, consulté le 12 janvier 2011.

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

Ainsi, à la manière du marxisme-léninisme stalinien, ou d'un centralisme démocratique approprié et contourné de Mengistu<sup>50</sup>, le PFDJ omniprésent ne permet aucun débat, aucune expression ou revendication de projet national non-unitaire. Les nationalités sont clairement subordonnées à l'identité nationale définie durant la lutte et l'intégrité nationale fournit la base de ce projet, dirigé par un État construit à partir d'une logique polémologique.<sup>51</sup> Mais après la guerre, les discours de la lutte de libération n'évoluent guère. Les ennemis extérieurs et intérieurs continuent d'être assimilés à l'impérialisme, à la colonisation et au régime éthiopien contre lequel il s'agit toujours de lutter, de résister. L'érythréanité ne peut donc être perçue de la même façon que le projet national du FPLT/FDRPE qui se trouve quant à lui en rupture (au moins durant les premières années de son règne) avec l'éthiopianité impériale des régimes précédents.

### 2. Le FPLT et la crise dans l'État éthiopien

Le rapport du Tigrāi à l'État éthiopien est radicalement différent de celui de l'Érythrée. Si le Tigrāi perd une partie de son territoire Nord, il demeure en effet l'un des cœurs politiques et symboliques de l'État éthiopien. Il devient d'ailleurs, au moment même où l'Italie prend racine sur les côtes érythréennes, le fief de la dynastie salomonienne sous le règne de Yohannes IV (r. 1872-1889) qui décide de se faire couronner empereur dans la cité sainte d'Aksoum, renouant ainsi avec une tradition délaissée depuis le XVII<sup>e</sup> siècle après le sacre de Yassou I<sup>er</sup> en 1693.<sup>52</sup> Yohannes IV est certes tigréen, mais il est roi des rois d'Éthiopie, et son *ras*<sup>53</sup> Alula Nega mène la résistance au Nord face à l'intrusion italienne. Cette période récente offre au Tigrāi un rôle pivot dans l'histoire de l'empire, alors que le centre politique se déplace progressivement vers le centre du pays, vers le Choa de Ménélik. Addis-Abeba, la capitale du Choa, deviendra la capitale de l'Éthiopie après l'accession de ce dernier au trône de roi des rois sous le nom de Ménélik II (1889-1893). Mais d'un point de vue symbolique et mystique, le Tigrāi demeure puissant. Contrairement à l'Érythrée, il fait partie intégrante de l'État éthiopien dont le destin paraît difficilement séparable. Il est jusqu'à récemment encore, ce « cœur qui veut redevenir centre ».<sup>54</sup> Nous revenons ici sur la trajectoire du FPLT pendant la lutte contre le *dārg* afin de mettre en évidence son ambition à contrôler l'État éthiopien (même s'il combat ses gouvernants). Dans un second temps, nous revenons sur les raisons de la conflictualité des relations entre les deux fronts (FPLT et FPLE) depuis les années 1970, à savoir une vision irréconciliable de leurs projets de construction nationale respectifs.

#### *Le Front Populaire de Libération du Tigrāi : une lutte pour redéfinir la trajectoire étatique et nationale de l'Éthiopie*

Le FPLT naît du mouvement étudiant éthiopien des années 1960-1970. L'association Universitaire des Étudiants du Tigrāi<sup>55</sup>, créé à l'Université d'Addis-Abeba (alors Université Hailé Sélassié) en 1971, conduit à la fondation de l'Organisation Nationale du Tigrāi en 1974.<sup>56</sup> Cette dernière a pour objectif de préparer la lutte armée contre le *dārg* depuis la campagne tigréenne dans le Nord.<sup>57</sup> Le Front Populaire de Libération du Tigrāi (FPLT), fondé un an plus tard, en 1975, naît donc sous l'empire d'Hailé Sélassié et choisit les armes sous le régime militaire de Mengistu. Ses fondateurs (majoritairement des intellectuels petits bourgeois et étudiants au départ) souhaitent ancrer la lutte au Tigrāi, et non dans la capitale.

Dans son manifeste de 1976, le FPLT va jusqu'à revendiquer la formation d'un Tigrāi indépendant, ambitionnant de renouer avec l'héritage de Yohannes IV. Cependant, Aregawi B., ancien membre fondateur de l'organisation, rappelle

<sup>50</sup> CAHEN Michel, « Le socialisme, c'est les Soviets plus l'ethnicité », *Politique africaine*, n° 42, juin 1991, p. 87-107.

<sup>51</sup> CLAPHAM Christopher 2003, op. cit. ; MÜLLER Tanja R. 2006, op. cit. p. 503-529.

<sup>52</sup> Voir ANCEL Stéphane, *Épiscopat et encadrement des pratiques religieuses en Éthiopie chrétienne contemporaine : caractéristiques et évolutions*, Doctorat d'histoire contemporaine en études africaines obtenu le 13 décembre 2006, Institut des Langues et Civilisations Orientales de Paris (INALCO), particulièrement le chapitre 2.

<sup>53</sup> Titre de noblesse et rang militaire le plus élevé sous l'Ancien Régime. Sur le *ras* Alula, voir ERLICH Haggai, *Ras Alula and the Scramble for Africa*, Red Sea Press, Asmara, 1996.

<sup>54</sup> GASCON Alain, *Sur les hautes terres comme au ciel, identités et territoires en Éthiopie*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2006, p. 75.

<sup>55</sup> Tigray University Student.

<sup>56</sup> Tigray National Organization. Voir YOUNG John, *Peasant Revolution in Ethiopia, The Tigray People's Liberation Front, 1975-1991*, African Studies, Cambridge University Press, Cambridge, 1997 ; VAUGHAN Sarah, & TRONVOLL Kjetil, *The Culture of Power in Contemporary Ethiopian Political Life*. Sidastudies, n° 10, 2003.

<sup>57</sup> AREGAWI Berhe, « The origins of the Tigray People's Liberation Front », *African Affairs*, vol. 103, n° 413, octobre 2004, p. 569-592.

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

que ce Manifeste ne fut qu'une brève parenthèse exprimée par une branche particulière du mouvement qui, dans son ensemble, plaidait pour la création d'une Éthiopie multinationale.<sup>58</sup> Après tout, Yohannes IV était roi des rois d'Éthiopie, non du Tigrāi. J. Bureau défend cette même hypothèse, arguant que si ce mouvement a pu flirter avec un discours indépendantiste, ce ne fut qu'un « chantage à l'indépendance ». <sup>59</sup> Le FPLT aurait surtout lutté, dès ses débuts, pour (r)établir sa suprématie sur l'Éthiopie, et non pour s'en séparer. La thèse de l'oppression nationale défendue par le FPLT doit donc être perçue non pas comme la négation de l'éthiopianité, mais plutôt comme la volonté de la redéfinir à partir de la théorie de l'oppression nationale.<sup>60</sup> Le FPLT offre ainsi une illustration de la crise *dans* l'État éthiopien. À titre d'exemple, la stèle d'Aksoum placée au centre de l'emblème du FPLT (ci-dessous) dès les débuts de la lutte rappelle que ce mouvement s'inscrit dans un héritage historique millénaire, celui d'Aksoum en particulier, et de l'État éthiopien en général.<sup>61</sup> Le FPLT se distingue ainsi du FPLE qui lutte pour la reconnaissance d'une identité nationale érythréenne séparée, antithèse de l'éthiopianité.



Le FPLT tient son premier Congrès organisationnel en 1979 et adopte à cette occasion son programme de la Révolution (Populaire) Démocratique National<sup>62</sup>, s'inscrivant dans une mouvance alors commune à de nombreux autres groupes du continent influencés par l'Union soviétique (dont le *därg* se revendique lui-même).<sup>63</sup> Ce programme est remplacé en juillet 1985 par le « marxisme-léninisme » de la nouvelle école de cadres chargée de l'élaboration de l'idéologie du Front : la Ligue Marxiste-Léniniste du Tigrāi (équivalent tigréen du PPRE érythéen).<sup>64</sup> L'architecte idéologique à l'origine de cette formation est Meles Zenawi, qui la contrôle largement. La fondation de cette Ligue peut être perçue comme une façon de se débarrasser du nationalisme du Manifeste de 1976 dans la mesure où l'idée d'un Tigrāi indépendant n'apparaît plus dans son programme.

La noblesse foncière, la noblesse tigréenne d'Ancien Régime, qui accueille mal la nationalisation des terres annoncée par Mengistu en 1975, avait pris l'initiative de la rébellion dès la chute d'Hailé Sélassié. Ambitionnant de faire de l'Ouest du Tigrāi la base de son opposition au *därg*, le groupe mené par le *ras* Menguesha Seyoum (petit fils de Yohannes IV et ancien gouverneur du Tigrāi ayant échappé à la junte militaire) fonde l'Union Démocratique Éthiopienne (UDE), dont le projet s'inscrit largement dans la défense de la « Grande Éthiopie »<sup>65</sup> aux frontières impériales.<sup>66</sup> L'UDE obtient le support du gouvernement soudanais de Nimeiry et du Front de Libération de l'Érythrée

<sup>58</sup> Ibid. p. 590-591.

<sup>59</sup> BUREAU Jacques, *Éthiopie. Un drame impérial et rouge*, Éditions Ramsay, Paris, 1987, p. 82.

<sup>60</sup> Voir MERERA Gudina, « Contradictory Interpretations of Ethiopian History: The Need for a New Consensus », dans TURTON David (dir.), *Ethnic Federalism, Eastern African Studies*, Addis Ababa University Press, 2006, pp. 119-129.

<sup>61</sup> Alain Gascon note de façon tout à fait pertinente de quelle façon les dirigeants du FPLT « abandonnent » mille ans d'histoire en revendiquant l'héritage aksoumite vieux de deux mille ans. En effet, l'empire fondait sa légitimité sur une histoire étatique trois fois millénaire, remontant, depuis le Moyen Âge et la fondation de la dynastie salomonienne (dont Hailé Sélassié est le dernier empereur), jusqu'à l'alliance du roi Salomon et de la reine de Saba (Makeda) présentée comme éthiopienne, faisant du peuple éthiopien un peuple élu. Voir A. Gascon, « L'Éthiopie tendra les mains vers Dieu : 2000 ans d'État éthiopien », *L'Espace politique*, 7-1, 2009, mis en ligne le 30 juin 2009 (a), disponible en ligne : <http://espacepolitique.revues.org/index1257.html>, consulté le 20 mai 2011

<sup>62</sup> Voir YOUNG John, *Peasant Revolution in Ethiopia, The Tigray People's Liberation Front, 1975-1991*, African Studies, Cambridge University Press, Cambridge, 1997, p. 121.

<sup>63</sup> Voir CAHEN Michel, « Lutte d'émancipation anticoloniale ou mouvement de libération nationale? », *Revue historique*, vol. 137, n° 1, 2006, p. 113-138.

<sup>64</sup> Marxist-Leninist League of Tigray. Voir AREGAWI Berhe, *A Political History of the Tigray People's Liberation Front (1975-1991)*, Tsehai, Los Angeles, 2009, p. 169-192.

<sup>65</sup> GASCON Alain 1995, op. cit.

<sup>66</sup> YOUNG John 1997, op. cit. p. 101.

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

(FLE) mais ne résiste pas au départ de ses fondateurs (dont le *ras* Menguesha) pour le Soudan, et surtout à l'ascension du FPLT. Bien qu'alors mal formés et peu nombreux, les membres du FPLT entendent en effet défendre leur leadership au Tigräï en fondant leur succès sur les paysans.<sup>67</sup> Après une rencontre armée décisive lors de la bataille du 4 novembre 1979, l'UDE est définitivement exclue du Tigräï.<sup>68</sup>

Le soutien des paysans du Tigräï s'avérera également décisif dans la lutte entre le FPLT et le PRPE dans la région. Le PRPE, mouvement davantage urbain et se revendiquant d'un marxisme plus radical, s'installe au Tigräï dès 1974.<sup>69</sup> Les rangs du PRPE sont ensuite grossis par les étudiants chassés par le régime de Mengistu la fin des années 1970 et venus poursuivre la lutte dans les provinces du Nord. Le PRPE bénéficie par ailleurs de formations auprès du FPLE en Érythrée et de l'Organisation de Libération de la Palestine. Le jeune FPLT se trouve donc initialement en difficulté face aux éléments du PRPE disposant d'une assise financière et technique plus solide. Suite aux tensions croissantes entre les deux mouvements, les paysans tigréens les départagent à la fin de l'année 1978. Réunis à Galat Tabia, dans le centre du *wäräda* de Sobia, les représentants paysans se seraient prononcés distinctement en faveur de « ceux qui se battent pour le Tigräï » et leurs habitants, c'est-à-dire le FPLT.<sup>70</sup> Ce dernier chasse du Tigräï, par les armes, les éléments du PRPE réticents à quitter la région.<sup>71</sup>

Mentionnons enfin l'Organisation Politique du Tigräï (OPT), fondée à la fin de l'année 1972 sous les hospices du Front de Libération de l'Erythrée (FLE). Cette organisation tigréenne se transforme en Front de Libération du Tigräï en 1975 (FLT). Le FLT lutte pour l'indépendance du Tigräï, défendant idéologiquement la théorie de la colonisation interne éthiopienne. Après un accord entre le FLT et le FPLT envisageant une fusion des deux groupes, le premier ambitionne d'élargir l'alliance et approche l'UDE, ce qui attire les foudres du FPLT qui accuse les membres du FLT de défendre une conception étroite du nationalisme et de pactiser avec l'ennemi « féodal » (*i.e.* l'UDE). Après quelques combats entre les deux groupes, les FPLT parvient à expulser le FLT de la région.<sup>72</sup>

Pour s'imposer comme le leader de la rébellion tigréenne, le FPLT parvient à chasser le PRPE et l'UDE dont les ambitions visent à contrôler l'État éthiopien dans un projet national pan-éthiopien. Néanmoins, il ne faudrait pas en déduire une volonté sécessionniste de la part du FPLT qui, corrélativement, expulse de la région le FLT en condamnant son projet indépendantiste. La création de la Ligue Marxiste-Léniniste du Tigräï en 1985 confirme l'ambition du FPLT de contrôler l'État éthiopien plutôt que d'en faire sécession. Le Front naît donc d'une crise *dans* l'État éthiopien, contrairement au Front érythréen.

### *FPLT et FPLE pendant la lutte de libération : les tensions initiales entre deux projets étatiques et nationaux divergents*

Ainsi, l'existence d'un ennemi commun ne suffit pas à fédérer totalement deux mouvements (le FPLE et le FPLT) dont les projets nationaux et politiques diffèrent fondamentalement. Les tensions se développent particulièrement entre les élites tigréennes éthiopiennes et leurs voisins tigréens érythréens.<sup>73</sup> Nous avons vu que le Front Populaire de Libération Érythréen (FPLE), né d'une lutte contre les factionnalismes de l'ELF, entend fonder une nation érythréenne unie et homogène<sup>74</sup> alors que le Front Populaire de Libération du Tigräï (FPLT) voit quant à lui dans l'oppression des nationalités éthiopiennes la cause essentielle des conflits et de la pauvreté dans le pays. Le Front tigréen ambitionne ainsi de « libérer » ces nationalités au sein d'un système fédéral reconnaissant constitutionnellement la diversité nationale. Ces héritages et ambitions divergents cristallisent les tensions entre les deux fronts autour de la question

<sup>67</sup> AREGAWI B. 2004, op. cit.

<sup>68</sup> YOUNG John 1997, op. cit. p. 105 ; MARKAKIS John & NEGA Ayele, *Class and Revolution in Ethiopia*, Shama Books, Addis Ababa, 2006, p. 165.

<sup>69</sup> YOUNG John 1997, op. cit. p. 106.

<sup>70</sup> YOUNG John 1997, op. cit. p. 109-110 ; AREGAWI B. 2009, op. cit.

<sup>71</sup> YOUNG John 1997, op. cit. p. 111 ; GEBRU Tareke 2009, op. cit. p. 87-88.

<sup>72</sup> Les adversaires du FPLT au Tigräï ont donc chacun bénéficié, à un moment donné, d'un soutien érythréen : l'UDE bénéficie initialement du soutien du FLE ; le PRPE est soutenu par le FPLE ; quant FLT, il est créé avec l'appui du FLE.

<sup>73</sup> MEDHANE Tadesse, *The Eritrean-Ethiopian War: Retrospect And Prospects*, Mega Printing Enterprise, Addis Ababa, 1999 ; HEALY Sally, *Lost Opportunities in the Horn of Africa, How Conflicts Connect and Peace Agreements Unravel*, Royal Institute of International Affairs, 2008.

<sup>74</sup> MEDHANE T. 1999, op. cit. p. 103-107.

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

des nationalités et du droit à l'autodétermination.<sup>75</sup> Reconnaître ce droit signifierait pour le FPLE l'abandon des hauts plateaux tigréens intégrés à l'Érythrée depuis la colonie italienne, ou encore la perte des territoires Saho et Afar (rattachés à leurs « ères culturelles » respectives, et donc séparées de l'Érythrée).

La revue clandestine *People's Voice* publiée en anglais par le FPLT fait le point sur les divergences nationales entre les deux fronts au milieu des années 1980. Un « Numéro Spécial », intitulé « *On Our Differences with The EPLF* »<sup>76</sup> et publié en 1986, souligne le droit fondamental des « nations », des « nationalités » ou des États « multinationaux » à la liberté ; liberté qui passerait soit par la mise en place d'un système démocratique, soit par le droit de faire sécession.<sup>77</sup> La déclaration du FPLT va jusqu'à remettre en cause l'unité de l'Érythrée en rappelant l'existence d'un mouvement unioniste érythréen sous le régime d'Hailé Sélassié :

*« When the Eritrean struggle started not only the reactionary Ethiopian government but also a considerable section of the Eritrean people believed that Eritrea was and should be part of Ethiopia ».*<sup>78</sup>

Mais les divergences entre les deux organisations ne sont pas seulement idéologiques. Elles sont également pragmatiques. Le FPLE sait que ses fondations économiques (héritées de la colonisation italienne) sont assez solides pour fonctionner de façon indépendante. Le Tigräi, région pauvre, ne dispose pas pour sa part d'une telle base économique et ne peut envisager l'indépendance.

Les divergences sont également tactiques et militaires. Dès les débuts de la lutte, le FPLT opte pour une stratégie mobile et l'évitement d'affrontements frontaux avec les armées du *därg* (trop coûteuses en vies non seulement chez les soldats, mais également pour les populations paysannes locales qui paient cher les dommages collatéraux). Par sa mobilité, la tactique du FPLT consiste à se livrer à un véritable harcèlement des troupes de Mengistu dont le moral est ainsi sévèrement atteint. Le FPLE, au contraire, envisage dès les années 1980 de mener des attaques coordonnées sous une forme d'opposition armée plus conventionnelle.<sup>79</sup> La rupture semble consommée entre le FPLT et le FPLE lorsque ce dernier décide de couper les routes de ravitaillement au FPLT en 1985, alors que la famine frappe le Tigräi. Le FPLE suspend par ailleurs ses relations diplomatiques et militaires avec le FPLT dont la radio est fermée à Asmara.<sup>80</sup>

La diplomatie du FPLT (qui ne cesse de reconnaître le droit à l'indépendance de l'Érythrée) et ses avancées militaires contre le *därg* permettent cependant le rapprochement des deux mouvements en 1988. J. Young distingue trois facteurs importants expliquant ce rapprochement : la fin du conflit en Ogaden avait libéré 15 à 20 000 troupes de l'armée de Mengistu désormais prêtes à être remobilisées sur le front Nord et inquiétant les rebelles ; deuxièmement, la famine qui affecte le Tigräi force le FPLT à négocier les routes d'accès au Nord, notamment celles du Soudan par lesquelles transite une large partie des vivres et de l'aide ; enfin, le FPLT craint une entente entre le *därg* et le FPLE, ce qui signifierait la fin du mouvement tigréen.<sup>81</sup>

Ces observations ne font que confirmer deux crises différentes de l'État éthiopien : d'une part, le mouvement tigréen n'a jamais cessé de se revendiquer comme un groupe appartenant à l'État éthiopien ; alors que d'autre part, les élites érythréennes n'ont eu de cesse de contester la légitimité de l'État éthiopien lui-même et de développer un projet politique séparé. Ainsi, après l'indépendance de l'Érythrée, la destruction de la statue du *ras* Alula à Asmara (fervent défenseur de l'Éthiopie face aux agressions européennes) était un signe fort de refus de tout lien historique avec le Tigräi et l'Éthiopie de la part du FPLE.

<sup>75</sup> PLAUT Martin, « Background to War: From Friends to Foes », dans PLAUT Martin & JACQUIN-BERDAL Dominique (dir.), *Unfinished Business, Ethiopia and Eritrea at War*, Red Sea Press, Trenton/Asmara, 2004, p. 10-12.

<sup>76</sup> Voir *People's Voice*, Special Issue, « On our differences with the EPLF », 1986. Le plaidoyer du FPLT se veut une réponse critique à la parution quelques mois plus tôt d'un texte paru dans la revue du FPLE et mentionnant l'éventuel « divorce » entre les deux organisations Adulis, vol. 1 no. 11, Mai 1985

<sup>77</sup> *People's Voice* 1986, p. 4.

<sup>78</sup> *Ibid.* p. 5.

<sup>79</sup> Mieux équipée et mieux formée, l'armée du FPLE (Armée Populaire de Libération de l'Érythrée) bénéficiait dès la chute de Hailé Sélassié de l'expérience et des qualifications d'anciens officiers ayant rejoint ses rangs. La stratégie du FPLE s'explique en partie par son implantation statique dans la région du Sahel depuis la création du Front (infrastructures d'éducation, de soins, d'entraînement militaire et d'endoctrinement depuis le milieu des années 1980).

<sup>80</sup> YOUNG John, « Ethnicity and Power in Ethiopia », *Review of African Political Economy*, vol. 23, n° 70, 1996, p. 116.

<sup>81</sup> *Ibid.* p. 117.

## Conclusion

De grandes luttes se chevauchent depuis l'empire jusqu'à la guerre de 1998-2000 : d'un côté, il s'agit pour les mouvements rebelles érythréen et tigréen de lutter dans leur région respective afin d'imposer leur projet de construction de l'État et l'identité à lui donner ; de l'autre, ces mouvements luttent contre l'État éthiopien, soit pour s'en extraire (FPLE), soit pour le contrôler (FPLT).

Les expériences éthiopiennes et érythréennes confirment cette nécessité à comprendre les conflits à partir des évolutions internes aux États, de leurs trajectoires particulières, des ambitions de leurs bâtisseurs et de l'influence internationale parfois décisive sur ces évolutions. La guerre de 1998-2000 est une guerre post-impériale, la reconstruction d'un souvenir violent du refus de l'empire pour le FPLE/PFDJ, face au FPLT qui incarnant désormais l'État éthiopien. La guerre de 1998-2000 porte ainsi les stigmates de l'empire et rappelle la nécessité de penser les mobilisations en rapport avec l'État et les cadres d'action qu'il définit. Que ce soit pour s'y opposer, les revendiquer ou se les approprier, ces cadres participent à la définition des projets étatiques et à leurs variétés.

Contrairement à ce que laissent penser les prescriptions internationales, les relations Éthiopie-Érythrée dépassent donc largement le simple enjeu de la frontière. Le jeune État reconnu en 1993 après trois décennies de guerre civile a forgé son identité nationale à travers ce qu'il perçoit comme la résistance au « colonisateur » éthiopien.<sup>82</sup> Dans la continuité de cet héritage conflictuel qui attribue au territoire de puissantes dimensions symboliques et identitaires, la défaite militaire de 2000 correspond pour l'Érythrée à la fin du mythe de l'invincibilité, autrement dit, à la fin du mythe né de la bataille de Nakfa. La Commission frontalière indépendante de l'ONU donnant par la suite raison au gouvernement érythréen quant au tracé frontalier, on comprend l'importance que revêt l'application d'une telle décision pour l'Érythrée d'un point de vue politique interne, car elle touche certes le fondement même de la légitimité d'Issayas Afewerki, mais également du régime, voire de l'État. La démarcation de la frontière est donc, logiquement, systématiquement posée comme préalable à toute reprise du dialogue avec l'Éthiopie de Meles Zenawi qui, pour sa part, entretient la fin d'un mythe en bloquant l'application de la décision onusienne.

Dr Jean-Nicolas BACH

---

<sup>82</sup> Voir TRONVOLL Kjetil, « The Process of Nation-Building in Post-War Eritrea: Created from Below or Directed from Above », *The Journal of Modern African Studies*, 1998, vol. 36, n°3, p. 461-482; et RICH-DORMAN Sarah, « Eritrea's Nation and State-building : Re-assessing the impact of 'the struggle' », Working Paper n° 105, *Presented at the Conference on Globalisation and Self-Determination, 4th April*, London, 2003, disponible en ligne: <http://era.lib.ed.ac.uk/handle/1842/492>, consulté le 25 mai 2008.

## ■ FACTEURS DE CRISES INTERNES ET EQUILIBRE REGIONAL ENTRE LES DEUX SOUDAN(S)

### Conflits et tensions au(x) Soudan(s)

L'indépendance de la République du Soudan du Sud a été proclamée comme prévu le 9 juillet 2011 et reconnue par les institutions internationales (Nations unies, Fonds monétaire international, Banque mondiale, Union africaine), par de nombreux pays (dont l'Égypte, les Emirats Arabes Unis, Israël) et par la République du Soudan, alors même que des désaccords subsistent entre les deux moitiés de l'ancien Soudan condamnées à une coopération étroite, en particulier dans le domaine qui a provoqué la guerre et qui devient paradoxalement un lien qu'il serait suicidaire de couper : le pétrole. Des trois autres crises majeures (Abyei, Sud-Kordofan et Blue Nile) seule la première pourrait conduire à l'affrontement direct des forces armées des deux pays car reposant sur une revendication territoriale, alors qu'au Sud-Kordofan et au Blue Nile la cause est entendue : ces régions font partie du Soudan (du Nord) et le soutien de Juba aux populations (Nuba, Ingessana, Funj...) qui luttèrent à ses côtés ne pourrait être qu'indirect et risqué. En dépit des assurances réitérées par le Président Bashir : « les liens entre Nord et Sud ne s'arrêteront pas avec la sécession, les bonnes relations seront maintenues » (28/07/2011), des tensions seront toujours possibles à l'avenir selon les difficultés engendrées par la politique d'austérité et de redéploiement économique à laquelle est contraint Khartoum et qui pourrait ramener sur le devant de la scène les « nostalgiques » de l'ancien Soudan, plutôt que les partis d'opposition. Le SPLM (*Sudan Peoples' Liberation Movement*) quant à lui va devoir faire davantage de place à ceux qui contestent sa gestion et sa suprématie et mettre un terme à l'action des milices.

### La question d'Abyei

Le référendum n'a pu avoir lieu suite à un désaccord sur la délimitation de la zone et sur la composition du corps électoral (Delmet, 2008, b ; 2011). Le différend porte principalement sur ce dernier point. Le SPLM réserve le droit de vote aux résidents permanents c'est-à-dire aux Ngok Dinka, mais également aux autres populations installées de longue date. Celles qui n'y viennent qu'en saison sèche ne peuvent pas être considérées comme des citoyens d'Abyei. Alors que le SPLM réaffirme les droits d'usage des nomades Missiriya en pays Dinka, certains entretiennent la rumeur qu'en cas de rattachement de la région au Soudan du Sud, ils n'auront plus accès aux pâturages et à l'eau, lançant de jeunes nomades dans l'action violente. En début d'année 2011 ces derniers attaquent des postes de police et bloquent les voies d'accès au nord de la ville, empêchant le retour des déplacés et l'acheminement des marchandises. L'intégration d'Abyei dans les frontières du Soudan du Sud dans le projet de Constitution est reçue comme une provocation par Khartoum qui rappelle que le référendum n'ayant pas eu lieu, Abyei est toujours situé dans le Nord selon la frontière de 1956.

Le 19 mai 2011 un convoi de l'armée soudanaise quittant une unité mixte et escorté par des soldats de l'ONU est attaqué à quelques kilomètres au nord d'Abyei par des éléments SPLA (*Sudan Peoples' Liberation Army*) qui tuent 22 soldats. Khartoum lance une offensive le 21 mai, et occupe la ville vite désertée et livrée aux exactions et pillages sans que cela provoque une intervention des soldats de l'ONU ou de la SPLA. Le 24 mai, le Président Bashir déclare que l'armée ne quittera pas Abyei, « une terre nord-soudanaise », et lui donne carte blanche pour répondre aux provocations de la SPLA « jusqu'à Torit » si nécessaire. Au gouvernement américain qui, comme l'ONU, lui demande de retirer ses troupes, sous peine de compromettre gravement les relations entre les deux pays, il répond n'avoir que faire de cette politique de la carotte et du bâton, allusion à la levée de l'embargo toujours promise et reportée alors qu'il a fait de nombreuses concessions depuis 2002.

Un accord signé le 20 juin 2011 à Addis Abeba stipule le retrait des forces armées des deux camps et le déploiement - pour six mois - d'une Force Intérimaire de Sécurité (ISFA) composée de 4200 soldats éthiopiens sous commandement de l'ONU, ainsi que la mise en place d'une nouvelle administration : un administrateur provisoire (SPLM), un adjoint (Khartoum/ GOS – *Gouvernement of Sudan*), et cinq chefs de départements (3 SPLM et 2 GOS). Ce Conseil exécutif d'Abyei dont les décisions seront prises au consensus d'au moins cinq présents, n'exercera pas de pouvoir en matière

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

de sécurité dévolue au *Abyei Joint Oversight Committee* (AJOC) de quatre membres (2 et 2) auprès duquel le président de la Commission de l'Union africaine déléguera un facilitateur sans droit de vote, et l'ISFA déléguera son commandant en chef. Une unité de police assurera le désarmement des Missiriya et la protection de leur transhumance. Le processus devant mener au règlement du statut définitif d'Abyei sera étudié par un groupe de facilitateurs de l'Union africaine. Un mois plus tard, alors que la violence a cessé, des forces nordistes sont toujours au nord du Bahr al-Arab. Le 26 juillet, 521 soldats éthiopiens sont arrivés, dont 41 dans la ville d'Abyei et 110 autres à Diffra (puits de pétrole) pendant que 495 sont en attente de déploiement ; 113 000 personnes sont toujours déplacées à plus de 40 km au sud d'Abyei.

Pourquoi Khartoum a-t-il choisi cette ligne dure alors qu'il a obtenu une partie conséquente du nord-est de la zone et les puits de pétrole (Heglig, Bamboo) encore exploitables? Il s'agit bien sûr de faire monter les enchères sur les autres points en négociation, mais davantage d'un engagement économique et politique auprès de certains groupes Missiriya enrôlés dans les Forces Populaires de Défense et qui constituèrent les tristement célèbres Murahiliyin qui persécutèrent les Sudistes et les Nuba du Sud-Kordofan. Afin de les mobiliser le Parti du Congrès National (NCP) leur aurait fait miroiter la pleine possession de cette zone. C'est également le signe, après le limogeage du chef des services de renseignements, Abdallah Ghosh, artisan de la collaboration soudano-américaine dans la lutte anti-terroriste, d'un retour auprès du Président de ceux qui ont toujours pensé que l'on avait trop accordé aux Sudistes : Nafi'e Ali Nafi'e, Ghazi Salah Ad Din et certains officiers supérieurs qui vivent la situation comme une défaite imposée par l'étranger.

### Sud-Kordofan et Blue Nile

Tout comme les habitants du Blue Nile, ceux du Sud-Kordofan, auraient dû être consultés le 16 janvier 2011 sur la manière de diriger leur Etat et d'élire leur gouverneur et une nouvelle assemblée législative. La démographie de cette région est comparable à celle d'Abyei et du Blue Nile : des Arabes nomades et sédentaires y cohabitent avec des populations non arabes qui, si elles sont souvent musulmanes, ont été traitées de façon discriminatoire par l'Etat soudanais, en particulier dans l'attribution des terres domaniales à des commerçants du Nord. Pendant la guerre civile le SPLM/A a occupé la région. Les Nuba se sont ralliés au camp sudiste et lui fournirent des combattants (Delmet 2008, a). Contraint, puisque la séparation se fait selon la frontière de 1956, de laisser ses anciens alliés africains dans un ensemble arabo-musulman où la révision annoncée du code pénal soudanais de 1991 rendrait (à nouveau) illicites bien des pratiques culturelles et certains crimes et délits passibles des châtiments corporels (peines *hudud*) le SPLM se doit au moins de soutenir leurs exigences légitimes et l'application des accords. Accusé d'avoir trop accordé aux Sudistes, le Président Bashir, persuadé que Salva Kiir ne reprendra pas les armes pour aider les Nuba et les Ingessana, choisit la manière forte, signifiant au SPLM et à ses alliés [Juba noue des relations avec Israël] de ne pas s'immiscer à l'avenir dans les affaires du Nord, pas plus au Sud-Kordofan, qu'au Blue Nile, qu'au Darfour ou ailleurs. Le Soudan est bien coupé en deux : des accords de coopération oui, mais d'ingérence non !

L'actuelle crise au Sud-Kordofan commence en janvier 2011 lorsque le leader SPLM du district de Kauda accuse le NCP d'utiliser des listes électorales anciennes alors que des milliers de déplacés (Nuba) sont rentrés au pays depuis un an. Elle se poursuit le 13 mai 2011 par le refus du SPLM / Kadugli de reconnaître le résultat des élections au poste de gouverneur qui revient à Ahmad Harun (inculpé de crimes de guerres au Darfour par la Cour pénale internationale) alors que tous les pronostics l'attribuait à Abdel Aziz al-Hilu (ancien vice-gouverneur, commandant SPLM/A, n°2 du SPLM/ Nord). Les affrontements éclatent début juin dans la capitale Kadugli et sa région lorsque les SAF (*Sudanese Armed Forces*) veulent désarmer les soldats (Nuba) SPLA, provoquant le soulèvement dirigé par Abdel Aziz al-Hilu. Les Monts Nuba sont bombardés par l'aviation.

Un accord cadre pour un partenariat politique et la sécurité dans ces deux Etats est signé le 28 juin 2011 entre NCP (Nafi'e Ali Nafi'e) et SPLM/Nord (Malik Agar gouverneur Blue Nile State) mettant en place un comité politique, assisté par l'*African Union High Level Implementation Panel* (AUHIP) dirigé par Thabo Mbeki, reconnaissant la légalité du SPLM/ Nord comme parti politique au (Nord) Soudan, et réaffirmant le droit des populations d'être consultées. Il prévoit l'intégration des soldats (non Sudistes, Nuba) SPLA encore présents dans la région dans l'armée nationale [dont 15 300 Sudistes dorénavant «étrangers» sont exclus le 7 juin], dans d'autres corps sécuritaires ou dans la

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

fonction publique selon des modalités à préciser. Il y a 55 000 soldats SPLA et 9 000 « auxiliaires » dans les deux Etats (Blue Nile et Sud-Kordofan). Procéder au Blue Nile de la même façon qu'au Sud- Kordofan, et y décréter maintenant une nouvelle constitution provoquerait une autre rébellion prévient le gouverneur Malik Agar.

Dans cette conjoncture on peut être inquiet après la signature début août d'un autre accord, cette fois entre SPLM/Nord (Yaser Arman) et le Sudan Liberation Movement (Abd al-Wahab M. A. al-Nur) du Darfour, qui vise à renverser le gouvernement et instaurer un Etat séculier (Sudan Tribune, 10/08/11). Se plaçant résolument en adversaire du régime les responsables SPLM/Nord s'exposent à une riposte militaire qui mettrait les autorités de Juba dans une fâcheuse position : intervenir ou laisser faire les SAF ? La région où se trouve le barrage de Roseires et d'importantes exploitations agricoles devient ainsi une véritable poudrière. Situation qui ne peut que renforcer Khartoum dans l'idée que des forces intérieures et extérieures s'associent pour créer un nouveau Sud- Soudan et démembrer le pays.

### D'Abeyi au Sud-Kordofan : les Missiriya : une tribu courtisée par le NCP/GOS

Les Missiriya sont historiquement partisans du mouvement mahdiste (confrérie des Ansar, parti Umma). Le NCP entreprit de se les rallier à la faveur de la réintroduction (à sa façon) de la *Native Administration* dans les années 1990. A la place des *nazir* et *omda* mahdistes traditionnels, il nomma des *amir* qui n'eurent pas l'audience escomptée dans la tribu mais devinrent les artisans de la levée, parmi une jeunesse échappant au contrôle des anciens notables, des Forces populaires de défense à Kadugli et dans la zone du chemin de fer Babanussa – Wau. Cette mobilisation allait à l'opposé d'autres initiatives visant la résolution des conflits et le rapprochement Misseriya / Ngok Dinka comme les « marchés de la paix » et les comités de chefs locaux pour le retour des victimes d'enlèvement et de travail forcé (CEAWC, 2002). Afin de s'assurer du plein contrôle du seul Etat pétrolier qui lui reste, Khartoum a besoin de s'y créer des alliés sûrs, fusse au prix d'une division des populations arabes.

### Une coopération conflictuelle et nécessaire : monnaie, pétrole

Depuis 2007, les deux pays utilisaient la Livre nord-soudanaise (0,37 \$). Devant l'arrêt de la livraison de billets par Khartoum, Juba décide le 18 juillet 2011 d'anticiper l'émission de sa nouvelle monnaie. Khartoum lance à son tour une nouvelle Livre le 24 juillet, et donne un mois pour l'échange, délai jugé trop court car il ne permettra pas à la banque centrale du Soudan du Sud/Juba de ramasser les billets anciens en circulation dont le montant est évalué à 700 millions de \$. Cette opération est dénoncée comme un acte hostile destiné à saboter l'économie du Sud et contraire à un accord de janvier 2011 qui prévoyait l'utilisation commune de la Livre nord-soudanaise pour les derniers six mois de l'année. Khartoum refuse par ailleurs la demande de Juba d'échanger les anciens billets contre des devises ou des avoirs commerciaux.

La séparation prononcée, Khartoum « exige » le départ immédiat des 15 000 hommes de l'UNMIS (*United Nations Mission in the Sudan*) dont le mandat a expiré. Ce n'est pas pour envahir les zones pétrolières dès le lendemain, mais nul doute que le retrait de cette force de surveillance et d'assistance ne pourrait que compliquer la tâche du SPLM/Juba aux prises avec d'immenses défis dont les plus sensibles demeurent le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants et miliciens. Bien entendu la mission de l'ONU sera remplacée, mais l'acheminement de 7 000 soldats et 900 auxiliaires prendra du temps mis à profit par les milices que le SPLM/A n'est toujours pas parvenu à désarmer ou intégrer, certaines étant soutenues par Khartoum.

La reprise d'un conflit généralisé étant écartée il ne semble pas que les deux pays puissent se livrer à une « guerre économique » dure et longue, qui aurait pour effet d'aggraver leurs difficultés intérieures. Leur coopération s'impose dans l'immédiat dans les domaines monétaire et pétrolier. Khartoum espérait continuer à recevoir 50% des recettes pétrolières comme ce fut le cas pendant les six années de la transition (alors que lui-même ne partageait pas avec Juba celles du pétrole extrait de son propre sol, et présentait des comptes très opaques des exportations !). Faisant son deuil du refus de Juba qui n'entend payer que l'utilisation de l'oléoduc et des terminaux, Khartoum a inscrit à son budget 2011 2,6 milliards \$ de taxes payées par Juba. Outre ce forfait annuel pour les installations, le gouvernement sudiste serait également disposé à acquitter une taxe de transit. Mais alors qu'il envisage de payer 41 cents / baril - ce que le Tchad verse au Cameroun-, Khartoum réclamerait 15 \$ (RFI, 22/07/11). A ce prix, Salva Kiir est prêt à

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

« patienter trois ans, le temps de construire des infrastructures indépendantes du Nord ». On est loin des propos de Riak Machar début janvier devant les travailleurs nordistes des champs de pétrole inquiets à l'idée de perdre leur emploi : « la production ne s'arrêtera pas, ne serait-ce qu'un jour ou deux, car cela aurait des effets négatifs sur l'économie des deux pays ». La menace de Salva Kiir constituerait une véritable déclaration de guerre et un naufrage économique si elle était réalisée. Il reste que cette idée, écartée pendant plusieurs mois, progressera en fonction du redémarrage dans les zones concédées et restées inexploitées du fait de la guerre (14 des 21 concessions), ainsi que des découvertes dans le nord de l'Ouganda et du Kenya (où Total est actif). Dans ces conditions, un branchement sur le pipeline kenyan Eldoret-Mombassa ne représenterait qu'environ 200 km et serait économiquement viable. Il est clair que Juba révisera les contrats et la taille de certaines concessions au premier rang desquelles celle de Total. Rappelons que les produits raffinés reviennent actuellement du Nord vers le Sud pour un coût inférieur à celui de produits achetés à l'étranger et acheminés depuis un port d'Afrique de l'Est (Sudan Tribune, 6 juillet 2011). La guerre du pétrole n'aura donc pas lieu demain mais le sujet reste sensible tant que Khartoum n'aura pas trouvé de pétrole au nord (Darfour, Gezira) et n'aura pas augmenté sa production d'autres minerais (or, uranium) pour combler la perte de 35% de ses rentrées de devises.

Le Soudan du Sud devra dans le même temps diversifier son économie et, tout comme le Soudan, ne pas négliger le développement de l'agriculture et de l'élevage car le pétrole ne durera qu'un temps. Les prochaines années verront s'accroître le partenariat avec ses voisins kenyan, ougandais, redonnant vie sous une forme nouvelle et plus dynamique à l'ancien dessein britannique (abandonné en 1947). Les peuples du Sud ont plus en commun avec les Africains de l'Est qu'avec les Arabo-Musulmans du Nord. C'est également cette perspective de basculement qui incite les pays arabes, l'Égypte et Israël à accourir au chevet du nouvel Etat qui décidément ne manque pas de fées sur son berceau puisque les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la Norvège, les Pays-Bas, la Suisse, et l'Union européenne. lui prodiguent aide, expertise et assistance.

Cette mobilisation ne doit pas conduire à se détourner du Soudan, au risque d'y conforter un régime honni par beaucoup, à l'intérieur comme à l'extérieur. Le maintien de la coopération entre les deux « nouveaux Etats » et l'équilibre de la région est à ce prix. Mais si la Chine joue les médiateurs dans le différend pétrolier et investit dans divers projets dans les deux pays, l'embargo décrété en 1997 interdit le commerce (à l'exception de celui de la gomme arabique achetée par les Américains pour la production de Coca Cola et les investissements des sociétés occidentales. Sans révision de cette décision (liée maintenant au règlement du conflit au Darfour), le Soudan restera tributaire de ses alliés historiques (Russie et Chine) et d'autres puissances asiatiques qui n'ont pas tardé à prendre langue avec Juba. Autant de solliciteurs pourraient faire tourner la tête à des responsables que de nombreuses voix, y compris au sein du parti et de la diaspora mettent en garde contre le tribalisme, le népotisme et la corruption.

### Conclusion : construire le pays et unifier la nation

Maintenant qu'ils sont maîtres chez eux, les Sudistes doivent s'atteler à la tâche la plus difficile : construire une nation. Dès le début de la guerre civile le SPLM/A dut combattre à la fois l'armée soudanaise et des milices liées à Khartoum (Alex de Waal, Delmet 1994). L'indépendance acquise, les engagements pris lors de la Conférence des 13-17 octobre 2010 à Juba (*The All Southern Sudanese Political Parties Conference*) pour la révision de la Constitution provisoire et la convocation d'une conférence constitutionnelle sont détournés par le Président Machar qui nomme 23 délégués SPLM sur 24 au comité de révision de la Constitution et refuse de recevoir la délégation des partis sudistes mécontents. Une conciliation est trouvée par l'ajout de 11 membres de ces derniers (*South Sudan Political Parties*) et de deux personnalités. Quatre jours plus tard le président fait entrer 17 membres SPLM. Le 7 mars 2011, les partis se retirent d'un Comité devenu ingérable (54 membres) et dominé par le SPLM qui en réalité a décidé de ne rien changer. Alors que l'opposition considère que l'actuelle Constitution provisoire est devenue caduque le 9 juillet et que le pays doit se doter d'un nouveau parlement et de nouvelles institutions au terme d'une période de transition de 21 mois, le gouvernement invoque l'article 208 (§ 7) de la dite Constitution provisoire pour prolonger son mandat et confirmer celui de l'Assemblée élue en avril 2010 jusqu'à son terme en 2015, avançant même un argument financier : ces élections ont coûté 200 millions de dollars, on ne va pas renouveler pareille dépense à laquelle il faudrait ajouter le coût d'un nouveau recensement (sic)! Ce souci d'épargner les deniers publics s'accompagne du rappel par la branche dure du SPLM/A du sacrifice consenti : c'est nous qui avons arraché la victoire, nous ne vous

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

devons rien ! Dans ce climat, la demande par des partis qui n'ont pas combattu, de 40 à 50 % des sièges (sur 170) au parlement de Juba alors que 116 élus au parlement fédéral à Khartoum rentrent au pays paraît compromise. La vieille garde du SPLM n'est guère disposée à partager le pouvoir avec des formations fragiles qui pourraient privilégier leurs intérêts (régionaux, tribaux ou ethniques) au détriment de l'unité nationale. Dans cette crainte elle est également réticente à accorder une plus grande autonomie aux Etats et aux régions, et à affaiblir les pouvoirs du président. Le SPLM, seule véritable force politique nationale organisée, n'a pas encore fait sa mutation d'une organisation militaire à un parti démocratique moderne. Tout comme il a gouverné sans partage pendant la période intérimaire du CPA, il entend continuer pendant quatre années supplémentaires de transition.

On peut douter que ce soit la meilleure méthode pour réaliser l'unité, et y voir plutôt le risque d'un dérapage vers un régime de parti unique. Mais on peut également penser que tant que dureront les négociations avec Khartoum, Salva Kiir ne voudra pas associer les autres partis au pouvoir, et qu'une fois celles-ci terminées, il pourra le faire. En fait le SPLM non sans raison, se situe encore dans la période intérimaire et retarde ainsi la véritable naissance du Soudan du Sud qui est par ailleurs fortement perturbé par l'action des milices agissant sous des prétextes divers dans les Etats de Jonglei, Unité, Nil Supérieur. Les violences ne peuvent pas être réduites à une hostilité ancestrale entre tribus, Dinka et Nuer par exemple. Les conflits intra tribaux sont les plus nombreux et les situations sont bien plus complexes : s'y mêlent les motivations économiques, politiques et les ambitions personnelles. Mécontents du résultat des élections ou de ne pas avoir obtenus les postes visés, certains prennent les armes : George Athor (Dinka Padang) commandant SPLA, dans l'Etat de Jonglei, Clement Wani ancien commandant SAF, rallié au SPLM en Equatoria, David Yauyau candidat à l'assemblée pour le comté de Pibor. De nombreux groupes règlent également par la violence des conflits liés à la terre, aux troupeaux et à la sécurité des villages. Selon les Nations unies 1 800 personnes auraient été tuées en 2011 lors de vols de bétails et de combats entre groupes rebelles. La SPLA commet elle-même des exactions. Elle est accusée par le préfet du district de Mayom d'avoir tué 200 civils et détruit 7 000 cases en mai 2011, lors d'une opération contre le rebelle Nuer Peter Gadet.

Cette violence fait dire à certains nostalgiques du Soudan que leurs « frères Sudistes » ne parviendront pas à relever tous les défis. La tâche est en effet immense pour un gouvernement qui manque de d'élites et de personnels compétents dans tous les domaines pour construire un appareil d'Etat et réussir l'unité dans la diversité.

Dr Christian DELMET

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

---

### Bibliographie

Alex de Waal, *Some comments on militias in contemporary Sudan*; H.Bleuchot,

C.Delmet, D.Hopwood, *Sudan, History, ideology, identity*, Reading, Ithaca Press, 1991, pp. 71-83.

Briefing about the Committee for the Eradication of Abduction of Women and Children, Khartoum, May 1999- April 2002

Delmet C.,

1994 *Les relations Nord-Sud 1983-1993* ; Egypte/Monde Arabe n°17-1<sup>er</sup> trimestre, pp.39- 78

2008 a *Le conflit dans les Monts Nuba/Sud-Kordofan (1985-2005)* ; Pourquoi on meurt au Darfour, Outre-Terre n°20, pp.181-192.

2008 b *Un Soudan, des Soudan*, id. pp.193-214.

2011 *Du référendum à l'indépendance du Sud-Soudan*, Revue de Défense Nationale, billet, Tribune n°57

International Crisis Group, *Politics and Transition in the New South Sudan*, Africa Report N°172, 4 April 2011

*Slavery, Abduction and Forced Servitude in Sudan*, Report of the International Eminent Persons Group, Bureau of African Affairs, U.S. Department of State, May 2002.

*Sudan Human Security Baseline Assessment, Small Arms Survey Sudan, Emerging Armed Groups and Militias*, April 2011

## ■ MIGRATIONS ET CONSTRUCTION DE LA « DJIBOUTIENNETE » (1947-1981)

Après l'accession à l'indépendance des anciennes colonies européennes en Afrique, les difficultés de la construction des identités nationales des nouveaux États, au-delà de l'agglomérat de groupes différenciés, a souvent été constatée. Les différences entre les groupes d'habitants ont été mises en avant au détriment de ce qui les rassemblait<sup>83</sup>. Plus généralement, depuis plus de vingt ans, des études montrent le rôle des migrations dans ces processus d'élaboration nationale. Elles participent à la fabrication d'un creuset identitaire<sup>84</sup> ou à celle d'un étranger opposé au national<sup>85</sup>, en particulier pour l'accès aux ressources afférentes (résidence, travail, citoyenneté...).

Cet article entend montrer comment dans une situation particulière, celle de Djibouti dans les années 1960-1970, il a été nécessaire d'identifier, ou de créer, des étrangers pour fabriquer des nationaux. Les habitants de la ville de Djibouti ayant des origines diverses, mais toutes migrantes, leur mélange a fabriqué au cours des années une identité métisse djiboutienne. Mais elle ne s'est réalisée qu'à la suite d'un tri opéré parmi les prétendants à cette appartenance. Parmi les éléments qui ont contribué à cette sélection, après la Seconde Guerre mondiale, nous constatons l'importance de pratiques policières, juridiques et administratives qui débouchent sur l'attribution de la nationalité. Afin de montrer les méthodes et outils utilisés pour cette réalisation, après avoir rapidement présenté le contexte djiboutien et l'évolution de sa population, nous allons décrire trois éléments qui font le lien entre la fabrication nationale et les migrations, en partant du plus concret pour arriver aux fondements théoriques.

Commencée après la Seconde Guerre mondiale, la pratique de l'expulsion des habitants auxquels l'administration ne reconnaît pas le droit de résider dans la ville se développe fortement à partir de 1960. Sa mise en œuvre nécessite la mise en place d'un appareil de contrôle massif de la population qui permet d'appréhender physiquement des personnes expulsables. Mais le système n'est opérationnel qu'après avoir défini les critères d'identification de ces personnes, et donc *a contrario* de détermination des habitants réguliers. C'est à partir de ces identifications que s'attribue la nationalité qui ouvre les portes identitaires. Ce sont elles qui légitiment les mesures répressives et les atteintes aux libertés qu'elles entraînent, afin de préserver la situation existante. C'est donc bien l'articulation de ces trois aspects qui participe à la fabrication des Djiboutiens. Nous allons analyser comment ils ont été mis en pratique dans le seul territoire d'Afrique continentale maintenu sous souveraineté française après 1962 avant d'en tirer quelques conclusions contemporaines.

### Le territoire djiboutien et l'immigration

Le territoire autour du golfe de Tadjoura<sup>86</sup> n'est pas pensé en tant que tel avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Soumis à des allégeances politiques variables, il ne correspond pas auparavant à un territoire politique ou culturel<sup>87</sup>. Cet espace au climat rude et aux sols arides, parsemé de rares points d'eau, est parcouru par des groupes de pasteurs transhumants. Ils ne sont pas étanches à la circulation des individus, qui peuvent changer de groupe, et donc d'identité, par la pratique des intermariages mais aussi dans des trajectoires individuelles ou politiques<sup>88</sup>. De nombreux locuteurs sont multilingues et il existe des parlars communs. Ce n'est pas un territoire, mais un espace sans solutions de continuité marquées, un continuum culturel.

---

<sup>83</sup> En France, l'amalgame créé par l'existence d'un «ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire» entre 2007 et 2011 est un exemple de ces pratiques (Noiriel (Gérard) [2007], *À quoi sert «l'identité nationale»*, Marseille, Agone, 154 p.).

<sup>84</sup> Noiriel (Gérard) [1988], *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, (rééd. 2006, Point Histoire), 451 p.

<sup>85</sup> Gari-Touankara (Daouda) [2008], *Migrants soudanais/maliens et conscience ivoirienne. Les étrangers en Côte d'Ivoire (1903-1980)*, Paris, L'Harmattan, 343 p.

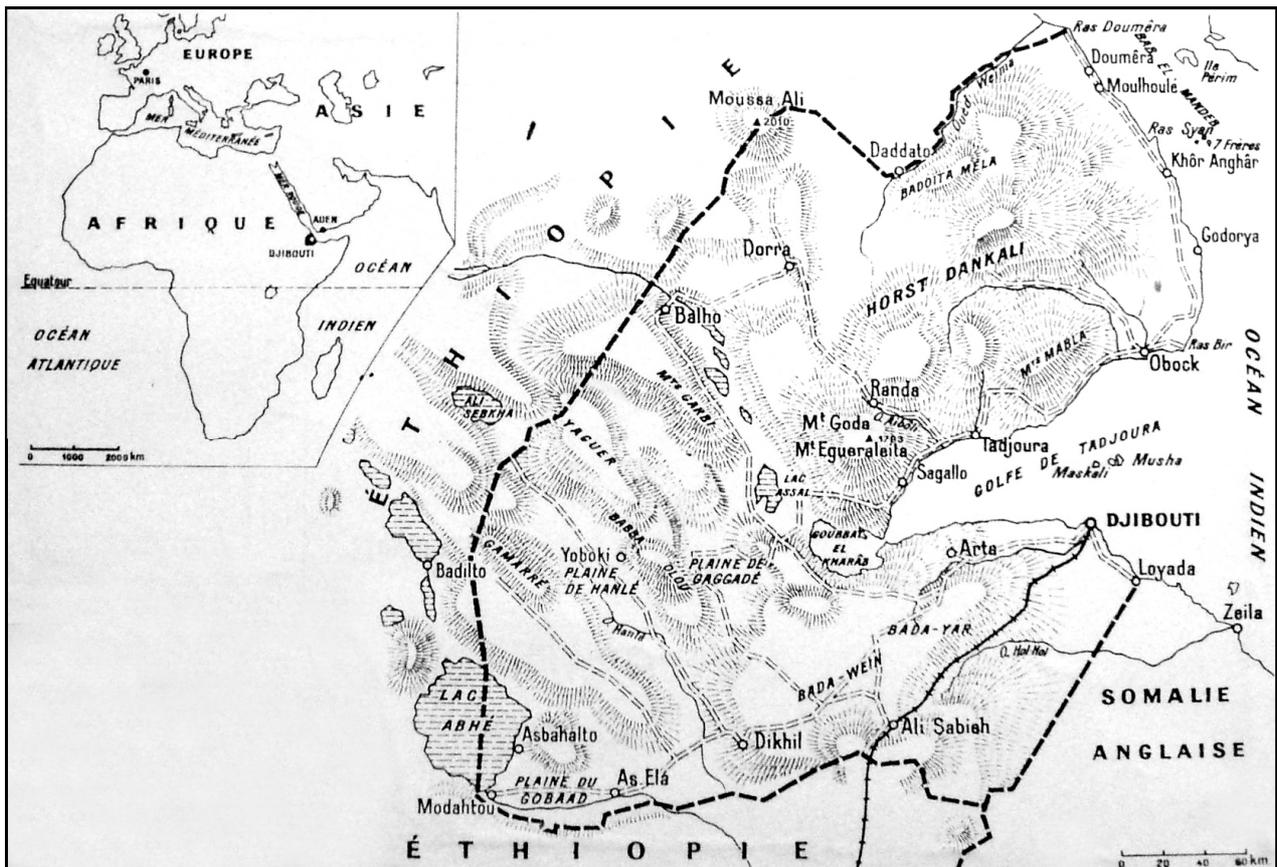
<sup>86</sup> L'espace de colonisation française autour du golfe de Tadjoura, est dénommé «Côte française des Somalis» (CFS) de 1896 à 1967, puis «Territoire français des Afars et des Issas» (TFAD), et enfin «République de Djibouti» depuis son accession à l'indépendance en 1977.

<sup>87</sup> Aramis Houmed Soulé [2005], *Deux vies dans l'histoire de la Corne de l'Afrique : Mahamad Hanfare (1861-1902) et Ali Mirah Hanfare (1944), Sultans Afars*, Addis Abeba, CFEE, Etudes éthiopiennes n° 2, 137 p.

<sup>88</sup> Pour une théorie des frontières ethniques et de leurs franchissements, voir Barth (Fredrik) [1969], introduction à *Ethnic Groups and Boundaries*, Oslo, traduit dans Streiff-Fénart (Jocelyne) et Poutignat (Philippe) [1995], *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF (rééd. 1999), 270 p. Igor Kopytoff propose que ces mouvements participent à la fabrication ethnique dans son introduction à Kopytoff (Igor), dir. [1987], *The African Frontier : the Reproduction of Traditional African Society*, Bloomington, Indiana University Press, 288 p.

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

La Côte française des Somalis vers 1960<sup>89</sup>



Les «attributions ethniques»<sup>90</sup> contemporaines (Afar, Issa, Somalis...) ne semblent pas recouvrir les mêmes réalités ou significations au XIX<sup>e</sup> siècle, où les constructions politiques dépassent les «groupes ethniques»<sup>91</sup>. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, deux villes se situent dans le golfe : Zeila à sa sortie sud-est, et Tadjoura sur sa rive nord. Elles sont le terminus des caravanes commerciales qui circulent entre la côte et l'intérieur de la Corne. Ces trajets (commerce et transhumances) définissent des espaces aux limites fluctuantes et conflictuelles, soumis à des autorités – groupes familiaux ou claniques ou constructions politiques – que les Européens appelleront souvent sultanats.

L'installation d'une administration coloniale française dans le golfe de Tadjoura débute en août 1884, motivée par une question de logistique impériale : le besoin d'un dépôt de charbon politiquement plus fiable que le port britannique d'Aden pour le ravitaillement des navires français entre Suez, Madagascar et l'Indochine<sup>92</sup>. La fonction de Djibouti prend une nouvelle dimension à partir de 1897, avec la construction d'une voie de chemin de fer joignant ce port à la nouvelle capitale de l'Éthiopie qui a pu préserver son indépendance par sa victoire sur les Italiens à Adwa en mars 1896<sup>93</sup>. D'initiative privée, la compagnie ferroviaire est contrôlée par l'administration coloniale dès 1902<sup>94</sup>.

La ville de Djibouti est créée *ex-nihilo* à partir de 1888, sur un site qui n'était pas utilisé auparavant pour un habitat permanent; les habitants de Djibouti sont donc des immigrants. Leur mélange ne s'est pas réalisé sans conflits ni tensions, au cours desquels les enjeux économiques et sociaux ont souvent été habillés avec des attributions

<sup>89</sup> Carte extraite de Poinsot (Jean-Paul) [1964], *Djibouti et la Côte Française des Somalis*, Paris, Hachette, 125 p.

<sup>90</sup> Pour une première approche des problèmes posés par le concept d'ethnie en Afrique, voir Amselle (Jean-Loup), M'Bokolo (Elikia), dir. [1985], *Au cœur de l'ethnie*, Paris, La Découverte (2<sup>e</sup> éd. 1999), 227 p. Pierre Boilley critique cette position en proposant une réflexion sur le lien entre ethnie et nation (Boilley (Pierre) [2007], «État postcolonial et identités, des concepts universels au regard du local», in Deslaurier (Christine), Juhé-Beaulaton (Dominique), dir., *Afrique, terre d'histoire. Au cœur de la recherche avec Jean-Pierre Chrétien*, Karthala, pp. 583-607). Streiff-Fénart (Jocelyne) et Poutignat (Philippe) [1995], *op. cit.*, proposent une synthèse des questionnements sur ce sujet.

<sup>91</sup> J'ai proposé une première étude de ce point dans une communication au 7<sup>e</sup> ICAS (Iberian Congress of African Studies) en septembre 2010, disponible en ligne [<http://cea.iscte.pt/ciea7/>].

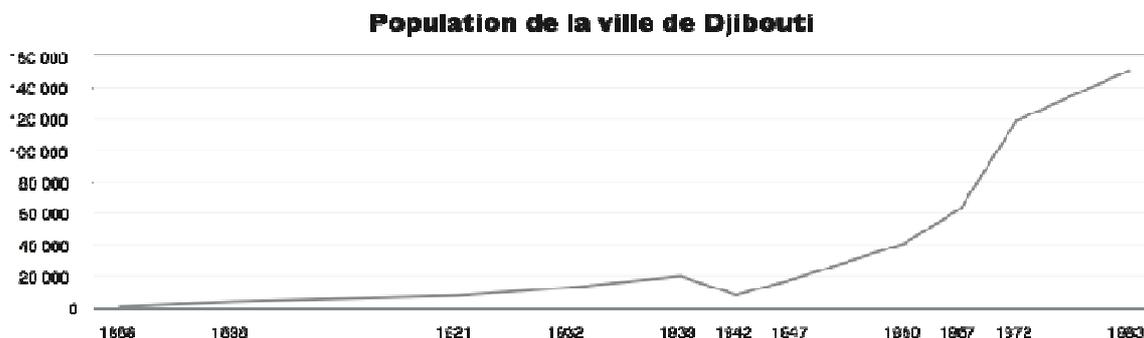
<sup>92</sup> Le Royaume-Uni occupe Aden depuis 1839, et contrôle de fait le gouvernement égyptien depuis juillet 1882; Hanoï est occupé par la France en mars 1883, et Tamatave en juin. Aden est interdit aux navires français en janvier 1885.

<sup>93</sup> Bahru Zewde [1991], *A History of Modern Ethiopia - 1855-1974*, London, Eastern African Studies, (2e éd. 1999), 244p.

<sup>94</sup> Shiferaw Bekele [1991], «The Ethiopian railway and British finance capital, 1896-1902», *Africa* (Roma), vol. 46, n° 3, p. 351-374

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

ethniques ou en fonction de l'origine géographique des acteurs. Ainsi, dans les années 1930, des affrontements violents opposent des groupes identifiés comme «Yéménites» et «Somalis» en concurrence pour l'embauche sur les navires des Messageries maritimes<sup>95</sup>.



L'accroissement de la population est dû principalement à l'arrivée d'immigrants des territoires voisins. Les habitants viennent de la Corne de l'Afrique – Somalie britannique et Éthiopie principalement, qualifiés le plus souvent de «Somalis» – et de l'autre côté de la mer Rouge, du Sud-ouest de la péninsule arabique, en particulier d'Aden – qualifiés de Yéménites ou Arabes. Ils forment la main d'œuvre nécessaire aux activités industrielles (manutention dans le port où les bateaux ne peuvent accoster à quai jusqu'aux années 1950, travail dans les salines, bâtiment, chauffeurs sur les navires...). En 1946, il y a moins de 2 000 Européens et assimilés<sup>96</sup> à Djibouti (dont 63% de Français, y compris les militaires), soit environ 10% de la population urbaine<sup>97</sup>. Il faut noter aussi la présence d'un petit nombre de migrants coloniaux, en particulier de tirailleurs d'Afrique de l'Ouest et de fonctionnaires ou employés malgaches, ainsi que d'originaires de la péninsule indienne.

L'appropriation et l'invention du territoire, hors la zone du chemin de fer, commencent en 1928, avec la création de postes administratifs et militaires dans l'intérieur, à Dikhil et Tadjoura<sup>98</sup>, et ne se déroulent pas sans heurts. La mort dans ce cadre de l'élève-administrateur Albert Bernard, le 18 janvier 1935, devient le symbole de la présence française avec la création d'un véritable lieu de mémoire.

La conquête de l'Éthiopie par l'Italie, à partir de 1936, entraîne une course à la frontière franco-italienne. L'actuelle zone frontière djibouto-éthiopienne, à l'est des lacs terminaux de l'Awash, n'est explorée qu'en 1937, et des postes français et italiens s'y enchevêtrent à partir de 1938. La frontière internationale du territoire dans l'intérieur n'est finalement définie qu'au terme de dix ans de négociations avec l'Éthiopie entre 1945 et 1955. Depuis la première invention de cette frontière en 1897, elle s'est déplacée en soixante ans d'une cinquantaine de kilomètres vers l'ouest au profit de la France.

Après la Seconde Guerre mondiale, la question des migrations porte de nouveaux enjeux dans la colonie avec l'accession des indigènes à la citoyenneté, partielle en 1946 et totale en 1958. Il s'établit alors un lien direct entre l'immigration et la souveraineté sur le territoire, marqué par trois référendums sur l'indépendance en 1958, 1967 et 1977, durant lesquels la proportion des indépendantistes croît au fur et à mesure que la population urbaine augmente. C'est pour tenter en vain de freiner cette tendance que, outre le trucage des élections<sup>99</sup>, l'administration coloniale met en place des dispositifs de contrôle physique, administratif et identitaire des populations.

<sup>95</sup> Dubois (Colette) [1997], *Djibouti, 1888-1967 - Héritage ou frustration*, Paris, L'Harmattan, 431 p.

<sup>96</sup> Les assimilés aux Européens sont principalement identifiés comme des Arméniens et des Syriens.

<sup>97</sup> Recensement de juillet 1946, publié dans *Notes et études documentaires*, 28/4/1950.

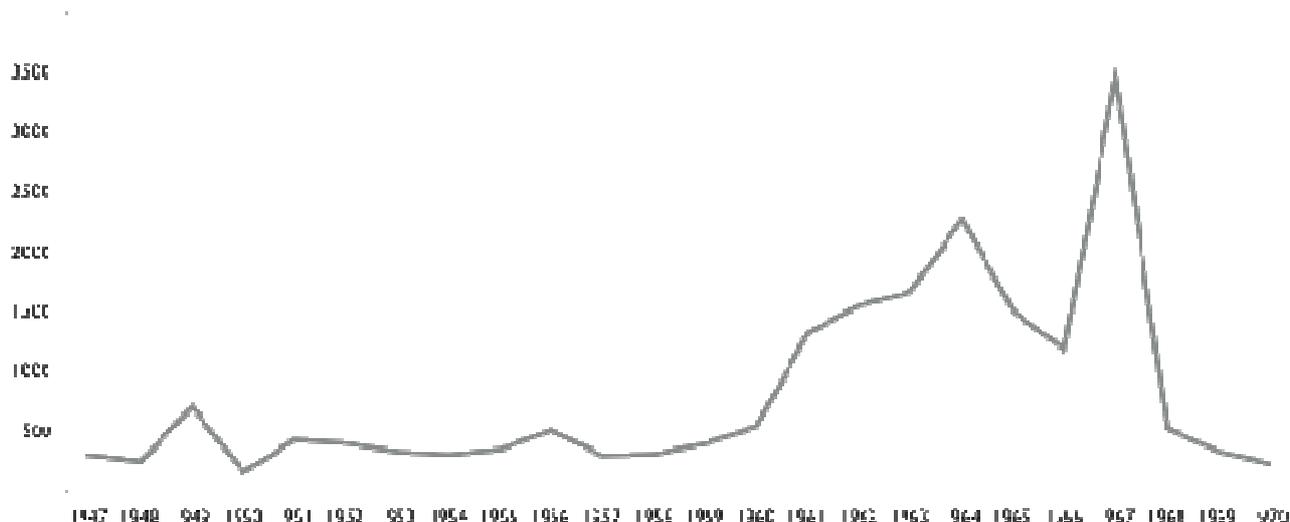
<sup>98</sup> Pour une présentation générale des créations territoriales et identitaires autour de Djibouti, voir Imbert-Vier (Simon) [2011], *Tracer des frontières à Djibouti. Des territoires et des hommes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Karthala, Paris, 479 p

<sup>99</sup> Diverses manipulations des scrutins sont pratiquées, de la panne d'électricité au moment du dépouillement en 1956, à des «votes collectifs». Ces pratiques se continuent après l'indépendance, selon le constat d'un analyste contemporain : «*The greater the distance from the capital city, the higher the electoral participation and the support for the president*» [Plus on s'éloigne de la capitale, plus la participation et le soutien au président augmentent] (Marchal (Roland) [2006] *Africa Yearbook*, n° 2, Brill Online. ECAS / African Studies Centre [www.brillonline.nl], s.v. *Djibouti*). En 1992, selon l'opposition, il n'y aurait que 200 cartes d'électeurs à Tadjoura pour 14 000 habitants (*Le Monde*, 8/9/1992).

### Les expulsions

Bien qu'il existe une réglementation sur l'immigration depuis 1903 en CFS, elle ne concerne alors en fait que les Européens et assimilés. Qu'ils soient français ou étrangers, ils doivent justifier de ressources suffisantes pour s'installer dans la colonie. Les indigènes sont soumis à des règles particulières sans fondement légal; leur circulation est contrôlée. Les employeurs se plaignent cependant du manque de travailleurs et poussent à leur venue. Durant l'entre-deux-guerres, on trouve quelques décisions d'expulsions du territoire ou de la ville de Djibouti, concernant des Européens ou des indigènes, le plus souvent d'anciens miliciens.

Nombre annuel d'arrêtés d'expulsion (1947-1970)



Durant la Seconde Guerre mondiale, pour limiter les distributions administratives de nourriture dans un contexte de pénurie, une partie importante de la population indigène de la ville de Djibouti est expulsée et un barrage contrôle l'accès à l'agglomération. À partir de 1947 apparaît une politique organisée d'expulsion des étrangers en situation irrégulière, principalement vers la Somalie, qui se continue à l'identique durant toutes les années 1950, avec à peu près une décision quotidienne<sup>100</sup>. À partir de 1960, année de l'accession à l'indépendance des Somalies italiennes et britanniques qui s'unissent avec le projet de créer une Grande Somalie incluant la CFS, le nombre de ces décisions est quintuplé. En 1966, le faible nombre de décisions masque le fait qu'en septembre au moins 2500 personnes sont expulsées sans aucune formalité. En 1967, on atteint un maximum, puis la procédure change. Débordée par la masse, l'administration procède ensuite à de simples refoulements (des mesures de contrainte corporelle<sup>101</sup>), sans aucune procédure ni base légale, si ce n'est l'irrégularité du séjour<sup>102</sup>.

Pour les années 1947-1963, la publication des arrêtés d'expulsion nous fournit des données précises sur la caractérisation par l'administration des expulsés : 88,2% sont qualifiés de Somalis, 7,3% d'Arabes (Yéménites) et 4,5% seraient Éthiopiens ou Érythréens. La proportion des Somalis augmente avec les années, passant de 80,1% (218 décisions) en 1947 à 91% (1491 décisions) en 1963, alors que les Arabes sont quantitativement stables, passant de 15,4% (42) à 3,2% (53). Parmi les Somalis, l'administration élabore des typologies complexes pour distinguer des sous-ensembles. Un groupe particulier, identifié comme «Issaq» à partir de 1955, représente près de la moitié des Somalis expulsés (45% des décisions).

<sup>100</sup> La statistique des arrêtés d'expulsion est compilée à partir du *Journal officiel* de la Côte française des Somalis entre 1947 et 1963, et Centre des archives contemporaines de Fontainebleau (CAC) 940163/79 pour les années suivantes.

<sup>101</sup> CAC 940163/79.

<sup>102</sup> Pour ce faire, l'administration invoque alors une loi du 3 décembre 1849 rendue applicable aux colonies par une loi du 29 mai 1874.

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

Les décisions d'expulsion sont exécutées de façon peu formelle. En 1947, les personnes interpellées sont enfermées dans la Gendarmerie puis, «dès que le nombre des personnes à expulser attein[t] une trentaine», mises sur un camion et emmenées à la frontière proche avec la Somalie<sup>103</sup>. En mars 1967, apparaît un nouvel outil pour gérer l'accroissement quantitatif, le Centre d'hébergement et de transit situé à La Poudrière, où environ 5 000 personnes sont enfermées en attente de leur expulsion<sup>104</sup>. Le 26 avril 1967, une expulsion massive est organisée pour 2 000 personnes (dont 900 femmes) pour vider le centre. La Somalie ayant annoncé qu'elle refusait de les recevoir, elles sont lâchées de nuit par groupes de plusieurs centaines dans l'intérieur du pays, une région désertique au-delà de la frontière sud afin de contourner la position des autorités somaliennes<sup>105</sup>. «Tous ont reçu de l'eau, des vivres et du tissu»<sup>106</sup>. Au total, entre août 1966 et avril 1967, 10 000 personnes ont peut-être été expulsées. En avril 1971, 500 personnes sont expulsées en une fois, non depuis Djibouti mais depuis un bidonville installé à ses portes, «Balbala». Dans les années 1970, le nombre des expulsions continue à croître, passant de 2 887 en 1970 à 12 171 en 1975, soit près de 10% de la population urbaine. En 2003, 80 000 personnes – 15% de la population officielle du pays – sont expulsées de Djibouti en un mois.

### Le contrôle

Ces expulsions sont le résultat d'une politique de contrôle massif de la population urbaine de Djibouti. Dès 1954, une note précise que «la surveillance de tous ces immigrants [...] réclame une attention continue : vérifications d'identité, rafles fréquentes»<sup>107</sup>. En 1955, des indices laissent penser que chaque mois, 8% des habitants de la ville feraient l'objet d'un contrôle d'identité, soit en moyenne un contrôle par habitant et par an<sup>108</sup>. En 1961, le gouverneur note que les «rafles et contrôles d'identité [...] sont indispensables mais créent en ville une nervosité certaine et une violente animosité contre la Gendarmerie»<sup>109</sup>. La pression augmente après 1962, avec l'arrivée de troupes de la Légion étrangère venues d'Algérie où elles ont été formées au contrôle politique des populations civiles. La frontière sud-est est militarisée et des embuscades nocturnes organisées par l'armée.

À partir de septembre 1966, un nouvel instrument de contrôle de la population urbaine, et en particulier des migrations, est instauré : le «barrage de Djibouti». À l'occasion d'un passage du général de Gaulle en août 1966, quelques banderoles réclamant l'indépendance sont exhibées sur le passage du cortège officiel. Cet incident entraîne une forte répression et de nombreuses expulsions, qui ne suffisent pas à contrôler la situation. En septembre, un couvre-feu est instauré sur les quartiers autochtones et un «ratissage» de l'agglomération est confié à cinq compagnies de gendarmes mobiles venues de métropoles et à des légionnaires. En quelques jours, environ 40 000 contrôles sont effectués et plus de 2500 personnes expulsées<sup>110</sup>, alors que se met en place un barrage autour de la ville, composé de grillages barbelés («ribard») et de miradors gardés par l'armée<sup>111</sup>. En 1967, après qu'un référendum a repoussé l'indépendance du territoire, plus de 140 000 contrôles ont lieu en quatre mois et le barrage est pérennisé; il ne sera démantelé que quelques années après l'indépendance, après quinze ans d'existence. Il s'agit d'une barrière de 14 km de long, parsemée de miradors, longée par des pistes, gardée par l'armée (Légion étrangère et infanterie de marine) qui suivent les règles militaires d'ouverture du feu. Ce barrage n'a aucune existence légale : on ne peut être poursuivi devant un tribunal pour l'avoir franchi, ou avoir tenté de le faire, mais on peut en mourir.

<sup>103</sup> Archives nationales d'outre mer d'Aix-en-Provence (ANOM) 4E6/1, note du 8/3/1947.

<sup>104</sup> En France métropolitaine, dès 1964 un hangar est acheté par l'administration à Arenc, dans le port de Marseille pour le même usage. Il devient en 1981 un «centre de rétention administrative» (Nicolas Fisher [2007], *La rétention administrative dans l'État de droit. Genèse et pratique du contrôle de l'enfermement des étrangers en instance d'éloignement dans la France contemporaine*, thèse IEP, dir. Marc Sadoun).

<sup>105</sup> Archives diplomatiques de Nantes (ADN) Addis Abeba B 21bis.

<sup>106</sup> CAC 940163/26

<sup>107</sup> ANOM 3C18.

<sup>108</sup> ANOM 3F2, lettre du commandant de la Gendarmerie au gouverneur, 6/11/1955.

<sup>109</sup> CAC 940163/79.

<sup>110</sup> Entre fin août et fin septembre, 2481 personnes sont expulsées selon le ministre des DOM-TOM (CAC 940163/8), 3476 selon les autorités somaliennes (Ministère des affaires étrangères de la République somalienne [1967], *La Somalie française - Un cas colonial classique. Événements amenant le référendum du 19 mars 1967*, Mogadishu, 40 p.).

<sup>111</sup> Pour une description et une analyse du barrage, voir Imbert-Vier (Simon) [2010], «Il "barrage" di Gibuti: frontiera inutile o fucina sociale?», *Storia urbana*, n° 128, pp. 109-127 [[www.francoangeli.it/riviste/sommario.asp?IDRivista=58](http://www.francoangeli.it/riviste/sommario.asp?IDRivista=58)].

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

À la fin des années 1960, environ 30 000 personnes par an font l'objet d'un contrôle dans la ville de Djibouti, avec une pointe à 65 000 en 1968, dont 20% sont expulsées<sup>112</sup>. Ces dispositifs extrêmement lourds et coercitifs n'empêchent pas l'augmentation constante de la population urbaine, qui s'accélère même. L'administration en est consciente, mais demeure incapable de proposer des alternatives, piégée par la situation coloniale<sup>113</sup> et ses représentations.

### L'identification

Tout cet appareil de contrôle et d'expulsion repose sur le principe que certains habitants ont le droit de séjourner sur le territoire et que d'autres ne l'ont pas. La principale fonction de cet appareil, en particulier du barrage, est de créer de l'hétérogénéité dans un milieu *a priori* homogène, en distinguant matériellement ceux du dehors de ceux du dedans, et donc finalement de justifier le contrôle et la répression par la nécessité de protéger cette construction.

En pratique, il est nécessaire d'identifier les personnes légitimes à séjourner dedans, en particulier de séparer les Français des étrangers, dans un cadre juridique contraint. Depuis 1889, la nationalité française par attribution<sup>114</sup> est régie par ce que Patrick Weil nomme le principe républicain<sup>115</sup>, qui conjugue le droit du sang et le double droit du sol : est Français l'enfant d'un Français ou celui né en France ou aux colonies d'un parent qui y est lui-même né. En CFS, un décret qui s'applique de 1937 à 1946 (pour les personnes nées entre 1916 et 1925) prévoit même un simple droit du sol, cas unique semble-t-il dans le droit français<sup>116</sup>. De 1963 à 1976, une législation particulière prévoit un strict droit du sang à Djibouti : pour être Français, il faut avoir un parent français; la nationalité est un héritage. De plus, entre 1953 et 1973 en CFS, l'étrangère qui épouse un Français en obtient automatiquement la nationalité, sauf à l'avoir explicitement refusée avant le mariage<sup>117</sup>.

Ces conditions d'attribution de la nationalité française ont en commun de faire intervenir un droit particulier qui ne fait en théorie que constater des événements (naissances, mariages et décès) : l'état civil. En particulier pour les naissances, un deuxième élément entre aussi en compte : le territoire qui détermine en particulier le lieu de l'événement et en change la signification. En effet, la seule naissance sur le territoire suffit dans certains cas à l'obtention de la nationalité. Or, nous avons vu que le territoire djiboutien n'est défini qu'en 1955. Auparavant, il a été considéré de façon extrêmement variable, limité le plus souvent au seul espace de la voie ferrée et aux côtes du golfe de Tadjoura. Mais il a aussi pu s'étendre sur 500 km, le long du chemin de fer, y compris la ville de Dire Dawa créée et administrée par les Français jusqu'à la fin des années 1920<sup>118</sup>. De plus, une partie importante de la population vit sur un rythme pastoral, suivant des transhumances qui chevauchent les frontières. Enfin un état civil n'est instauré pour les « indigènes » qu'en 1935, et dans l'intérieur du territoire qu'à partir de 1951. Pour toutes ces raisons, il est en pratique impossible pour une grande partie des habitants de savoir s'ils sont nés sur le territoire français.

À partir de 1960, l'attribution de la nationalité en CFS devient un outil indispensable à la coercition exercée par l'administration sur les habitants, et l'instrument de cette manipulation va être l'état civil. En effet, si l'attribution de nationalité est une prérogative judiciaire, le constat de la possession est fait par l'administration, par la délivrance de cartes d'identité au vu de la production de certains documents, principalement d'actes d'état civil. Comme ils n'existent pas, en particulier les actes de naissance (et que les mariages sont le plus souvent célébrés par les autorités religieuses), une procédure particulière est utilisée, le jugement supplétif d'acte de naissance (JSAN), qui permet de constater *a posteriori* un événement s'il s'est déroulé sur le territoire français. Donc, la simple production d'un JSAN, dont la territorialisation est implicite, peut suffire à démontrer la qualité de Français. Les modalités de la délivrance des JSAN à Djibouti mettent en évidence sa signification : le tribunal qui en a la charge est présidé par un

<sup>112</sup> Service historique de la Gendarmerie (SHD-G) 2007 ZM1 050 063; CAC 940163/79.

<sup>113</sup> Dans le sens développé par Balandier (Georges) [1951], «La situation coloniale : approche théorique», *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. 11, pp. 44-79, repris et complété dans [1955 et 1963] *Sociologie actuelle de l'Afrique Noire*, PUF. Sur la définition du «colonial», nous nous référons aussi à Rodinson (Maxime) [1967], «Israël, fait colonial ?», *Les Temps modernes*, n° 253bis, pp. 17-88.

<sup>114</sup> C'est-à-dire à la naissance, à distinguer de la naturalisation, qu'elle soit par déclaration ou décision.

<sup>115</sup> Weil (Patrick) [2002], *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, 401p.

<sup>116</sup> Urban (Yerri) [2011], *L'indigène dans le droit colonial français 1865-1955*, Fondation Varenne, 674 p.

<sup>117</sup> Cette disposition s'applique à partir de 1946 en France métropolitaine.

<sup>118</sup> En 1909 le ministère des Colonies annonce encore une superficie de 120 000 km<sup>2</sup> pour le territoire, qui recouvre aujourd'hui 22 300 km<sup>2</sup>. Voir aussi Shiferaw Bekele [1986], «The jewels of the railway. Dire Dawa, 1902 to 1926», in *Symposium on the Centenary of Addis Abeba*, Addis Abeba, vol. 2, pp. 131-166. L'actuel président de la République de Djibouti est né à Dire Dawa.

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

administrateur; il se fonde sur des déclarations de notables sélectionnés pour reconnaître ou non une naissance sur le territoire. Pour l'attribution de nationalité on n'utilise donc pas un constat objectif impossible à réaliser, mais une pratique individualisée qui consacre des situations sociales personnelles et de possibles reconstructions des identités.

Pour déterminer la nationalité, l'administration utilise en fait des affiliations claniques et ethniques, fruits de la taxinomie coloniale développée de façon continue depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Leur détermination manipule en partie des réalités pré-coloniales sélectionnées dans des processus complexes qui justifient l'assignation identitaire. L'identification ethnique est ici une construction idéologique qui interprète et tend à figer les appartenances en négligeant les processus historiques dans lesquelles elles s'insèrent<sup>119</sup>. À chaque étape du processus, les catégories précédentes sont reprises, re-confrontées au discours africain, ré-interprétées en fonction des besoins du moment.

Dans une première phase, pour l'administration, le critère de l'attribution de nationalité par l'assignation identitaire est l'évidence : la distinction entre « indigènes français » et « étrangers assimilés aux indigènes » ne semble pas discutable. Très vite, cependant, les difficultés pratiques apparaissent insurmontables. Après la Seconde Guerre mondiale et durant les années 1950, les administrateurs en charge des recensements se perdent dans les taxinomies pour catégoriser les individus. Dès 1945, un incident montre pourtant que la question est insoluble. Après que le consul d'Éthiopie à Djibouti se plaint d'avoir été expulsé d'une tribune interdite aux indigènes lors d'une rencontre sportive, une note de service indique que « *les Éthiopiens ne sont pas des indigènes mais les ressortissants d'un pays voisin* »<sup>120</sup>. Elle démontre en réalité l'impossibilité de la distinction matérielle et la limite de l'assignation. Il n'existe pas de solution de continuité entre la population de la colonie de la Côte française des Somalis et celle de l'Éthiopie indépendante, les frontières sont même alors encore en cours de négociation. L'attribution de nationalité découle bien en réalité d'une décision politique.

Les dernières années de la présence française à Djibouti sont marquées par les tentatives désespérées de l'administration pour élaborer des critères permettant d'y décrire les habitants de façon satisfaisante. Elle est prise en tenaille entre une population urbaine en constant accroissement, l'impossibilité matérielle de figer les identités et les généalogies des individus, les pressions des responsables politiques africains en faveur de leurs clients et les nécessités politiques. Une importante limitation est ajoutée avec l'utilisation politique de critères ethniques puisque, à partir de la création de la Somalie et surtout des événements de 1966-1967, l'administration estime devoir favoriser les personnes identifiées comme Afars aux dépens des Somalis. Mais cette construction se heurte toujours à la réalité : il est impossible de déterminer des frontières ethniques précises. Toutes les tentatives de rationalisation se révèlent vaines, les constructions restent déterminantes.

En 1970-72 se déroule une ultime tentative : une Mission d'identification de la population, mise en œuvre par des militaires, met en fiches 120 000 habitants âgés de plus de 15 ans. Elle procède par la reconnaissance physique des personnes et tente d'en déduire leur nationalité, même si telle n'est pas sa fonction officielle puisqu'il s'agit là d'une prérogative judiciaire. Dans son rapport sur cette mission, son responsable, le Général de réserve et ancien député de la Côte française des Somalis, Edmond Magendie, montre involontairement les sous-entendus idéologiques de sa démarche :

*« Ce n'est pas sans un profond soulagement que le chef de mission a pris acte du fait qu'au terme des travaux de la mission conduits en toute objectivité et sans idée préconçue (...) le bilan des estimations présentées ici corrobore les résultats du Référendum de mars 1967. En apportant en effet l'appoint des suffrages européens à ceux des Afars et des Arabes, partisans convaincus de la présence française, les 60% de réponses affirmatives se retrouvent »*<sup>121</sup>.

<sup>119</sup> Amselle (Jean-Loup), M'Bokolo (Elikia), dir. [1985], *op. cit.* : « En montrant qu'on ne pouvait assigner un seul sens à un ethnonyme donné, nous mettons l'accent sur la relativité des appartenances ethniques sans pour autant dénier aux individus le droit de revendiquer l'identité de leur choix. » (p. II).

<sup>120</sup> Note du 16/2/1945, ADN, Ambassade à Addis Abeba B26, et Archives du ministère des affaires étrangères (AMAE), Afrique-Levant 1944-1952, Djibouti, 2.

<sup>121</sup> Rapport Magendie du 16/2/1973, 35 p., note 1, p.14 (des copies de ce rapport se trouvent dans ANOM, PA 351 et Contrôle 1270; CAC 940163/28 et 940163/78).

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

L'assimilation entre Somalis et indépendantistes est ici affirmée, démontrée et légitimée par l'étude scientifique de la population. Cette note est exemplaire de la façon dont la sur-détermination d'éléments issus des réalités locales engendre l'essentialisation ethnique, destructrice pour les individus.

En 1976, alors que la fin de la souveraineté française sur le territoire est décidée, une vague de francisation permet à 52 930 habitants d'obtenir une carte d'identité (alors que 40 291 ont été délivrées entre 1950 et 1975). Ces documents ne sont cependant distribués ni au hasard, ni en application de règles de droit. Leur délivrance ne fait pas table rase des constructions antérieures, elle est motivée par l'affirmation de la nécessité de corriger les injustices précédentes. En août 1976, le secrétaire d'État aux DOM-TOM, Olivier Stirn, donne en effet au haut-commissaire des objectifs de délivrance par ethnie pour obtenir au final l'égalité numérique entre Afars et Somalis avec 36 000 nationaux pour chaque groupe<sup>122</sup>.

En 1981, quatre ans après l'indépendance, le gouvernement de la nouvelle République promulgue un code de la nationalité djiboutienne<sup>123</sup>. Ce texte semble porter une conception très restrictive de l'attribution de la nationalité, reconnue seulement à l'«enfant légitime ou naturel dont le père et la mère sont djiboutiens» (art. 8)<sup>124</sup>. Mais en fait son article 5 valide l'ensemble des constructions identitaires réalisées par l'administration française en reconnaissant qu'«est Djiboutien [...] l'individu [...] qui, par suite de sa naissance en République de Djibouti, était français au sens des lois encore en vigueur sur le territoire»<sup>125</sup>. Cette pratique confirme que les processus de constructions identitaires de la période coloniale ont aussi correspondu aux attentes d'une partie de la société, celle du dedans dont les dirigeants ont accédé au pouvoir. La révolte armée portée par le FRUD (Front pour la restauration de l'unité et la démocratie) dans les années 1990, qui affirmait vouloir lutter contre les «conceptions tribales» du gouvernement<sup>126</sup>, demandait l'intégration de toutes les composantes nationales dans l'appareil gouvernemental. Elle n'arrivait cependant pas non plus à s'extraire des constructions identitaires en revendiquant une identité afar, assimilée à l'opposition.

### Conclusion

La question des migrations en Côte française des Somalis nous fait naviguer de la fabrication des territoires à celle des identités. Elle est spécifique de par sa continuation dans un contexte colonial tardif. Les questions d'identifications reprennent des catégories endogènes antérieures, même si elles les triturent, et se continuent après l'indépendance, confirmant que la colonisation s'intègre dans une histoire partagée, un moment commun. Les éléments antérieurs à la situation coloniale sont mélangés, retravaillés, et les formes ainsi créées sont intériorisées par l'ensemble des acteurs.

Au-delà des qualifications juridiques, ces impositions d'hétérogénéité, mais aussi d'homogénéité, ont-elles permis de créer une identité djiboutienne ? Pour l'écrivain djiboutien Ali Moussa Iye, la djiboutienneté existe, «c'est un ensemble de règles, de gestes et de rites de convivialité qui distinguent les Djiboutiens de leurs congénères d'autres pays»<sup>127</sup>. Il est cependant difficile aujourd'hui pour de nombreux habitants, en particulier les nouveaux arrivants, d'accéder à ces pratiques<sup>128</sup>. Une partie importante de la population de la ville de Djibouti en est donc exclue, ainsi que la quasi totalité des ruraux. Depuis la fin de la guerre civile des années 1990, le gouvernement essaye de manifester symboliquement l'unité nationale, en maintenant un «équilibre ethnique» des dirigeants ou en proclamant l'islam religion d'État en avril 2010. Cependant, les manifestations de février 2011, et leur répression, ont montré que l'importance des inégalités sociales reste aujourd'hui le plus grand frein à la construction nationale.

<sup>122</sup> CAC 19810126/3, lettres au haut-commissaire des 2 et 18/8/1976. Aujourd'hui, les groupes identifiés comme afars représenteraient entre un cinquième et un tiers de la population du pays.

<sup>123</sup> [www.presidence.dj/datasite/jo/1981/loi200an81.htm](http://www.presidence.dj/datasite/jo/1981/loi200an81.htm), consulté le 15 juillet 2011.

<sup>124</sup> Cette disposition est assouplie par la loi n° 79/AN/04 du 24/10/2004 dont l'article 5 ajoute : «Est également Djiboutien l'enfant né, en République de Djibouti ou à l'étranger, dont le père ou la mère est djiboutien» [[www.presidence.dj/datasite/jo/2004/loi79an04.php](http://www.presidence.dj/datasite/jo/2004/loi79an04.php)] consulté le 15 juillet 2011.

<sup>125</sup> Cette précision est supprimée en 2004.

<sup>126</sup> Qui «a été pire que l'administration coloniale» selon le responsable de l'opposition Amhed Dini (*Les Nouvelles d'Addis*, n° 30, 2002).

<sup>127</sup> *Les Nouvelles d'Addis*, n° 37, 2003, p. 11.

<sup>128</sup> Amina Saïd Chire [2008], «Sédentarisation et insertion urbaine des populations nomades en République de Djibouti», in Belbéoch (Olivier), Charbit (Yves), Souraya Hassan Houssein, éd., *La population de Djibouti - Recherches sociodémographiques*, L'Harmattan, pp.183-229.

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

Les questions d'identification, qui se sont posées en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle, et qui ont été résolues par l'imposition des papiers d'identité<sup>129</sup>, n'ont pas été transférées dans la plupart des colonies qui sont devenues indépendantes avant d'en avoir l'usage. Les confettis d'empire, par l'extension temporelle du moment colonial, exacerbent les contradictions d'un état de droit dans cette situation.

L'expérience accumulée par la France à Djibouti n'a semble-t-il pas été utilisée pour Mayotte, où les mêmes questions se posent aujourd'hui à fronts renversés : en devenant un département français l'île proclame son indépendance des Comores<sup>130</sup>. On y retrouve des caractéristiques de la situation djiboutienne : homogénéité des habitants de l'archipel, absence d'état civil, migrations et expulsions massives<sup>131</sup> dans un cadre juridique dérogatoire peu protecteur pour les migrants et des conditions matérielles régulièrement dénoncées<sup>132</sup>, enfin des tentatives répétées de mise en place d'obstacles matériels aux passages clandestins.

On peut constater que l'Union européenne, dont l'identité propre reste à construire au-delà de l'agglomérat des nations issues du XX<sup>e</sup> siècle, tente également de construire un rempart contre les migrations sur ses frontières sud et est, accompagné d'une politique de contrôle et d'expulsions des illégaux<sup>133</sup>. Elle est moins massive que celle que nous avons décrite à Djibouti, mais elle s'amplifie. Alors que dans ce cas la question de l'identité ne se pose pas, en partie à cause de l'ancienneté de la mise en papier des habitants, les pratiques d'identification des individus (biométrie, vidéo-identification, fichiers...) se développent parallèlement. Bien qu'il ne s'agisse pas ici de fabriquer des étrangers mais de se protéger contre un fantasme de dégradation identitaire<sup>134</sup> et d'invasion, cette politique qui n'atteint pas ses objectifs proclamés n'est pas sans conséquences sur les libertés individuelles.

Dr Simon IMBERT-VIER<sup>135</sup>

<sup>129</sup> Noiriel (Gérard), dir. [2004], «Vos papiers», *Genèses*, n° 54 - <www.persee.fr>.

<sup>130</sup> Delberghe (Michel), «Les futurs sans-papiers de Mayotte», *Le Monde*, 29/3/2009; «Mayotte devient le 101<sup>e</sup> département français», *Le Monde*, 3/3/2011.

<sup>131</sup> Environ 30 000 personnes sont expulsées de Mayotte chaque année pour une population estimée à 200 000 personnes. Les mêmes chiffres se retrouvent en Guyane française.

<sup>132</sup> Le rapport 2008 de la Cimade (*Centres et locaux de rétention administrative, rapport 2008* [www.lacimade.org]) insiste sur le fait qu'«en outremer, la politique du chiffre est poussée jusqu'à la caricature. Loin de tout regard extérieur, dans le cadre d'un droit dérogatoire qui exclut de fait l'intervention des juges», en matière de gestion des étrangers «l'arbitraire administratif règne» (p. 44).

<sup>133</sup> Cette politique est analysée par le laboratoire Migrinter (*Migrations Internationales, Espaces et Sociétés* [www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter]).

<sup>134</sup> Fargues (Philippe) [2010], «Migration et identité : le paradoxe des influences réciproques», *Esprit*, janvier, pp. 6-16, estime même que les migrations du monde arabo-musulman vers l'Occident auraient plus d'impacts culturels sur les sociétés d'origine que sur les occidentales.

<sup>135</sup> Une première version de ce texte a fait l'objet d'une présentation lors d'un séminaire animé par Caroline Douki et Emmanuelle Sibeud à l'Université Paris 8. Je remercie les participants pour leurs remarques. Ce texte utilise aussi des travaux et des débats menés dans le cadre du projet ANR Frontafrique [www.frontafrique.org].

## ■ LA DIPLOMATIE CHINOISE AU MIROIR DES OPERATIONS ANTI-PIRATERIE DANS LE GOLFE D'ADEN

Depuis l'abdication de Mohamed Siyad Barre et la chute du pouvoir central en 1991, la Somalie se trouve dans un état d'instabilité et de confusion politique qu'aucune intervention extérieure n'a réussi à juguler. Le départ en 1995 des troupes de l'ONU envoyées dans le cadre de la mission "Restore Hope" avait finalement conduit la communauté internationale à se détourner de ce pays, dès lors pratiquement tombé dans l'oubli. Il a fallu l'intensification des actes de pirateries menées depuis les régions du sud et du Puntland - qui avaient commencé dès les années 1990 - pour que le sort de ce pays regagne pleinement l'attention internationale. Par leur ampleur et leur sophistication croissantes, les prises en otage de vaisseaux transitant entre la Méditerranée et l'Asie ou l'Afrique de l'Est représentent une menace pour toutes les nations dont une part significative des échanges est tributaire de cette route. Dans ce contexte, la Chine s'est jointe en 2008 aux opérations internationales de lutte anti-piraterie, ses vaisseaux ayant eux aussi été victimes de prises d'otages contre paiement de rançon.

Bien qu'initialement motivée par des considérations de sécurité des approvisionnements et des équipages chinois, la participation de la Chine a vite acquis des dimensions dépassant largement ce cadre pour s'inscrire dans celui de la diplomatie de sécurité chinoise en Afrique et à l'égard des autres grandes puissances. Les buts poursuivis par la Chine vont au-delà de la seule protection de ses intérêts nationaux, voire au-delà de la modernisation de sa marine. Le fait de participer à une telle mission implique une bonne maîtrise des relations avec les armées étrangères, avec les États riverains - pour accueillir les forces armées chinoises -, avec le gouvernement somalien officiel et les autorités du Puntland et du Somaliland, et offre la possibilité de nouer des liens au niveau militaire avec des pays traditionnellement méfiants et hostiles à l'égard du développement de l'armée chinoise, tels le Japon et la Corée.

Pour toutes ces raisons, la mission à laquelle participe la Chine est pour elle tout sauf périphérique, et loin de se limiter à la volonté d'apparaître comme une puissance responsable, reflète la manière dont la Chine déploie actuellement son influence dans le monde. Après avoir resitué la piraterie dans le cadre historique récent de la politique somalienne, nous décrivons les buts visés par la mission militaire chinoise ; enfin nous aborderons la dimension diplomatique de cette mission, aussi bien sur le continent africain qu'à l'égard des autres grandes puissances et des rivaux régionaux de la Chine.

### 1. La piraterie dans l'histoire récente de la Somalie

#### *La chute du régime de Siyad Barre et la guerre civile*

Arrivé au pouvoir à la faveur d'un coup d'État en 1969 après l'assassinat du président Shermarke, Mohamed Siyad Barre s'y maintint 22 ans à l'aide d'une politique autoritaire de lutte contre le clanisme, système à la base de la société somalienne. Lui-même né dans une famille du clan Marehan dans l'Ogaden, il tenta de contrôler autant que possible l'influence clanique dans l'administration, et l'opposition des autres grands clans à son pouvoir. C'est ainsi qu'il forma dans les années 1970 une milice paramilitaire, les "Pionniers de la Victoire", secondant ses troupes d'élites les "Bérets Rouges", et ayant pour mission de saboter les réserves d'eau des clans Majeerteen, Haiwe et Issaq, avec pour conséquences des milliers de morts parmi ces clans et près de 300 000 Issaq ayant fui vers l'Éthiopie. Le revirement de l'URSS en faveur de l'Éthiopie en 1977, durant la guerre de l'Ogaden, affaiblit considérablement les forces militaires somaliennes et avec elles le régime, qui finalement s'effondra en 1991.

Le remplacement de Siyad Barre par Ali Mahdi Mohammed, issu d'un sous-clan Hawiye, ne permit pas de stabiliser une situation déjà caractérisée par l'effritement du pouvoir et l'apparition de chefs de guerre, - militaires, hommes d'affaires - empêchant le gouvernement reconnu internationalement de contrôler l'ensemble du pays.

Dans le même mouvement, craignant de voir la guerre civile s'étendre jusque sur son territoire, la région du Somaliland déclara unilatéralement son indépendance en 1991. Même sans reconnaissance internationale, cette

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

indépendance *de facto* est incarnée par l'existence d'un corps politique propre à la région, avec son gouvernement, son parlement bicaméral composé de 164 membres représentant les différents clans, et de son système d'élections, avec un président dont le mandat est limité à cinq ans renouvelables une seule fois. Parallèlement, la région du Puntland a profité de la disparition du gouvernement central pour prendre son autonomie en 1998.

Le dernier vestige d'autorité centrale s'opposant aux seigneurs de la guerre fut l'Union des Tribunaux Islamiques, dont les premiers dirigeants apparurent en août 1994. Nés comme des institutions claniques, les tribunaux islamiques ont progressivement étendu leur influence à la faveur de leur lutte contre les seigneurs de la guerre qui contrôlaient Mogadiscio. A mesure de leur extension et de l'apport d'organisations islamiques existant depuis la fin du régime de Siyad Barre, telle Al-Itihaad al-Islam (Union Islamique, une branche des Frères Musulmans), ces mouvements ont adopté une conception plus politisée de leur rôle. Tandis que ces tribunaux islamiques assuraient l'ordre et se substituaient progressivement au pouvoir des seigneurs de la guerre, ils étaient secondés militairement par la formation connue sous le nom des *Al-Shabab* (La Jeunesse), qui a été l'instrument de leur conquête de la capitale. L'Union des Tribunaux Islamiques a été l'ombrelle sous laquelle se sont rassemblés ces différents groupes aux motivations religieuses et politiques diverses. Malgré les échecs qui l'ont marquée, cette période est encore vue comme un Age d'Or dans l'histoire récente de la Somalie : les commerces et les écoles ont pu rouvrir, les affaires reprendre, et Mogadiscio reprendre les allures d'une ville véritablement administrée pour la première fois depuis de longues années.

Toutefois, les éléments les plus radicaux de l'UTI, tels Sheikh Aweys, avaient par leur discours convaincu l'Éthiopie que le nouveau pouvoir de Mogadiscio poursuivait les ambitions nationalistes de la construction d'une grande Somalie, incluant notamment les populations somaliennes vivant sur son territoire. Les Etats-Unis étaient préoccupés pour leur part de l'émergence d'un pouvoir islamiste pouvant servir de havre aux terroristes de la région. C'est pourquoi ils soutinrent l'intervention éthiopienne de 2006 visant à chasser l'UTI de Mogadiscio pour permettre au Gouvernement Fédéral de Transition (GFT) établi en 2004, et seul gouvernement reconnu par la communauté internationale, de gagner un pouvoir effectif en Somalie. L'intervention n'ayant été qu'une semi-victoire, elle a détruit la structure de l'UTI sans asseoir le pouvoir du GFT, et a contribué à radicaliser les groupes les plus durs, tels les *Al-Shabab*. Aujourd'hui, ces derniers contrôlent presque l'ensemble de la capitale tandis que le GFT, détenant un pouvoir nominal, ne cesse de perdre du terrain, que ses ministres peuvent à peine sortir dans la capitale, et que ses Premiers ministres ne cessent de se succéder aucun ne parvenant à recueillir suffisamment de légitimité au sein d'un gouvernement fantôme.

L'instabilité politique et la partition *de facto* du pays permettent directement d'expliquer l'émergence de la piraterie et son importance dans l'économie et le fonctionnement des sociétés locales.

### *La piraterie comme ressource économique et activité de protection*

Avec l'effondrement du pouvoir central, les côtes somaliennes ont été ouvertes à toutes les activités illégales possibles, de la pêche sans restriction au déversement de produits toxiques.

Sans gardes-côtes, la Somalie s'est vue incapable de défendre sa Zone économique exclusive. De ce fait, les pêcheurs locaux se sont vite trouvés en concurrence avec des chalutiers de tous pays menant une pêche intensive au moyen de filets dérivants et d'explosifs, tous moyens mettant en péril l'équilibre marin local et prohibés en haute mer par un moratoire international depuis le 31 décembre 1992.

En outre, la déstabilisation de l'État somalien a permis l'éclosion de trafics illicites de déchets toxiques. Des hommes d'affaires ont ainsi pu proposer à des industries la prise en charge de leurs déchets à des prix défiant toute concurrence. Selon un rapport de Greenpeace publié en juillet 2010<sup>136</sup>, sont impliquées des sociétés italiennes, mais aussi des paradis fiscaux tels que la Suisse, le Luxembourg et les Îles Vierges, selon des réseaux de plus en plus sophistiqués intervenant sur de véritables marchés et sauvegardant leurs profits grâce à tout l'arsenal de l'évasion fiscale dont ils disposent dans ces paradis fiscaux.

<sup>136</sup> *The toxic ships. The Italian hub, the Mediterranean area and Africa*, Greenpeace Italy report, Juin 2010

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

A la suite du tsunami de 2004, des containers se sont ainsi échoués sur les plages de Somalie, confirmant les découvertes des journalistes Ilaria Alpi et Miran Hrovatin en 1994, qui ont à leur tour inspiré un rapport de l'ONU publié en 2005: *After the tsunami. Rapid Environmental Assessment*. Ces déchets sont certainement à mettre en relation avec le nombre croissant de malformations génitales observées chez les enfants des populations côtières<sup>137</sup>.

Ne bénéficiant pas de la protection d'un gouvernement central, privés de leurs ressources économiques habituelles, les pêcheurs devenus pirates se présentent comme les seuls gardes-côtes de Somalie, et voient leur action comme le moyen de se défendre des atteintes portées à leur environnement et à leur santé. Vue comme une activité illégale par les pays qui en sont victimes, la piraterie est pour les habitants un moyen de résister et de générer des revenus malgré la perturbation de leurs activités traditionnelles.

Toutefois, la piraterie dans le Golfe d'Aden est tout sauf improvisée. A mesure qu'ils remportent plus de succès et que les marines internationales leur posent plus d'obstacles, les attaques des pirates bénéficient d'une sophistication accrue. Loin d'être une activité artisanale, la piraterie est devenue un des cœurs de l'économie des régions qui lui servent de base arrière.

### *L'économie de la piraterie*

Si des pêcheurs sont devenus pirates, cela n'est pas vrai de tous les pêcheurs. Inversement, tous les pirates ne sont pas d'anciens pêcheurs. Il semble que trois facultés complémentaires soient nécessaires pour mener à bien une opération : une bonne connaissance de la mer, une expérience dans le maniement des armes et la capacité à utiliser des technologies de localisation et de communication. Ceci permet de déduire trois profils de pirates, que sont les pêcheurs, les anciens membres de milice et des experts techniques. Plus que des catégories sociologiques, ce sont des profils-types qui permettent d'identifier différents parcours menant à la piraterie et rendent compte de la complexification et de l'audace croissantes de leurs opérations.

Alors que les premières attaques étaient menées près des côtes, à bord de bateaux de pêcheurs remplis de jerricans d'essence et transportant des armes, les butins accumulés ont permis l'amélioration du matériel et la menée de missions de plus en plus loin des côtes. Les pirates bénéficient désormais de bateaux très légers munis de plusieurs moteurs leur permettant d'échapper aux embarcations des marines internationales; ils peuvent prendre en otage des cargos qu'ils emploieront ensuite comme bases pour des attaques à longue distance (jusqu'au large d'Oman à l'est et des Seychelles au sud), et comme poste de communication d'où ils pourront utiliser les informations accessibles à tout navire concernant les positions des autres vaisseaux.

Autour de ces activités s'est développée une véritable bourse de la piraterie, où de nombreuses compagnies peuvent lever des fonds pour leurs expéditions<sup>138</sup>. Selon d'autres enquêtes, une source de financement possible est celle de la diaspora somalienne, qui transmettrait une grande partie des financements nécessaires *via* le système du *hawala*<sup>139</sup>. Ce système permet le transfert de fonds en espèces d'un pays à l'autre même en l'absence de système bancaire : de l'argent est confié en espèces à un intermédiaire, qui le transfère à un autre intermédiaire sur paiement d'une commission, pour finalement être remis au destinataire. Ce mécanisme repose sur la confiance et non le contrat : il ne laisse donc pas de trace écrite, et fonctionne même dans un environnement dépourvu d'un cadre légal ferme. Le plus grand centre de *hawala* de la région étant basé à Dubaï, il existe des soupçons selon lesquels ces fonds proviendraient d'hommes d'affaires menant des activités par ailleurs tout à fait légales; en l'absence de documents, il est toutefois impossible d'identifier un seul des bailleurs de fonds.

Du fait de leur importance économique, les pirates sont utiles aux pouvoirs locaux, qu'ils aident à financer, et qui prélèvent vraisemblablement une dîme sur leurs activités. Les milices des *Al-Shabab* se financeraient en partie sur les activités des pirates. Il n'est pas impossible que ceux-ci servent également d'intermédiaires à d'autres trafics illicites : les Chinois ont ainsi trouvé des cargaisons de drogue à bord de leurs embarcations lors d'une mission en 2011.

<sup>137</sup> cf. le reportage : La Somalie, d'un chaos à l'autre - Toxic Somalia, 2010, de Paul Moreira

<sup>138</sup> NY Review of Books, Jeffrey Gettleman, <http://www.nybooks.com/articles/archives/2010/oct/14/pirates-are-winning/?pagination=false>, consulté le 23 juin 2011

<sup>139</sup> <http://www.thenational.ae/thenationalconversation/comment/are-hawala-money-channels-piracys-achilles-heel>, consulté le 23 juin 2011

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

La participation de la marine chinoise (*People's Liberation Army Navy*, PLAN) aux opérations anti-piraterie témoigne d'une réelle efficacité et est loin de se limiter à la protection des seuls intérêts chinois.

### 2. La participation de la marine chinoise aux opérations anti-piraterie

#### *L'importance grandissante des côtes de l'Afrique de l'Est pour la Chine*

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la motivation première de la présence de la marine chinoise dans le Golfe d'Aden ne semble pas être la protection de ses navires marchands, car ceux-ci sont encore relativement peu nombreux. Comme la Chine ne semble pas étendre sa protection aux bâtiments étrangers, même quand ils transportent des marchandises à destination de la Chine<sup>140</sup>, il semble que le Golfe d'Aden comme point de passage pour les échanges en provenance et à destination de la Chine n'ait qu'une importance stratégique de second plan dans les calculs de la PLAN. La menace actuelle représentée par les pirates est minime comparée aux menaces futures dues à l'émergence de nouveaux acteurs et de jeux d'alliances nécessairement plus complexes et moins prévisibles.

La présence militaire américaine en Égypte, à Djibouti, en Arabie Saoudite, à Bahreïn, au Koweït, à Oman et dans les Émirats Arabes Unis, et la présence française à Djibouti et Abu Dhabi, est perçue par la Chine comme une menace potentielle pour son accès à la mer Rouge et au Canal de Suez. En outre, la volonté affichée par les États-Unis, en 2010, d'apporter de l'aide au Yémen pour lutter contre Al-Qaïda pouvait laisser croire à une tentative d'extension de la présence militaire américaine des deux côtés du détroit de Bab-El-Mandeb. La présence de la marine chinoise au large des côtes de Somalie permet à la Chine de manifester sa présence auprès des autres grandes puissances, de reconnaître le terrain, et de tenter de nouer des contacts avec les pays riverains pour stationner ses troupes.

Le fait d'envoyer sa marine si loin de ses côtes est enfin un signal envoyé par la Chine à son rival indien. En étant présente dans une zone s'étendant des côtes somaliennes au littoral indien, la Chine montre que la perception qu'elle a de ses intérêts stratégiques s'étend bien au-delà de sa zone d'influence régionale, englobant même celle de sa rivale. Cette attitude de mise au défi se reflète dans la manière dont les deux marines se jaugent : la PLAN a ainsi forcé un sous-marin indien à faire surface après lui avoir donné la chasse pendant une demi-heure. Ce faisant, la Chine démontre que bien qu'elle ne soit pas une puissance maritime, elle progresse vite et bénéficie d'équipements n'ayant rien à envier aux autres puissances émergentes.

#### *Les moyens déployés par la Chine*

Les vaisseaux envoyés par la Chine témoignent du sérieux qu'elle accorde aux opérations anti-piraterie. Dépêché sous mandat de l'ONU en vertu de la résolution 1851 du 16 décembre 2008, le premier déploiement chinois comprenait deux vaisseaux de guerre, les destroyers 169 (Wuhan) et 171 (Haikou), et le vaisseau de ravitaillement 887 (Weishanhu). Ces vaisseaux furent envoyés le 26 décembre 2008, et remplacés le 2 avril 2009 par le destroyer 167 (Shenzhen) et la frégate 570 (Huangshan); le troisième déploiement comptait deux frégates, 529 (Zhoushan) et 530 (Xuzhou), et un navire de ravitaillement, 886 (Qiandaohu)<sup>141</sup>. Ne disposant pas de bases dans la région, à l'instar de la France et des États-Unis, les forces déployées sont nécessairement limitées, mais leur professionnalisme, compense en partie ce problème. La Chine cherche avant tout à préparer sa marine pour des missions à longue distance, ce qui implique de mettre en œuvre des moyens logistiques considérables.

Le sérieux mis par la Chine dans sa préparation aux opérations anti-piraterie s'explique par le caractère nouveau de la mission. Pour la première fois dans l'histoire de la Chine moderne, sa marine mène des opérations bien au-delà de ses côtes, et *a fortiori* de la mer de Chine. Pour un tel projet, elle a besoin de trouver des points d'appui tout au long de sa route, en Asie, en Asie du Sud, au Moyen-Orient, et en Afrique. Or, il est douteux que la Chine dispose déjà d'un tel dispositif. Bien que l'image d'un « collier de perles » de bases construites par la Chine sur toute la route menant d'Asie

<sup>140</sup> Explaining China's Participation in Anti-Piracy Operations in the Gulf of Aden, Department of Political Science Massachusetts Institute of Technology May 2009, p.7.

<sup>141</sup> « Implications of China's Naval Deployments to Somalia », You Ji and Lim Chee Kia, 29 mai 2009, East Asian Institute, p.5

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

en Afrique continue à façonner la perception occidentale de la stratégie suivie par la marine chinoise, quelques éléments laissent penser que ce dispositif n'est pas aussi élaboré que le voudrait cette représentation désormais populaire. Sachant l'ampleur que représenteraient les investissements nécessaires à transformer des ports commerciaux en ports militaires, qu'il faudrait non seulement équiper mais également défendre et entretenir, il semble improbable que la Chine s'engage dans cette voie alors que sa marine n'est pas encore suffisamment développée pour exploiter pleinement ces installations. En outre, l'envoi de militaires dans un pays hôte nécessite l'établissement de liens diplomatiques stables. Or, parmi les régions potentiellement concernées, beaucoup sont soumises à des loyautés changeantes selon les changements de gouvernements ou les conflits régionaux. La Birmanie, le Bangladesh, les Maldives, les Seychelles et le Sri Lanka ont au mieux des relations équilibrées avec la Chine, quand ils ne sont pas dans le giron indien. Le Pakistan est le sujet de loyautés multiples et pourrait être tenté de ne pas favoriser l'ingérence américaine en accordant trop d'avantages à son partenaire chinois. Le port de Gwadar, brandi il y a quelques années comme l'exemple de l'extension militaire chinoise, est finalement opéré par un groupe singapourien (*Port of Singapore Authority*).

Le mot d'ordre semble être en revanche le passage de la notion de *bases* à celui de *places*, offrant plus de flexibilité et demandant moins d'investissements. Cette structure plus légère a également pour avantage de paraître moins menaçant, en ce qu'elle n'inscrit pas dans le marbre la présence navale chinoise hors d'Asie, et semble adaptée à des missions ponctuelles. En attendant le passage à l'établissement de bases fixes, ainsi qu'en a formulé le souhait le vice-amiral chinois Yin Zhuo (membre du Comité Central du Parti Communiste) en décembre 2009, la situation correspond aux moyens et aux ambitions actuelles de la Chine. La participation aux opérations anti-piraterie est en effet un moyen pour Pékin de montrer une image rassurante et coopérative, et non de susciter une nouvelle fois la méfiance à l'égard de ses intentions futures.

### *L'attitude chinoise à l'égard de la coopération entre forces navales*

La participation aux opérations dans le Golfe d'Aden est une occasion pour la Chine de faire valoir sa capacité à mettre son efficacité au service d'une cause commune à toutes les nations. Toutefois, la coopération qu'elle est susceptible d'offrir est loin d'être inconditionnelle, notamment en raison de la diversité des organisations participant à ces opérations - Union européenne, OTAN - dont les objectifs et motivations politiques divergent nécessairement de ceux des Chinois. Ainsi, la défiance à leur égard leur empêche un plein accès aux installations militaires djiboutiennes<sup>142</sup>, et rend difficile l'établissement de relations permanentes avec d'autres puissances régionales. De ce fait, la Chine doit faire désirer sa coopération pour conserver un levier dans ses négociations avec les puissances occidentales et leurs alliés régionaux.

Le fait de n'avoir aucune possibilité d'influencer les orientations stratégiques de l'OTAN et de l'Union européenne expliquent aussi pourquoi la Chine refuse d'élargir sa coopération au-delà de l'échange d'informations et d'exercices conjoints, et préfère s'en tenir au cadre défini par l'ONU dont elle est membre du Conseil de Sécurité.

La volonté chinoise de ne soumettre aucune de ses actions à un commandement étranger a été explicitement énoncée par le vice-amiral Du Jingchen<sup>143</sup> et le caractère stratégique de la maîtrise de cette opération pour le régime chinois se reflète dans la structure de commandement. Contrairement à une opération classique où les vaisseaux communiquent à leur quartier général *via* une base au sol, le commandement se fait de manière directe entre les vaisseaux de guerre et le quartier général de la flotte, et de celui-ci vers les quartiers-généraux de la PLAN à Pékin<sup>144</sup>. Il se pourrait que le commandement soit même encore plus direct, étant donné que les navires chinois voulant se faire escorter sont avisés de s'adresser directement au Ministère des Télécommunications<sup>145</sup>, celui-ci s'adressant

<sup>142</sup> mais un accès partiel leur est ouvert: les Chinois ont pu faire accoster un hôpital sur un navire militaire, le Daishandao, dans le port de Djibouti en 2010 lors de sa tournée en Afrique: [http://www.china.org.cn/china/2010-11/27/content\\_21434218.htm](http://www.china.org.cn/china/2010-11/27/content_21434218.htm). Consulté le 16 juin 2011.

<sup>143</sup> "Backgrounder: Chinese Navy sends most sophisticated ships on escort mission off Somalia", *Xinhua*. 26 Décembre 2008. Lexis Nexis

<sup>144</sup> *China's Navy 2007*. (Office of Naval Intelligence, 2007), pp.4-5. Consultable en ligne : <<http://www.fas.org/irp/agency/oni/chinanavy2007.pdf>>. Consulté le 16 juin 2011

<sup>145</sup> Tian Yuan et Qian Xiaohu, "Chinese naval escorting formation reminds ships to pay attention to sailing safety" *PLA Daily*. 3 Mars 2009. Consultable en ligne : [http://english.chinamil.com.cn/site2/special-reports/200903/03/content\\_1673945.htm](http://english.chinamil.com.cn/site2/special-reports/200903/03/content_1673945.htm). Consulté le 16 juin 2011

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

directement au quartier-général de la PLAN<sup>146</sup>. Pékin tient à garder un contrôle ferme et réactif sur une opération qui, au-delà de sa dimension militaire, est aussi une opération de diplomatie multilatérale et une occasion pour la Chine de tenter de régler des conflits avec ses rivaux - Corée, Japon, Taiwan - hors de la zone extrêmement sensible qu'est l'Asie.

### 3. Les opérations anti-piraterie au service de la diplomatie chinoise

#### *Une autre manière de défier Taiwan*

Les opérations anti-piraterie sont pour la Chine l'occasion d'une véritable offensive diplomatique, au cours de laquelle des enjeux classiques acquièrent une expression nouvelle. Une des illustrations les plus représentatives de ce fait est l'affrontement entre la Chine et Taiwan autour de la souveraineté de cette dernière.

Un des points-clé de la diplomatie chinoise depuis la fondation de la République populaire, a été la reconnaissance par ses partenaires du principe d'une seule Chine, autrement dit de la seule existence de la République populaire de Chine comme souveraine sur le continent et l'île de Taiwan. Ce principe, toujours essentiel dans les relations de la Chine au reste du monde, aurait pu paraître céder la place à une conception plus pragmatique de l'interventionnisme chinois : la reconnaissance de la République de Chine (Taiwan) par Haïti n'avait pas empêché la Chine de prêter assistance au pays dévasté par le séisme en 2010 (bien que cette intervention ait certainement eu pour but d'affaiblir ce lien au profit de la Chine). Pourtant, l'arrivée de la marine chinoise dans le Golfe d'Aden pour protéger les navires chinois a permis à la Chine de reprendre l'initiative face à celle qu'elle considère comme une "province rebelle". Elle a proclamé l'importance qu'elle attachait à sa mission de protéger les Chinois à l'étranger, et par conséquent non seulement ceux du continent, mais également les ressortissants des provinces autonomes de Hong Kong, Macao et les Chinois de Taiwan, qui pour Pékin est officiellement une province chinoise<sup>147</sup>.

Profitant de la faible reconnaissance internationale du gouvernement taiwanais, qui entrave la protection de ses propres ressortissants par sa marine, la Chine a offert d'escorter tout vaisseau taiwanais qui en ferait la demande, mettant ainsi en scène la souveraineté de Pékin sur la protection des intérêts de la République de Chine. Cette manœuvre prévisible consistait surtout à souligner l'isolement de Taiwan sur la scène internationale et son incapacité conséquente à défendre ses propres intérêts partout dans le monde.

La réponse taiwanaise a été double, puisqu'elle a interdit à ses navires d'en appeler à la protection chinoise, leur demandant de rechercher de préférence une protection occidentale, et qu'elle a décidé d'envoyer sa propre marine sur place. Toutefois, cette opération a peu de chances d'obtenir les résultats escomptés, aucun des pays de la zone concernée n'ayant de liens officiels avec Taiwan. Il sera donc difficile pour les troupes taiwanaises de trouver des ports d'attache d'où lancer leurs opérations. L'isolement de Taiwan est encore illustré par les contorsions auxquelles doivent se livrer ses propres navires marchands, tel le tanker escorté par des vaisseaux chinois en janvier 2009 qui était enregistré au Liberia et loué à une compagnie sud-coréenne, l'enregistrement de ses vaisseaux à l'étranger étant une pratique courante pour Taiwan afin de contourner les obstacles que pose son statut international.

Toutefois, les opérations maritimes chinoises ne se prêtent pas uniquement à une diplomatie offensive, mais sont également l'occasion de tisser des liens d'affaires avec le pays concerné notamment la Somalie.

#### *La diplomatie économique chinoise en Somalie*

Le principe de non-ingérence auquel se conforment officiellement la Chine avec ses partenaires implique des liens diplomatiques étroits. Il est donc naturel que les opérations menées par la PLAN au large de la Somalie s'accompagnent d'une forte activité diplomatique. Toutefois, les liens entre la Chine et la Somalie sont loin de se limiter à la question de la piraterie, et les deux pays commercent et font des affaires depuis les années 1960. L'abandon de la Somalie par l'URSS n'a fait qu'intensifier ces liens qui, sans s'interrompre, se sont affaiblis depuis la

<sup>146</sup> Explaining China's Participation in Anti-Piracy Operations in the Gulf of Aden, Department of Political Science Massachusetts Institute of Technology May 2009, p.17

<sup>147</sup> <http://english.peopledaily.com.cn/90001/90776/90785/6568223.html>, consulté le 16 juin 2011

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

chute de Siyad Barre. Depuis, les deux pays maintiennent des échanges commerciaux modestes, à hauteur de 20 millions de dollars en 2005 selon les estimations américaines<sup>148</sup>. Le réseau de télécommunications somalien est entièrement l'œuvre des entreprises chinoises et la Chine aurait offert des ordinateurs au GFT. Des hommes d'affaires chinois seraient régulièrement vus en Somalie et des hommes d'affaires somaliens en Chine pour y acheter les biens qu'ils exporteraient vers la Somalie. La Chine a également versé 6 millions de dollars d'aide bilatérale, 500 000 dollars à l'OMS (Organisation mondiale de la santé) pour des projets en Somalie, et a financé le canal de Jowhar au Puntland, dans la province du président somalien de 2004 à 2008 Abdullahi Yusuf Ahmed<sup>149</sup>.

Le partage du pouvoir en Somalie oblige la Chine à multiplier les interlocuteurs, quitte à transiger avec ses principes de dialogue restreint aux entités étatiques. C'est ainsi que la Chine a invité le président du Somaliland Ahmed Mohamed Silanyo à venir à Pékin en 2011, afin de discuter de l'exploration des réserves pétrolières de sa province par la Chine<sup>150</sup>. Cette invitation fait suite à l'obtention en 2008 par la *China National Offshore Oil Company* de droits d'exploration pétrolière au Puntland. Ce dernier accord avait été négocié directement avec le président Abdullahi Yusuf Ahmed, originaire de la région, sans que soit consulté son Premier ministre, représentant pourtant le gouvernement officiel de Somalie<sup>151</sup>.

### Conclusion

La participation chinoise aux opérations anti-piraterie est loin de se limiter à des objectifs sécuritaires. Les problèmes causés par la piraterie dans le Golfe d'Aden ayant peu de chances de trouver une solution dans les prochaines années, notamment parce qu'il serait plus coûteux et hasardeux politiquement de s'attaquer aux problèmes de fond que de continuer à payer des rançons, la présence navale chinoise est conduite à s'ancrer dans la durée. Cet état des choses offre une occasion inégalée à la Chine de poursuivre plusieurs objectifs lui permettant d'asseoir son statut d'acteur majeur des relations internationales.

En développant ses liens avec des pays riverains pour établir des bases ou des centres de transit, en développant ses capacités à mener des opérations militaires loin de Chine, en s'entraînant à des situations de combat réel, la marine chinoise peut espérer acquérir une expérience considérable en un temps relativement court.

Si Pékin arrive à apaiser les craintes de ses rivaux émergents et à faire valoir le caractère indispensable de sa coopération, la Chine pourra peut-être négocier des conditions plus favorables pour sa marine, asseyant sa présence dans la région.

Un aspect important de la stratégie chinoise consiste à se créer l'image d'un partenaire naturel, et non d'un allié de circonstance que l'on manipulerait pour faire pression sur les pays occidentaux. Dans cette perspective, une présence ancrée dans la durée pourrait permettre à la Chine d'établir ses relations bilatérales sur des liens plus pérennes que ceux fondés sur le seul intérêt économique.

Pour atteindre ces différents objectifs, la Chine doit surtout prendre garde à ne pas se laisser marginaliser par l'Union européenne, l'OTAN, et par ses rivaux asiatiques, dont le Japon et l'Inde. Ce risque sera particulièrement prégnant si la Chine semble s'enfermer dans un rôle, soit non coopératif soit trop accommodant.

Peut-être faut-il s'attendre dans les années à venir à quelques frictions - contrôlées - avec les forces occidentales et indiennes faisant contrepoids à une attitude globalement mesurée, un peu distante, mais disciplinée de la part de la Chine, évitant ainsi à la fois la stigmatisation et la banalisation.

Raphael ROSSIGNOL

<sup>148</sup> <http://wikileaks.rsf.org/cable/2010/02/10NAIROBII65.html>, consulté le 16 juin 2011.

<sup>149</sup> *Ibid.*

<sup>150</sup> <http://somalilandpress.com/somaliland-president-to-visit-china-with-largest-government-delegation-19499>, consulté le 16 juin 2011

<sup>151</sup> [http://www.atimes.com/atimes/China\\_Business/IG24Cb01.html](http://www.atimes.com/atimes/China_Business/IG24Cb01.html), consulté le 16 juin 2011

### ■ CONCLUSION

L'Afrique de l'Est continue d'illustrer un paradoxe : alors même que de nombreux acteurs régionaux sont engagés dans le maintien et le soutien à la paix, cet espace reste le plus conflictuel du continent. Le tiers des troupes de maintien de la paix des Nations unies (soit environ 39 000 sur 120 000 hommes déployés) sont présentes dans la région et 45 % des forces de maintien de la paix de l'ONU déployées en Afrique le sont en Afrique de l'Est. Cette multiplicité des acteurs découle notamment du découpage de cette région. Comme le rappelle Karl Sorenson en introduction, en termes géographiques, l'Afrique de l'Est est souvent assimilée à la Corne de l'Afrique qui, même dans sa délimitation la plus étroite, regroupe l'Éthiopie, l'Érythrée, la Somalie et Djibouti. En prenant en considération des limites plus institutionnelles telles que définies par l'IGAD (*Intergovernmental Authority for Development*), s'ajoutent le Burundi, le Kenya et l'Ouganda (aussi membres de l'*East African Community* - EAC), mais aussi le Soudan et le Soudan du Sud (membre depuis février 2012 de l'IGAD). Le découpage qui est fait de la région dans le cadre de la Force africaine en attente, l'EASBRIG (*Eastern Brigade*), élargit encore le spectre au Rwanda, aux Comores, à Madagascar, à Maurice, aux Seychelles et à la Tanzanie.

Alors que l'implication de ces pays tend à prolonger la Corne de l'Afrique vers la région des Grands Lacs, l'Afrique australe et l'océan Indien, tout ceci n'est finalement que le reflet d'une intégration économique régionale qui peine à se développer du fait de la « multi-appartenance » des États à plusieurs organisations régionales. Trois États enclavés devraient être les premiers bénéficiaires de cette intégration régionale (Soudan du Sud – indépendant depuis juillet 2011 – Éthiopie et Ouganda) aujourd'hui limitée par un climat de suspicion hérité d'une histoire caractérisée par le soutien aux rébellions basées dans les pays frontaliers. S'interroger sur le maintien de la paix dans un espace régional aussi vaste revient finalement à poser la question de l'articulation entre les politiques de gestion de conflits et les facteurs de régionalisation de ces mêmes conflits.

Au croisement de ces deux dimensions, l'État peut, de manière surprenante, être à la fois partie prenante du désordre (par le soutien apporté aux rébellions) et de l'ordre promu par les organisations régionales. La nature même du rapport de force entre l'Éthiopie et l'Érythrée est à l'image du lien existant entre une conflictualité récurrente et l'enjeu de la construction étatique, perçue à travers l'affirmation d'une identité nationale. Du fait de son positionnement, l'Afrique de l'Est regroupe à elle seule une grande partie des problématiques relatives aux enjeux stratégiques internationaux : celle de la construction de l'État – qu'ils soient faillis (Somalie), nouveaux (Soudan du Sud) ou non reconnu (Somaliland) et des formes de la guerre – interétatique, intra-étatique, par procuration ; celle de la présence militaire d'une multitude d'acteurs étrangers (Commandement américain pour l'Afrique, forces françaises stationnées à Djibouti et même une base japonaise) ; celle enfin de la présence de pays émergents (BRICS, Turquie ou Emirats arabes unis) et d'organisations régionales comme l'Union européenne.

Dans ce contexte, l'Union africaine (UA) apparaît désormais comme un acteur central. Pour comprendre son poids dans la région, il suffit d'observer trois événements qui ont marqué l'année 2012 et le début de l'année 2013 : l'inauguration du nouveau siège de l'organisation, le sommet de l'Union africaine et la présidence éthiopienne. La remise officielle du nouveau siège de l'Union africaine à Addis Abäba s'est déroulée le 28 janvier 2012 en présence des chefs d'État et de gouvernement africains (38 étaient présents sur 53) et de nombreuses délégations étrangères. Le bâtiment, d'une valeur estimée entre 160 et 200 millions de dollars a été conçu, édifié et offert par les Chinois. Le numéro quatre du régime chinois, Jia Qinglin, a remis officiellement les clés aux autorités africaines. Sur un terrain offert par l'Éthiopie, le nouveau siège comprend trois centres de conférences, des bureaux pour toutes les délégations membres de l'UA, un hélicoptère. L'empire du milieu a joué à cette occasion une carte importante, confirmant sa position en tant que premier partenaire commercial de l'Afrique et de l'Éthiopie.

Les Africains avaient aussi des échéances importantes en 2012 dont la désignation du nouveau président de l'Union africaine, l'élection du Président de la Commission de l'UA et des 8 commissaires élus pour quatre ans. Dix membres du Conseil de paix et de sécurité (CPS), organe politique de l'UA, ont été renouvelés pour un mandat de deux ans. Au début de l'année 2013, le Premier ministre éthiopien, M. Hailemariam Desalegn, a été désigné pour être, pendant un

## LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

an, le président de l'Union africaine en remplacement du président béninois Yayi Boni. Même si le rôle du Président reste très limité au sein des structures de l'Union africaine, la présence d'un Ethiopien à ce poste pourrait être de nature à renforcer l'action du véritable chef de l'exécutif de l'UA : la présidence de la Commission occupée par la sud-africaine Nkosazana Clarice Dlamini Zuma, depuis juin 2012. Au-delà de ces avancées institutionnelles, la véritable avancée de l'organisation panafricaine porte sur le succès de son engagement dans le conflit somalien.

Les difficultés pour résoudre le conflit en Somalie ont longtemps résulté du fait que le pays était le théâtre de déploiement d'armées nationales africaines (kenyane et éthiopienne) sans cadre d'action clairement identifié pour restaurer la paix. La mise en place d'une force de soutien à la paix, selon l'expression consacrée par l'UA, l'AMISOM (mission de l'UA en Somalie depuis 2007) a contribué à changer la donne. La Somalie, sans Etat depuis plus de vingt ans, s'est dotée d'un président, d'un parlement et d'un gouvernement et a mis fin à une période transitoire (accords de 2004 au Kenya) qui dure depuis huit ans. L'UA n'en reste pas moins vigilante car, malgré ces avancées, rien ne laisse présager d'une réelle capacité des hommes au pouvoir à surpasser leurs difficultés actuelles, malgré les victoires sur le terrain contre les Shebaab.

Considérant la Corne de l'Afrique comme un laboratoire où le principal défi reste l'élaboration d'une stratégie globale et cohérente, la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) continue d'évoluer au gré des rapports de forces entre des pays africains bénéficiant d'un réel potentiel politique et militaire (Ethiopie Kenya, Ouganda, Rwanda, Burundi). L'Ethiopie et l'Ouganda, deux Etats enclavés, ont un potentiel démographique énorme. Les prévisions pour 2050 donnent une population de 173 millions d'habitants pour le premier et 130 millions pour le second. L'Ethiopie reste le pivot central de la région comme le démontrent ses positions actuelles (interventions en Somalie, opération de maintien de la paix à Abyei, règlement du conflit entre les deux Soudan) et son implication croissante au sein des structures africaines (Présidence de l'UA en 2013, IGAD). Le fait que la mort du Premier ministre Mälläs Zenawi, en août 2012, n'a pas ouvert une période d'incertitudes dans le pays, confirme sa position de garant de la stabilité régionale.

Dans cet environnement régional, certains Etats tirent profit à leur manière de l'instabilité. Djibouti offre ses infrastructures portuaires à une bonne partie des navires qui luttent contre la piraterie. Les participations étrangères navales ne mettent pas en relief uniquement la dimension militaire. Ce « confetti stratégique » à la construction identitaire toute spécifique conduit une diplomatie originale pour développer sa volonté d'être un *hub* économique régional. L'Erythrée, « la Corée du Nord sans le soleil » (Alain Gascon), reste quant à elle l'éternel perturbateur dans la région. Ce pays, qui a été en conflit avec quasiment tous ces voisins - Soudan (1994), Yémen (1996), Djibouti (1996, 1998, 2008), Ethiopie (1998-2000) - a aussi été impliqué indirectement dans le soutien de rébellions à l'Est du Soudan, au Darfour et en Somalie.

Cette étude de l'IRSEM est l'occasion de présenter un premier tour d'horizon du panorama sécuritaire de la région, qui n'a bien entendu pas vocation à être exhaustif. Il reste donc encore beaucoup à écrire pour tenter de saisir la complexité de cet ensemble politico-stratégique. Rappelons enfin que la capitale éthiopienne sera à l'honneur en mai 2013 à l'occasion de la célébration des 50 ans de création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), dans l'enceinte de laquelle les chefs d'Etat et de gouvernement adoptaient le principe de l'intangibilité des frontières du continent, plus que jamais à l'ordre du jour de l'agenda politique.

Dr Patrick FERRAS et Dr Amandine GNANGUENON

## TABLE DES MATIERES

• INTRODUCTION.....	7
• Stabilité et instabilité dans la Corne de l'Afrique .....	9
1. Somalie périphérique, Éthiopie, empire du Milieu de la Corne .....	10
2. Temps court, temps long : cultures, histoires et populations.....	12
3. Logiques des temps, des pouvoirs, des territoires.....	14
Bibliographie.....	16
• La guerre Éthiopie-Érythrée de 1998-2000 : un conflit entre deux formations étatiques.....	17
1. Le FPLE et la construction d'un « État-nation » intrinsèquement violent : la crise <i>de</i> l'État éthiopien 20	
2. Le FPLT et la crise <i>dans</i> l'État éthiopien .....	23
Conclusion .....	27
• facteurs de crises internes et équilibre régional entre les deux soudan(s).....	28
Conflits et tensions au(x) Soudan(s) .....	28
La question d'Abyei .....	28
Sud-Kordofan et Blue Nile .....	29
D'Abyei au Sud-Kordofan : les Missiriya : une tribu courtisée par le NCP/GOS.....	30
Une coopération conflictuelle et nécessaire : monnaie, pétrole .....	30
Conclusion : construire le pays et unifier la nation.....	31
Bibliographie.....	33
• Migrations et construction de la « djiboutienneté » (1947-1981).....	34
Le territoire djiboutien et l'immigration .....	34
Les expulsions.....	37
Le contrôle.....	38
L'identification.....	39
Conclusion .....	41
• La diplomatie chinoise au miroir des opérations anti-piraterie dans le golfe d'aden.....	43
1. La piraterie dans l'histoire récente de la Somalie .....	43

**LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ  
EN AFRIQUE DE L'EST**

2. La participation de la marine chinoise aux opérations anti-piraterie .....	46
3. Les opérations anti-piraterie au service de la diplomatie chinoise.....	48
Conclusion .....	49
• CONCLUSION.....	50
TABLE DES MATIERES .....	52